

Λ
(N° 195.)

CHAMBRE DES REPRÉSENTANTS.

(SESSION DE 1845 - 1846.)

BUDGET
DES
DÉPENSES ET SERVICES
DU ROYAUME DE BELGIQUE,
POUR L'EXERCICE 1847,

comprenant

LA DETTE PUBLIQUE, LES DOTATIONS, LES DÉPARTEMENTS DE LA JUSTICE, DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES,
DE LA MARINE ET DES FINANCES,
AINSI QUE LES NON-VALEURS ET REMBOURSEMENTS.



BRUXELLES,

M. HAYEZ, IMPRIMEUR DE L'ACADÉMIE ROYALE,
RUE DE L'ORANGERIE, N° 16.

AVRIL 1846.

DISCOURS

PRONONCÉ

PAR M. LE MINISTRE DES FINANCES

LORS DE LA PRÉSENTATION DES BUDGETS DE LA DETTE PUBLIQUE ET DES DOTATIONS, DE LA JUSTICE, DES AFFAIRES
ÉTRANGÈRES, DE LA MARINE, DES FINANCES ET DES NON-VALEURS ET REMBOURSEMENTS,

Pour l'exercice 1847.

Messieurs,

Depuis plusieurs années, le Budget général des recettes et des dépenses du royaume a été présenté au début de la session ordinaire qui précède l'ouverture de l'exercice.

Les Chambres, n'ayant pas le temps nécessaire pour examiner tous les Budgets avant la fin de l'année, se sont vues, le plus souvent, obligées d'accorder à la plupart des Départements ministériels des crédits provisoires.

Les inconvénients de la marche suivie jusqu'à présent sont très-graves. Au sein du Sénat, des plaintes vives et fondées se sont élevées à plusieurs reprises sur l'impossibilité où cette assemblée s'est trouvée de discuter utilement et avec maturité les Budgets dont la Chambre avait pu terminer l'examen avant le premier janvier. Pour les autres Budgets, l'intervention tardive et incomplète de la Législature diminue ou détruit l'efficacité de son contrôle préventif sur les dé-

penses de l'État, complique la comptabilité, suspend ou paralyse l'action du Gouvernement.

Pour l'exercice courant, ces inconvénients se sont fait sentir plus fortement que jamais. Les moyens d'y mettre un terme ont été discutés, au sein de la Chambre des Représentants, à l'occasion du projet de loi relatif à la comptabilité générale.

L'une des dispositions de ce projet prescrit au Gouvernement de présenter, mais à dater de 1848 seulement, les Budgets des recettes et des dépenses dix mois au moins avant l'ouverture de l'exercice. Le Gouvernement peut, d'après un article transitoire, ne pas appliquer ce principe aux Budgets de 1847 et de 1848.

Sans préjuger le vote que le Sénat émettra sur le projet qui lui est renvoyé, j'ai recherché les moyens de réaliser, par l'adoption de deux Budgets en une année, la pensée si utile aux intérêts de l'administration et aux travaux parlementaires, déjà exprimée par plusieurs membres de la Législature et sanctionnée en quelque sorte implicitement par le vote récent de la Chambre des Représentants.

L'expérience du passé et un nouvel examen des faits m'ont convaincu qu'il est presque impossible d'examiner et de voter, dans le cours d'une seule session, tous les Budgets de deux exercices, et que, pour atteindre le but que l'on se propose, ce travail doit être réparti au moins entre deux sessions. Si le Gouvernement laissait s'écouler, sans rien innover, les années 1846 et 1847, l'on se trouverait plus tard en présence des mêmes difficultés : il faudrait, pendant la session de 1847 à 1848, quelles que fussent alors les circonstances, voter tous les Budgets en double.

Ayant exposé au Roi ces diverses considérations, Sa Majesté a daigné m'autoriser à vous soumettre, dès à présent, pour l'exercice 1847, sept Budgets de dépenses, savoir : les Budgets de la *Dette publique*, des *Dotations*, de la *Justice*, des *Affaires Étrangères*, de la *Marine*, des *Finances* et des *Non-Valeurs*. Les sections pourront s'occuper immédiatement de ces Budgets, dont la discussion aurait lieu avant la clôture de la session actuelle. Pour la session prochaine, il resterait à voter, en double seulement, les Budgets des *Voies et Moyens*, de l'*Intérieur*, de la *Guerre* et des *Travaux Publics*. Ces derniers, il est vrai, donnent ordinairement lieu aux débats les plus prolongés; cependant l'on aura beaucoup fait si l'examen préparatoire des sept autres Budgets, qui exige un certain temps, et si la discussion, parfois assez longue, sont terminés dans le cours de la session 1845-1846, comme le Gouvernement en exprime le désir.

Amené ainsi par la force des choses à admettre une période de transition et à ne faire que des propositions partielles, au lieu d'un Budget qui comprendrait l'ensemble des ressources et des besoins, l'on ne pourra pas établir une balance reconnue exacte entre les recettes présumées d'un exercice et les dépenses qui s'y rapportent, mais cette objection, d'ailleurs inévitable, peut être levée en fait si l'on apporte dans les propositions de dépenses nouvelles une certaine sévérité. L'équilibre financier existe aujourd'hui; il n'est guère probable, à moins d'événements graves et imprévus, que les recettes, considérées dans leur ensemble, fléchissent d'une manière très-sensible; cette bonne situation peut donc être maintenue, si les dépenses proposées pour 1847 sont à peu près les mêmes que les besoins reconnus pour l'exercice courant.

Le tableau suivant contient les éléments de comparaison entre les deux années :

DÉSIGNATION DES BUDGETS.	CRÉDITS		DIFFÉRENCES		Observations.
	ALLOUÉS pour 1846.	DEMANDÉS pour 1847.	EN PLUS.	EN MOINS.	
Dettes publiques.	31,959,096 87	31,546,751 92	»	413,364 95	
Dotations	5,523,872 75	5,523,872 75	»	»	
Justice.	12,010,065 »	11,972,395 »	»	37,670 »	
Affaires Étrangères. . . .	1,524,300 »	1,525,524 »	1,224 »	»	
Marine.	1,152,777 »	1,285,482 »	132,705 »	»	
Finances.	12,870,020 »	12,884,520 »	8,500 »	»	
Non-valeurs et remboursements	2,026,000 »	2,026,000 »	»	»	
TOTAUX.	64,672,131 62	64,565,525 67	142,429 »	451,054 95	
	DIFFÉRENCE EN MOINS. .		308,605 95		

Il résulte de ce tableau que les sept Budgets qui vous sont soumis dès à présent, offrent, comparés aux Budgets de 1846, une différence en moins de fr. 308,605 95 c.

Dans la discussion de la loi de comptabilité générale, un honorable membre de la Chambre a émis un doute sur la constitutionnalité de la marche indiquée alors et que le Gouvernement vous propose de suivre aujourd'hui. Ce doute n'a point paru fondé. La Constitution veut que les Chambres votent le Budget chaque année et que toutes les recettes et dépenses de l'État y soient portées; mais il ne suit pas de là que les Budgets des recettes et des dépenses doivent nécessairement faire l'objet d'une proposition unique et d'une seule loi qui comprenne l'ensemble des ressources et des besoins. Tous les précédents, en ce qui concerne les dépenses, sont contraires à cette interprétation de l'art. 113 de la Constitution. Tout au plus pourrait-on considérer comme peu conforme au texte et à l'esprit de cet article le vote d'un même Budget pour deux années successives, si une proposition en ce sens était faite; mais le vote de Budgets distincts pour chaque année ou divisés en lois séparées, selon la nature des services, ne paraît nullement inconstitutionnel.

Pour faciliter l'examen des propositions qui vous sont soumises, j'indiquerai sommairement les principales différences qu'elles présentent, si on les compare aux Budgets de l'exercice courant.

Dettes publiques. Le Budget de la Dette publique présente dans son ensemble une diminution de fr. 413,364 95 c.

Les diminutions sont les suivantes :

Intérêts arriérés de la dette à 2 1/2 0/0.	fr. 22,711 55
Intérêts de la dette viagère	11,662 72
Indemnité à la société concessionnaire du canal de Charleroy	406,011 42
Pensions.	1,000 »
Remboursement au trésor néerlandais pour les pensions	8,465 61
Traitements d'attente.	16,424 »

TOTAL. fr. 466,275 00

Aucune de ces diminutions partielles, sauf la dernière, n'exige d'explications.

Quant aux traitements d'attente, traitements ou pensions supplémentaires, j'ai commencé, conformément aux engagements pris devant la Chambre, une instruction sur les droits de chacun des titulaires et sur sa position actuelle. Bien que les résultats de cette instruction ne soient pas encore connus, il m'a paru possible de réduire à 50,000 francs, pour l'exercice 1847, le crédit de 66,424 francs porté au Budget de 1846. Certains titulaires pourront probablement être admis à la pension; à d'autres, le Gouvernement aura à faire application du principe qui a prévalu dans la dernière discussion du Budget de la Dette publique; à quelques-uns peut-être la faveur accordée jusqu'aujourd'hui devra être retirée en tout ou en partie, d'après leur position actuelle et en tenant compte des considérations d'équité auxquelles l'intention de la Chambre a été d'avoir égard.

La seule augmentation qui soit proposée, s'élève à fr. 52,910 03 c^t : elle résulte d'une obligation contractée envers le Gouvernement des Pays-Bas par le traité du 5 novembre 1842.

D'après l'art. 25 de ce traité, lorsque les ouvrages à exécuter pour l'écoulement des eaux des Flandres seront complètement en état de satisfaire à leur destination, l'indemnité payée jusqu'alors doit être portée de 25 à 50,000 florins. Le Gouvernement des Pays-Bas a fait connaître que ces travaux sont achevés depuis le 5 novembre 1845. Le Gouvernement du Roi, tout en faisant, dans l'intérêt de l'avenir, quelques réserves, a pensé ne pouvoir se dispenser de porter au Budget de 1847 la totalité de l'indemnité stipulée au profit des Pays-Bas; la différence qui serait due pour le temps écoulé du 5 novembre 1845 jusqu'au 31 décembre 1846, fera, au besoin, l'objet d'une demande de crédit supplémentaire.

Les articles 17 et 18 du Budget de la Dette publique donnent lieu à quelques observations.

La liquidation des indemnités accordées en vertu de la loi du 1^{er} mai 1842, sera probablement terminée vers la fin de l'année courante. Les intérêts échus depuis le 1^{er} février 1845, et portés successivement au Budget, devront alors être régularisés au moyen de crédits complémentaires.

Il reste à résoudre, en ce qui concerne les indemnités, une question dont la Chambre s'est déjà occupée plusieurs fois, et qui consiste à savoir s'il y a lieu d'établir une dotation pour l'amortissement de cette dette.

La loi déclare que l'amortissement des inscriptions à créer sera facultatif.

Une note jointe au Budget contient l'indication des précédents qui se rattachent à cette question.

Le Gouvernement n'a pas porté au projet de Budget un crédit pour l'amortissement de la dette résultant des indemnités.

La considération principale que l'on invoque, au point de vue des intérêts généraux du pays, pour la création d'un amortissement, est l'influence que l'on attribue à l'existence simultanée de deux fonds à 5 p. %, l'un doté d'un amortissement, l'autre privé de cette faveur; mais en supposant que cette influence se fasse sentir quant à l'emprunt de 50 millions (et l'on peut en douter encore), il est d'autres motifs à peser.

D'après le texte et d'après l'esprit de la loi du 1^{er} mai 1842, il semble que cette dette, d'une nature toute spéciale, doit se composer d'inscriptions nominatives et non être émise en titres au porteur.

En admettant ce mode d'exécution de la loi, la dette créée du chef des indemnités conserve le cachet de son origine, et la question de l'amortissement se trouve en quelque sorte résolue dans le sens négatif.

L'amortissement équivalant à une augmentation notable de la dette; il rend meilleure la condition des créanciers et plus onéreuse la position du trésor public.

A moins que telles ne soient les stipulations expresses d'un contrat, l'on ne peut guère justifier l'amortissement actuel de dettes dont l'intérêt est peu élevé.

Sans grever dès à présent le Budget d'une charge annuelle de 70,000 francs, l'on pourra plus tard mettre le Gouvernement en mesure de racheter cette partie de la dette publique, si les circonstances sont telles qu'il y ait avantage à le faire.

Dotations. Le Budget des Dotations, s'élevant à fr. 3,323,872 75 c', ne présente aucune augmentation. Les sommes portées aux Budgets du Sénat et de la Chambre des Représentants pour l'exercice courant ont été maintenues pour l'exercice 1847.

Justice. Le Budget du Département de la Justice s'élève, pour l'exercice 1846, à la somme de 12,010,063 francs. Les propositions soumises à la Chambre pour l'exercice prochain présentent un chiffre total de 11,972,593 francs. La différence en moins est donc de 37,670 francs.

Les augmentations ont pour objet :

1 ^o Matériel de l'administration centrale	fr.	5,000	»
2 ^o Cour de Cassation. — Personnel		450	»
3 ^o Tribunaux de première instance. — Personnel		2,000	»
4 ^o Clergé inférieur		6,880	»

Le crédit alloué, à titre de subside pour le palais de justice de Gand, venant à disparaître du Budget de 1847, il en résulte une réduction de 50,000 francs.

Affaires Étrangères. Le Budget du Département des Affaires Étrangères pour le même exercice n'offre qu'une différence en plus de 1,224 francs.

Marine. Les crédits accordés au Département de la Marine, pour l'exercice courant, s'élèvent à 1,152,777 francs.

Trois augmentations sont demandées : l'une de 4,213 francs pour frais d'exploitation, pendant une partie de l'année, du phare flottant de Wielingen dont la construction a été décrétée; l'autre de 3,000 francs pour le service des pensions; la troisième de 123,492 francs pour le service des bateaux à vapeur établis entre Ostende et Douvres. L'exploitation, commencée récemment au moyen d'un seul bâtiment, permet d'espérer de bons résultats de cette entreprise; les deux autres navires doivent être livrés vers la fin de l'année courante.

L'augmentation totale du Budget de la Marine s'élève à 132,705 francs. Le développement des produits du pilotage et du service des bateaux à vapeur, d'après les faits déjà connus, dépassera probablement de beaucoup cette augmentation de dépenses.

Finances. Le Budget du Département des Finances a été arrêté en 1846 à la somme de fr. 12,876,020 »
Les propositions qui vous sont faites s'élèvent à 12,884,520 »

Soit une différence en plus de. fr. 8,500 »

Les sommes demandées pour le personnel de l'administration centrale n'ont pas éprouvé de changement. Quelles que soient les difficultés que m'a créées le rejet des augmentations portées au projet de Budget de l'exercice courant, et quelle que soit l'étendue des besoins pour constituer l'administration centrale sur des bases larges et solides, je crois devoir m'abstenir de propositions nouvelles. Après avoir supprimé divers emplois à l'administration centrale, j'ai délégué aux fonctionnaires en province l'examen d'un grand nombre d'affaires qui jusqu'alors étaient décidées par le Ministre des Finances. L'expérience démontrera si cette innovation, que les votes de la Chambre ont rendue nécessaire, peut être maintenue.

Conformément aux vœux émis par plusieurs membres de la Représentation nationale, je me suis occupé, depuis le vote du Budget de 1845, de la réorganisation de l'administration centrale. Je voudrais pouvoir, au moyen des sommes allouées aujourd'hui, établir cette organisation de manière à assurer à la fois la bonne et prompt expédition des affaires journalières, et à entreprendre les nombreux travaux législatifs qui ont été recommandés à diverses reprises à la sollicitude du Gouvernement; je voudrais encore qu'il me fût possible de compléter, dans l'intérêt du pays, l'organisation d'un bureau où devraient être reçus, élaborés et analysés tous les renseignements sur la législation commerciale et financière d'autres nations, sur les actes posés à l'étranger qui peuvent ou affecter nos intérêts ou nous servir de guides et de modèles pour améliorer nos lois d'impôt et tout le système économique du pays.

Forcé, par l'insuffisance des crédits, à ajourner momentanément l'exécution de projets d'une aussi évidente utilité, je m'attacherai à réorganiser du moins, au point de vue plus modeste de l'expédition des affaires courantes, les bureaux de l'administration centrale des finances : j'ai la confiance que cette organisation ainsi réduite pourra être faite avant la présentation du Budget de 1848, qui vous sera soumis au commencement de la session prochaine.

De légères augmentations vous sont demandées pour le service du matériel : des explications jointes au Budget en démontrent la nécessité.

Le crédit porté à l'art. 5 pour le service de la monnaie est maintenu. L'on peut réduire de 10,000 francs la somme affectée à la multiplication des coins et cousinets.

Quoique les quantités de monnaie de cuivre déjà émises dépassent les proportions reconnues nécessaires dans d'autres pays, il a paru utile de maintenir, du moins en partie, le crédit affecté à cette fabrication : une somme de 100,000 francs, au lieu de celle de 210,000 francs, est portée au Budget. Lorsque les quantités qui doivent être fabriquées en 1846 seront émises, il est permis de croire que les besoins qui se sont manifestés dans quelques localités seront satisfaits. Le travail de 1847 viendra d'ailleurs y suppléer encore.

Le libellé de l'article a été modifié pour pouvoir fabriquer, soit des pièces de 5 et de 10 centimes, soit des pièces de 1 et de 2 centimes.

J'ai examiné avec soin les diverses questions qui se rattachent à la réorganisation de la monnaie nationale.

J'espère recevoir bientôt le rapport de la commission que j'ai instituée, après avoir pris les ordres du Roi, pour examiner les modifications qui devront être apportées à la législation existante, afin de rendre possible la fabrication de la monnaie d'or. Ce rapport sera déposé sur le bureau de la Chambre. Lorsque les travaux parlementaires le permettront, je provoquerai la discussion du projet présenté

en 1857, et auquel j'aurai probablement, d'après l'état actuel des faits, quelques amendements à proposer.

La fabrication de la monnaie d'argent est depuis assez longtemps interrompue. J'ai passé avec le nouveau directeur de la monnaie nationale un contrat, par lequel il s'engage à créer un établissement d'affinage et à donner à la fabrication une grande activité. Cet engagement est, en partie, subordonné au vote du crédit qui sera nécessaire pour approprier les locaux et renouveler partiellement le matériel, dont l'état est tel, que la fabrication de belle et bonne monnaie est pour ainsi dire impossible en ce moment. Dès que les plans et devis seront formés, j'aurai l'honneur de soumettre cette demande de crédit à la Législature.

L'art. 8 du chapitre I^{er} du Budget présente une augmentation de 18,000 francs, motivée principalement par le prix plus élevé du papier d'après les adjudications qui ont été faites.

Les propositions soumises à la Chambre pour le personnel de l'administration des contributions directes, cadastre, douanes et accises (art. 1 à 9 du chap. III), n'ont éprouvé aucun changement; mais à la suite de l'art. 9, le Gouvernement propose d'insérer une disposition qui lui permettrait, en 1847, de transférer partiellement des sommes de l'un de ces articles sur les autres.

Cette disposition est ainsi conçue :

« Les crédits portés aux articles 1 à 9 inclusivement du présent chapitre, »
» pourront être réunis et transférés de l'un de ces articles sur les autres, selon »
» les besoins qui résulteront de la nouvelle organisation. »

J'indiquerai sommairement les motifs principaux de cette disposition.

Pour réaliser les vœux exprimés à diverses reprises au sein des Chambres législatives, je me suis occupé de la révision des arrêtés organiques de l'administration des contributions directes, cadastre, douanes et accises dans les provinces.

A cette administration ressortissent aujourd'hui 7,025 fonctionnaires et employés. Les crédits alloués par les articles 1 à 9, pour rétribuer cette vaste hiérarchie de fonctionnaires publics, s'élèvent à la somme de 8,115,280 francs.

Une étude approfondie du système de rémunération qui existe aujourd'hui, a fait reconnaître des anomalies et des vices que de grands intérêts conseillent de faire cesser. Ainsi, et pour ne citer qu'un exemple, les traitements attachés à certains emplois ne sont pas fixés d'une manière régulière d'après l'étendue des devoirs imposés aux titulaires, d'après les dépenses qu'entraîne la résidence dans les centres de population, d'après l'ancienneté et les services rendus : les traitements ont, en quelque sorte, un caractère personnel; l'avancement peut trop souvent être obtenu sans qu'il y ait changement de fonctions ou de résidence : il est résulté de là que tel fonctionnaire, dans une très-petite localité, est plus largement rétribué que son collègue de même grade, investi à Bruxelles et à Anvers d'attributions plus étendues, chargé de veiller à des intérêts plus importants et obligé aussi à de plus fortes dépenses. Sous l'influence d'un tel système, le sentiment d'une salubre émulation tend à s'affaiblir ou à disparaître; le mérite et les services rendus n'ont pas la garantie de récompenses légitimes; les règles reconnues les plus utiles périclitent peu à peu sous les exceptions.

Les intérêts des fonctionnaires ne souffrent pas seuls des anomalies du régime actuel, l'administration perd de sa force et de son unité.

D'autres motifs encore rendent une réorganisation nécessaire. Les besoins du

service ont varié sur certains points. Les changements introduits dans la législation commerciale et dans les lois financières, ont notamment démontré l'urgence de diverses modifications. Les forces dont l'administration dispose pour assurer la perception des impôts et la protection de tous les intérêts confiés à sa surveillance doivent être mieux réparties.

Les bases essentielles de la nouvelle organisation projetée sont les suivantes :

Fixation des traitements d'après la nature et l'importance des fonctions;

Amélioration du sort des employés subalternes;

Conditions d'admissibilité dans l'administration; surnumérariat; emplois subalternes;

Classification hiérarchique de tous les emplois;

Dispositions d'ordre et de discipline.

La somme allouée au Budget de l'exercice courant ne doit pas être augmentée en vue de cette organisation, mais elle doit être à la libre disposition du Gouvernement.

En présence des besoins si multipliés et si pressants que l'expérience de chaque jour révèle, il a été très-difficile de combiner les bases de la nouvelle organisation, de manière à ne point dépasser, dans leur ensemble, les crédits alloués pour l'administration des contributions directes en province. L'on est parvenu à vaincre cette difficulté.

Le passage du régime actuel au régime nouveau suppose une période de transition. Si, pendant cette période, il fallait se renfermer pour chaque service dans les limites des crédits actuels, il deviendrait impossible de grouper les emplois autrement et mieux qu'ils ne le sont aujourd'hui, de mieux les approprier aux exigences des divers services. L'augmentation de dépenses pour quelques-uns, ne pouvant être compensée par des économies obtenues dans d'autres, il faudrait réclamer de notables augmentations de crédits.

Il convient de remarquer d'ailleurs que les changements à faire ne peuvent être immédiats. La transition n'est pas seulement nécessaire quant aux exigences des services, elle l'est aussi quant aux intérêts des fonctionnaires eux-mêmes. Une grande perturbation serait le résultat d'innovations trop brusques : elles doivent être introduites successivement et avec prudence, en profitant du mouvement que les vacances de places occasionnent, en accélérant même ce mouvement par des combinaisons qui concilient avec les besoins de l'administration le respect des positions acquises, et les intérêts légitimes des fonctionnaires.

Deux années au moins seront nécessaires pour amener à bonne fin et sans secousses l'exécution de ce projet. Cependant il sera possible, en présentant le Budget de 1848, de communiquer aux Chambres le détail de tous les emplois; peut-être même, pour certains services, la spécialité des articles du Budget pourra-t-elle dès lors être rétablie.

J'ai cru devoir reproduire à l'art. 2 du chapitre IV la demande d'une augmentation de 3,500 francs destinée à ajouter 100 francs au traitement de chacun des employés inférieurs du timbre. Ces employés, obligés de consacrer tout leur temps à leurs fonctions et tenus de résider aux chefs-lieux des provinces, ne reçoivent qu'un traitement de 600 à 900 francs. La proposition portée au Budget de 1846 a été combattue principalement à raison des circonstances où l'on se trouvait alors; elle n'a été rejetée qu'à une faible majorité par la Chambre des Représentants. La

commission du Sénat et plusieurs membres de cette assemblée ont recommandé ces employés à la sollicitude du Gouvernement.

Le Budget proposé élève de 1,175,000 à 1,275,000 francs la somme présumée nécessaire en 1847 pour le service des pensions. Une note et des tableaux annexés aux développements du Budget indiquent, par mois, le nombre des admissions à la retraite et le montant total des pensions accordées depuis la loi du 21 juillet 1844; ils font connaître le chiffre des extinctions mis en rapport avec les crédits dépensés, ainsi que les bases des prévisions formées pour l'exercice prochain.

Je me suis constamment attaché à contrôler avec le plus grand soin les demandes ou les propositions de mise à la retraite; je regrette que, malgré la sévérité apportée dans l'examen de ces affaires, l'on ne soit pas encore arrivé à l'époque où les extinctions et les admissions se balanceront. La progression presque continue des dépenses et leur augmentation rapide dans le cours de ces dernières années, peuvent du reste être attribuées en grande partie à des circonstances exceptionnelles, déjà éloignées. A la suite des événements de 1814 et de 1815, le personnel des administrations financières a subi une réorganisation complète; il a été presque entièrement renouvelé. Les fonctionnaires ou employés dont les services datent de cette époque, ont acquis aujourd'hui ou acquerront bientôt des titres à la pension. Il est permis d'espérer, si l'on continue d'observer rigoureusement les règles prescrites, que les dépenses n'augmenteront plus et pourront même décroître sous l'empire de circonstances normales. Les pensions provenant de l'ancienne caisse de retraite, liquidées en vertu du règlement de 1822, plus favorable aux fonctionnaires que la loi générale de 1844, venant aussi à s'éteindre successivement, il en pourra résulter, dans l'avenir, une économie nouvelle.

Par des instructions adressées récemment aux fonctionnaires supérieurs en province, je leur ai recommandé de nouveau d'exercer le contrôle le plus sévère sur les demandes d'admission à la retraite, et de ne faire de propositions qu'en présence d'une nécessité bien démontrée.

Non-Valeurs et Remboursements. Le Budget des Non-Valeurs et Remboursements pour l'exercice 1847, s'élève, comme en 1846, à la somme de 2,026,000 francs.

Le crédit ouvert pour le péage sur l'Escaut est porté au chapitre II, *Remboursements*, au lieu d'être classé à part sous le titre de *péages*.

En commençant cet exposé, j'ai indiqué le but que le Gouvernement se propose d'atteindre. La Législature, j'aime à le croire, s'associera à cette pensée; la Chambre pourra s'occuper immédiatement en sections de l'examen des projets de loi que j'ai l'honneur de lui présenter. Mon honorable collègue, M. le Ministre des Travaux Publics, prépare le Budget de son Département pour l'exercice 1847. J'espère qu'il pourra bientôt vous être soumis.

Le Ministre des Finances,

J. MALOU.

1

Budgets
DES DÉPENSES ET SERVICES
DU ROYAUME,
POUR L'EXERCICE 1847.



2

PROJET DE LOI.

Léopold,

ROI DES BELGES,

À tous présents et à venir, Salut.

Sur la proposition de Notre Ministre des Finances et de l'avis de Notre conseil des Ministres;

NOUS AVONS ARRÊTÉ ET ARRÊTONS :

Le Budget de la Dette publique est fixé, pour l'exercice 1847, à la somme de *trente-un millions cinq cent quarante-cinq mille sept cent trente-un francs quatre-vingt-douze centimes* (fr. 51,545,751 92 c^s), conformément au tableau ci-annexé.

Donné à Laeken, le 15 avril 1846.

LÉOPOLD.

PAR LE ROI :

Le Ministre des Finances,

J. MALOU.

NUMÉRO des articles.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CHARGES		TOTAL.
		ORDINAIRES.	EXTRAORDINAIRES.	
CHAPITRE I ^{er} .				
Service de la dette.				
1	Annuité de l'inscription au grand-livre des rentes créées sans désignation de capital, portée au nom de la ville de Bruxelles, en vertu de la loi du 4 décembre 1842	500,000	"	"
2	Annuité de l'inscription portée au même grand-livre au profit du Gouvernement des Pays-Bas, en exécution du § 1 ^{er} de l'article 65 du traité du 5 novembre 1842	846,560	"	"
3	Intérêts des capitaux inscrits au grand-livre de la Dette publique, à 2½ p. %, en exécution des §§ 2 à 6 inclus de l'article 65 du même traité	5,502,640	78	"
4	Frais relatifs à cette dette	5,000	"	"
5	Intérêts de l'emprunt de 50,000,000 de fr., à 4 p. %, autorisé par la loi du 18 juin 1836. 1,200,000 "	1,500,000	"	"
	Dotation de l'amortissement de cet emprunt. 500,000 "			
6	Frais relatifs au paiement des intérêts et à l'amortissement du même emprunt	5,400	"	"
7	Intérêts de l'emprunt de 50,850,800 francs, à 3 p. %, autorisé par la loi du 25 mai 1838. 1,525,524 "	2,054,052	"	"
	Dotation de l'amortissement de cet emprunt. 508,508 "			
8	Frais relatifs au paiement des intérêts et à l'amortissement du même emprunt	54,000	"	"
9	Intérêts de l'emprunt de 86,940,000 francs, à 5 p. %, autorisé par la loi du 26 juin 1840. 4,547,000 "	5,216,400	"	"
	Dotation de l'amortissement de cet emprunt. 869,400 "			
10	Frais relatifs au paiement des intérêts et à l'amortissement de cet emprunt	150,000	"	"
11	Intérêts de l'emprunt de fr. 28,621,718 40 c., à 5 p. %, autorisé par la loi du 29 septembre 1842 1,451,085 92	1,717,505	10	"
	Dotation de l'amortissement de cet emprunt. 286,217 18			
12	Frais relatifs au paiement des intérêts et à l'amortissement dudit emprunt.	45,000	"	"
A REPORTER. fr.		17,532,555	88	"

NUMÉRO des articles.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CHARGES		TOTAL.
		ORDINAIRES.	EXTRAORDINAIRES.	
	REPORT. fr.	17,532,555 88	"	
15	Intérêts, à 4 $\frac{1}{2}$ p. %, sur un capital de 95,722,000 francs, montant approximatif des obligations dont l'émission a été autorisée par la loi du 21 mars 1844 (<i>Bulletin officiel</i> n° 42) 4,507,490 "	5,264,710 "	"	
	Dotation de l'amortissement de cette dette. 957,220 "			
14	Frais relatifs au paiement des intérêts et à l'amortissement de la même dette (art. 2 de la loi du 21 mars 1844) . .	15,000 "	"	
15	Intérêts de l'emprunt de 84,656,000 francs, à 4 $\frac{1}{4}$ p. %, autorisé par la loi du 22 mars 1844 (<i>Bulletin officiel</i> n° 44) 5,809,520 "	4,232,800 "	"	
	Dotation de l'amortissement de cet emprunt, à $\frac{1}{2}$ p. % du capital 425,280 "			
16	Frais relatifs au paiement des intérêts et à l'amortissement du même emprunt (art. 2 de la loi du 22 mars 1844) . .	15,000 "	"	27,812,261 03
17	Intérêts à 5 p. %, sur un capital de 7,000,000 de francs, montant approximatif des obligations à créer pour le paiement des indemnités, à raison de pertes causées par les événements de guerre de la révolution	210,000 "	"	
18	Frais relatifs à l'émission et au paiement des intérêts des mêmes obligations	5,000 "	"	
19	Intérêts et frais présumés de la dette flottante	600,000 "	"	
20	Rentes viagères	5,665 15	"	
21	Intérêts à payer aux anciens concessionnaires de la Sambre canalisée	"	6,765 87	
22	Indemnité annuelle pour travaux à exécuter au canal de Ternouzen (art. 20 et 25 du traité du 5 novembre 1842) . .	105,820 10	"	
23	Rachat des droits de fanal mentionnés au § 2 de l'art. 18 du traité du 5 novembre 1842	21,164 02	"	
	A REPORTER. fr.	27,805,495 15	6,765 87	27,812,261 03

NUMERO des articles.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CHARGES		TOTAL.
		ORDINAIRES.	EXTRAORDINAIRES.	
	REPORT. . . . fr.	27,805,495 15	6,765 87	27,812,261 02
	CHAPITRE II.			
	<i>Rémunérations.</i>			
	Anciennes pensions ecclésiastiques tiercées. 215,000 »			
	Pensions civiles et autres accordées ayant 1850 120,000 »			
	Id. civiques 160,000 »			
1	Id. militaires et pensions des Indes. 2,151,000 »	2,179,000 »	1,025,000 »	
	Id. de l'Ordre Léopold. 25,000 »			
	Id. des veuves et orphelins de l'an- cienne caisse de retraite . . . 550,000 »			
	Arriérés de pensions de toute nature . . . 5,000 »			
2	Remboursement à faire au Trésor néerlandais, en exécution du § 7 de l'art. 68 du traité du 5 novembre 1842, pour arrérages de pensions du 1 ^{er} janvier au 31 décembre 1847.	»	19,470 90	5,275,470 90
	Traitements d'attente (<i>wachtgelden</i>) . . . 28,000 »			
3	Id. ou pensions supplémentaires (<i>toelagen</i>). 17,000 »	»	50,000 »	
	Secours annuels (<i>jaarlijksche onderstanden</i>). 5,000 »			
	CHAPITRE III.			
	<i>Fonds de dépôt.</i>			
1	Intérêts des cautionnements versés en numé- raire dans les caisses de l'État, pour la ga- rantie de leurs gestions respectives, par des fonctionnaires comptables de l'État, par des receveurs communaux, des rece- veurs de bureaux de bienfaisance, par des préposés de l'administration du chemin de fer, des courtiers, des agents de change, etc., soumis à fournir un cautionnement, et par des contribuables, des négociants, des commissionnaires, etc., pour garantie du payement de droits de douanes, d'ac- cises, etc., dont ils pourraient être éven- tuellement redevables. 584,000 »	584,000 »	6,000 »	
	Arriéré des intérêts sur des exercices clos. . . 6,000 »			460,000 »
2	Intérêts des consignations faites dans les caisses de l'État. (<i>Les crédits portés au présent chapitre ne sont point limi- tatifs.</i>)	70,000 »	»	
	TOTAL DU BUDGET DE LA DETTE PUBLIQUE. . fr.	50,458,495 15	1,107,236 77	51,565,731 92

Vu et approuvé pour être annexé à Notre arrêté
du 13 avril 1846.

LÉOPOLD.

PAR LE ROI :

Le Ministre des Finances,

J. MALOU.

PROJET DE LOI.

Léopold,

ROI DES BELGES,

A tous présents et à venir, Salut.

Sur la proposition de Notre Ministre des Finances et de l'avis de Notre conseil des Ministres;

NOUS AVONS ARRÊTÉ ET ARRÊTONS :

Le Budget des Dotations est fixé, pour l'exercice 1847, à la somme de *trois millions trois cent vingt-trois mille huit cent soixante-douze francs soixante-quinze centimes* (fr. 5,525,872 75 c.), conformément au tableau ci-annexé.

Donné à Laeken, le 15 avril 1846.

LÉOPOLD.

PAR LE ROI :

Le Ministre des Finances,

J. MALOU.

NUMERO des articles.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CHARGES		TOTAL.
		ORDINAIRES.	EXTRAORDINAIRES.	
	CHAPITRE I^{er}.			
Unique.	Liste civile (<i>Mémoire</i>)	2,751,522 75	"	2,751,522 75
	CHAPITRE II.			
Unique.	Sénat	50,000 "	"	50,000 "
	CHAPITRE III.			
Unique.	Chambre des Représentants	595,450 "	"	595,450 "
	CHAPITRE IV.			
	<i>Cour des Comptes.</i>			
1	Membres de la Cour.	58,000 "	"	147,100 "
2	Personnel des bureaux	71,000 "	"	
5	Matériel et dépenses diverses	16,900 "	"	
4	Pensions	1,200 "	"	
	TOTAL DU BUDGET DES DOTATIONS. . . . fr.	3,525,872 75	"	3,525,872 75

Vu et approuvé pour être annexé à Notre arrêté
du 15 avril 1846.

LÉOPOLD.

PAR LE ROI :

Le Ministre des Finances,

J. MALOU.

PROJET DE LOI.

Léopold ,**ROI DES BELGES ,***A tous présents et à venir, Salut.*

Sur la proposition de Notre Ministre des Finances et de
l'avis de Notre conseil des Ministres ;

NOUS AVONS ARRÊTÉ ET ARRÊTONS :

Le Budget du Ministère de la Justice est fixé, pour l'exercice
1847, à la somme de *onze millions neuf cent soixante-douze
mille trois cent quatre-vingt-quinze francs* (11,972,595 francs),
conformément au tableau ci-annexé.

Donné à Laeken, le 15 avril 1846.

LÉOPOLD.

PAR LE ROI :

Le Ministre des Finances ,

J. MALOU.

NUMÉRO des articles.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CHARGES		TOTAL.	
		ORDINAIRES.	EXTRAORDINAIRES.		
CHAPITRE I ^{er} .					
Administration centrale.					
1	Traitement du Ministre.	21,000 »	»	219,500 »	
2	— des fonctionnaires, employés et gens de service.	166,000 »	»		
3	Matériel	23,000 »	»		
4	Frais d'impression de recueils statistiques	3,500 »	»		
5	Frais de route et de séjour.	6,000 »	»		
CHAPITRE II.					
Ordre Judiciaire.					
1	COUR DE CASSATION. Personnel	258,500 »	»	2,512,515 »	
2	— Matériel.	3,250 »	1,500 »		
3	COURS D'APPEL. Personnel	621,800 »	»		
4	— Matériel	18,000 »	»		
5	Tribunaux de première instance et de commerce.	1,051,265 »	20,000 »		
6	Justices de paix et tribunaux de police	556,200 »	»		
CHAPITRE III.					
Justice Militaire.					
1	HAUTE COUR MILITAIRE. Personnel	65,800 »	»	112,055 »	
2	— Matériel	5,000 »	»		
3	Auditeurs militaires et prévôts.	41,255 »	»		
CHAPITRE IV.					
Frais de Justice.					
1	Frais d'instruction et d'exécution.	679,000 »	»	680,000 »	
2	Indemnité pour le greffier de la Cour de Cassation, à charge de délivrer gratis toutes les expéditions ou écritures réclamées par le procureur général et les administrations publiques	1,000 »	»		
CHAPITRE V.					
Palais de Justice.					
Unique.	Constructions, réparations et loyers de locaux.	55,000 »	40,000 »	75,000 »	
A REPORTER. . . . fr.		5,557,568 »	61,500 »	5,599,068 »	

NUMÉRO des articles.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CHARGES		TOTAL.
		ORDINAIRES.	EXTRAORDINAIRES.	
	REPORT. . . . fr.	3,537,568 "	61,500 "	3,599,068 "
	CHAPITRE VI. <i>Publications officielles.</i>			
1	Impression du <i>Recueil des lois</i> , du <i>Moniteur</i> et des <i>Annales parlementaires</i>	93,500 "	"	101,500 "
2	Abonnement au <i>Bulletin des Arrêts de la Cour de Cassation</i>	3,000 "	"	
3	Publication d'un recueil des anciennes lois des Pays-Bas autrichiens, de la principauté de Liège et autres pays dont le territoire est compris dans le royaume de Belgique; publication d'un recueil d'instructions-circulaires émises du Département de la Justice depuis la réunion de la Belgique à la France en 1795 jusqu'en 1830; impression d'avant-projets de lois à envoyer à l'avis des Cours et tribunaux et des facultés de droit des universités du royaume.	5,000 "	"	
	CHAPITRE VII. <i>Pensions et Secours.</i>			
1	Pensions civiles	180,000 "	"	195,000 "
2	Secours à des magistrats ou à des veuves et enfants mineurs de magistrats, qui, sans avoir droit à une pension, ont des titres à un secours, par suite d'une position malheureuse	12,000 "	"	
3	Secours à des employés ou veuves et enfants mineurs d'employés dépendants du Ministère de la Justice, se trouvant dans le même cas que ci-dessus.	3,000 "	"	
	CHAPITRE VIII. <i>Cultes.</i>			
1	Clergé supérieur du culte catholique et professeurs des séminaires, bourses et demi-bourses affectées aux séminaires.	403,822 59	"	4,589,827 "
2	Clergé inférieur du culte catholique.	5,319,104 61	"	
3	Subsides pour les édifices servant aux cultes.	394,000 "	50,000 "	
4	Culte protestant	57,900 "	"	
5	— israélite.	11,000 "	"	
6	Pensions et secours pour les ministres des cultes.	154,000 "	"	
	CHAPITRE IX. <i>Établissements de bienfaisance.</i>			
1	Frais d'entretien et de transport de mendiants et d'insensés, dont le domicile de secours est inconnu	20,000 "	"	445,000 "
2	Subsides : 1° pour favoriser l'érection et l'amélioration des hospices d'aliénés, l'organisation et le soutien des établissements de bienfaisance, des ateliers de travail et d'autres institutions en faveur des classes ouvrières et indigentes; 2° pour secours aux victimes de l'ophthalmie militaire qui n'ont pas droit à une pension ou à un secours à la charge du Département de la Guerre	170,000 "	"	
3	Subside pour l'érection de dépôts de mendicité agricoles.	50,000 "	"	
4	Subsides pour les enfants trouvés et abandonnés, sans préjudice du concours des communes et des provinces.	175,000 "	"	
5	Subsides : 1° pour le patronage des condamnés libérés; 2° pour faire établir et soutenir à cette fin des maisons de refuge où sont également reçues les personnes qui veulent abandonner la voie du vice et de l'immoralité; 3° pour venir en aide aux institutions qui forment des sujets propres au service des prisons, des dépôts de mendicité et d'autres établissements de bienfaisance.	50,000 "	"	
	A REPORTER. . . . fr.	8,618,895 "	111,500 "	8,750,395 "

NUMÉRO des articles.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CHARGES		TOTAL.
		ORDINAIRES.	EXTRAORDINAIRES.	
	Report. . . . fr.	8,618,895 »	111,500 »	8,730,395 »
	CHAPITRE X.			
	<i>Prisons.</i>			
	SECTION 1^{re}. — Service domestique.			
1	Frais d'entretien, d'habillement, de couchage et de nourriture des détenus, frais d'habillement et de couchage des gardiens, gratifications aux détenus et frais de route et de séjour, tant des membres des commissions administratives des prisons, que du contrôleur de la comptabilité des prisons et autres fonctionnaires et employés.	1,135,000 »	»	
2	Traitement des employés attachés au service domestique. .	575,000 »	»	
3	Récompenses à accorder aux employés pour conduite exemplaire et actes de dévouement	5,000 »	»	
4	Frais d'impressions et de bureau	10,000 »	»	
5	Constructions nouvelles, réparations, entretien des bâtiments et du mobilier	444,000 »	200,000 »	5,127,500 »
	SECTION 2. — Service des travaux.			
6	Achat de matières premières et ingrédients pour la fabrication .	700,000 »	»	
7	Gratifications aux détenus	170,000 »	»	
8	Frais d'impressions et de bureau	5,000 »	»	
9	Traitements et tantièmes des employés	85,500 »	»	
	CHAPITRE XI.			
	<i>Frais de police.</i>			
1	Service des passe-ports	20,000 »	»	68,000 »
2	Autres mesures de sûreté publique.	48,000 »	»	
	CHAPITRE XII.			
Unique.	Dépenses imprévues	5,000 »	»	5,000 »
	CHAPITRE XIII.			
Unique.	Solde de dépenses arriérées concernant des exercices dont les Budgets sont clos	41,500 »	»	41,500 »
	TOTAL DU BUDGET DU MINISTÈRE DE LA JUSTICE. . . . fr.	11,660,895 »	511,500 »	11,972,595 »

Vu et approuvé pour être annexé à Notre arrêté
du 15 avril 1846.

LÉOPOLD.

PAR LE ROI :

Le Ministre des Finances,

J. MALOU.

PROJET DE LOI.

Léopold,**ROI DES BELGES,***A tous présents et à venir, Salut.*

Sur la proposition de Notre Ministre des Finances et de l'avis de Notre conseil des Ministres;

NOUS AVONS ARRÊTÉ ET ARRÊTONS :

Le Budget du Ministère des Affaires Étrangères est fixé, pour l'exercice 1847, à la somme de *un million trois cent vingt-cinq mille cinq cent vingt-quatre francs* (1,525,524 francs), conformément au tableau ci-annexé.

Donné à Laeken, le 15 avril 1846.

LÉOPOLD.

PAR LE ROI :

Le Ministre des Finances,

J. MALOU.

NOMBRE des articles.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CHARGES		TOTAL.
		ORDINAIRES.	EXTRAORDINAIRES.	
CHAPITRE I ^r .				
Administration centrale.				
1	Traitement du Ministre.	21,000 "	"	160,524 "
"	Frais de représentation (<i>pour mémoire</i>).	"	"	
2	Traitement des fonctionnaires, employés et gens de service.	75,500 "	"	
5	Frais des commissions d'examen	2,000 "	"	
4	Pensions à accorder à des fonctionnaires, employés et gens de service	14,024 "	"	
5	Secours à des fonctionnaires et employés ou à leurs veuves, qui, sans avoir droit à la pension, ont des titres à un secours, à raison de leur position malheureuse.	1,000 "	"	
6	Matériel	34,000 "	3,000 "	
7	Achat de décorations de l'Ordre Léopold.	10,000 "	"	
CHAPITRE II.				
Traitements des agents politiques.				
1	Autriche	40,000 "	"	558,500 "
2	Confédération Germanique.	40,000 "	"	
5	France.	60,000 "	"	
4	Grande-Bretagne.	80,000 "	"	
5	Pays-Bas	50,000 "	"	
6	Italie	40,000 "	"	
7	Prusse	50,000 "	"	
8	États-Unis.	25,500 "	"	
9	Turquie	47,000 "	"	
"	Bavière (<i>pour mémoire</i>)	"	"	
10	Brésil	21,000 "	"	
11	Danemark	15,000 "	"	
12	Espagne	15,000 "	"	
15	Grèce	15,000 "	"	
14	Villes Libres et Anséatiques de Hambourg, Brême et Lubeck.	15,000 "	"	
15	Portugal	15,000 "	"	
16	Sardaigne	15,000 "	"	
17	Suède	15,000 "	"	
A REPORTER. fr.		716,024 "	3,000 "	719,024 "

NUMÉRO des articles.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CHARGES		TOTAL.
		ORDINAIRES.	EXTRAORDINAIRES.	
	REPORT. fr.	716,024 "	5,000 "	719,024 "
	CHAPITRE III.			
Unique.	Traitement des agents consulaires, et indemnités à quelques agents non rétribués.	105,000 "	12,000 "	115,000 "
	CHAPITRE IV.			
Unique.	Frais de voyage des agents du service extérieur et de l'administration centrale; frais de courriers, estafettes, courses diverses.	70,500 "	"	70,500 "
	CHAPITRE V.			
Unique.	Frais à rembourser aux agents du service extérieur. . . .	80,000 "	"	80,000 "
	CHAPITRE VI.			
	<i>Commerce.</i>			
1	Écoles de navigation.	16,000 "	"	
2	Chambres de commerce.	12,000 "	"	
3	Frais divers et encouragements au commerce.	25,000 "	"	
4	Encouragements pour la navigation à vapeur entre les ports belges et ceux d'Europe, ainsi que pour la navigation à voiles, sans que, dans l'un ou l'autre cas, les engagements puissent obliger l'État au delà du crédit alloué pour l'année 1847 et sans que les crédits puissent excéder 40,000 francs par service.	115,000 "	"	501,000 "
5	Primes pour construction de navires.	55,000 "	"	
6	Pêche maritime.	100,000 "	"	
	CHAPITRE VII.			
Unique.	Missions extraordinaires, traitements d'agents politiques et consulaires en inactivité, et dépenses imprévues. . . .	40,000 "	"	40,000 "
	TOTAL DU BUDGET DU MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.	1,510,524 "	15,000 "	1,525,524 "

Vu et approuvé pour être annexé à Notre arrêté
du 15 avril 1846.

LÉOPOLD.

PAR LE ROI :

Le Ministre des Finances,

J. MALOU.

16

PROJET DE LOI.


Léopold,

ROI DES BELGES,

A tous présents et à venir, Salut.

Sur la proposition de Notre Ministre des Finances et de
l'avis de Notre conseil des Ministres.

NOUS AVONS ARRÊTÉ ET ARRÊTONS :

Le Budget de la Marine est fixé, pour l'exercice 1847¹,
à la somme de *un million deux cent quatre-vingt-cinq mille*
quatre cent quatre-vingt-deux francs (1,285,482 francs), con-
formément au tableau ci-annexé.

Donné à Laeken, le 15 avril 1846.

LÉOPOLD.

PAR LE ROI :

*Le Ministre des Finances,***J. MALOU.**


NUMÉRO des articles.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CHARGES		TOTAL.
		ORDINAIRES.	EXTRAORDINAIRES.	
CHAPITRE I ^{er} .				
Administration centrale.				
1	Personnel	6,050 "	"	9,550 "
2	Matériel	3,500 "	"	
CHAPITRE II.				
Bâtiments de guerre.				
1	Personnel	297,471 "	"	507,791 "
2	Vivres	148,000 "	"	
3	Entretien , chauffage et éclairage.	62,320 "	"	
CHAPITRE III.				
Unique.	Magasin de la marine	11,200 "	"	11,200 "
CHAPITRE IV.				
Unique.	Pilotage	350,520 "	"	350,520 "
CHAPITRE V.				
Unique.	Établissement et exploitation d'un feu flottant dans la passe de Wielingen	4,215 "	35,000 "	39,215 "
CHAPITRE VI.				
Unique.	Service des bateaux à vapeur de l'Escaut	48,758 "	"	48,758 "
CHAPITRE VII.				
Unique.	Police maritime	32,800 "	"	32,800 "
CHAPITRE VIII.				
Unique.	Service des bateaux à vapeur entre Ostende et Douvres. .	242,100 "	"	242,100 "
CHAPITRE IX.				
Unique.	Secours maritimes (sauvetage).	16,500 "	"	16,500 "
CHAPITRE X.				
Pensions et secours.				
1	Pensions civiles et secours	17,050 "	"	27,050 "
2	Dotation de la caisse des secours et de prévoyance en faveur des marins naviguant sous pavillon belge.	10,000 "	"	
TOTAL DU BUDGET DE LA MARINE. fr.		1,250,482 "	35,000 "	1,285,482 "

Vu et approuvé pour être annexé à Notre arrêté
du 15 avril 1846.

LÉOPOLD.

PAR LE ROI :

Le Ministre des Finances,

J. MALOU.

PROJET DE LOI.




ROI DES BELGES,

A tous présents et à venir, Salut.

Sur la proposition de Notre Ministre des Finances et de
l'avis de Notre conseil des Ministres ;

NOUS AVONS ARRÊTÉ ET ARRÊTONS :

Le Budget du Ministère des Finances est fixé, pour l'exer-
cice 1847, à la somme de *douze millions huit cent quatre-
vingt-quatre mille cinq cent vingt francs* (12,884,520 francs),
et celui des Non-Valeurs et Remboursements à la somme de
deux millions vingt-six mille francs (2,026,000 francs).

Donné à Laeken , le 13 avril 1846.

LÉOPOLD.

PAR LE ROI :

Le Ministre des Finances,

J. MALOU.

NOMÉRO des articles.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CHARGES		TOTAL.	
		ORDINAIRES.	EXTRAORDINAIRES.		
CHAPITRE I ^{er} .					
Administration centrale.					
1	Traitement du Ministre.	21,000	"	802,600	
2	Id. des fonctionnaires et employés	458,400	"		
5	Frais de tournées.	8,000	"		
4	Matériel	47,000	"		
5	Service de la monnaie	7,200	"		
6	Multiplication des coins et coussinets pour la fabrication des diverses monnaies et frais de comptage	10,000	"		
7	Achat de matières et frais de fabrication de pièces de cuivre .	"	100,000		
8	Magasin général des papiers	155,000	"		
9	Frais de rédaction et de publication de documents statistiques.	25,000	"		
CHAPITRE II.					
Administration du Trésor dans les provinces.					
1	Traitement des directeurs	86,550	"	556,550	
2	Caissier général de l'État	250,000	"		
CHAPITRE III.					
Administration des Contributions directes, cadastre, douanes et accises, de la garantie des matières d'or et d'argent, etc.					
1	Traitement des employés du service sédentaire. Les suppléments de traitement pour pertes résultant de la sup- pression de leges ne pourront être imputés sur l'art. 1 ^{er} que jusqu'à concurrence d'une somme totale de 22,000 francs.	872,500	"	8,609,480	
2	Remises et indemnités des comptables L'excédant de dépense résultant de la balance des maxima et des minima de remises et indemnités, ainsi que des suppléments de traitement accordés à des receveurs rétribués au moyen de re- mises proportionnelles, ne pourra dépasser la somme de 23,000 francs.	1,710,000	"		
5	Traitement des employés du service actif (contributions di- rectes, cadastre et comptabilité)	501,200	"		
4	Traitement des employés de la douane et recherche mari- time	5,950,200	"		
5	Traitement des employés des accises.	759,900	"		
6	Id. id. de la garantie.	45,860	"		
7	Id. des vérificateurs des poids et mesures	52,100	"		
8	Honoraires fixes des avocats de l'administration	55,670	"		
9	Frais de bureau et de tournées Les crédits portés aux articles 1 à 9 inclusivement du présent chapitre, pourront être réunis et transférés indistinctement de l'un de ces articles sur les autres, selon les besoins qui résulteront de la nouvelle organisation.	189,850	"		
10	Indemnités	291,200	"		
11	Matériel	140,000	"		
12	Indemnités pour les transcriptions de mutations, etc., dans les bureaux de conservation du cadastre	52,000	"		
15	Frais généraux d'administration de l'entrepôt d'Anvers, en- tretien des bâtiments, etc.	51,000	"		
A REPORTER. fr.		9,655,650	100,000		9,755,650

NUMERO des articles.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CHARGES		TOTAL.
		ORDINAIRES.	EXTRAORDINAIRES.	
	REPORT. fr.	9.655,650	100,000 "	9.755.650
	CHAPITRE IV.			
	<i>Administration de l'Enregistrement, des domaines et des forêts.</i>			
1	Traitement du personnel de l'enregistrement.	356,200	"	1.850.890
2	Id. id. du timbre.	54,700	"	
3	Id. id. du domaine	77,200	"	
4	Id. id. forestier	245,600	"	
5	Remises des receveurs. — Frais de perception	849,000	"	
6	Id. des greffiers	41,000	"	
7	Frais de bureau des directeurs.	20,000	"	
8	Matériel	52,000	"	
9	Frais de poursuites et d'instances.	55,000	"	
10	Dépenses du domaine	78,500	"	
11	Palais de Bruxelles et de Tervueren	25,800	"	
	CHAPITRE V.			
1	Pensions	1,275,000	"	1,280,000
2	Secours	5,000	"	
	CHAPITRE VI.			
1	Dépenses imprévues	14,000	"	18.000
2	Travail extraordinaire	4,000	"	
	TOTAL DU BUDGET DU MINISTÈRE DES FINANCES.	12,784,520	100.000	12.884.520

Vu et approuvé pour être annexé à Notre arrêté
du 15 avril 1846.

LÉOPOLD.

PAR LE ROI :

Le Ministre des Finances.

J. MALOU.

NUMÉRO des articles.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CHARGES		TOTAL.
		ORDINAIRES.	EXTRAORDINAIRES.	
CHAPITRE I ^{er} .				
Non-Valeurs.				
1	Non-valeurs sur le foncier	500,000	"	796,000 "
2	Id. sur l'impôt personnel	570,000	"	
3	Id. sur les patentes	80,000	"	
4	Décharge ou remise aux bateliers en non-activité	50,000	"	
5	Non-valeurs sur les redevances des mines (Les crédits portés au présent chapitre ne sont point limitatifs.)	16,000	"	
CHAPITRE II.				
Remboursements.				
1	Restitution de droits et amendes et intérêts y relatifs, de frais d'adjudication et de façon d'ouvrages brisés.	50,000	"	1,250,000 "
2	Restitution d'impôts, péages, capitaux, revenus, remboursements, amendes et paiement d'intérêts; frais d'adjudication et charges des successions vacantes ou en déshérence, etc.	250,000	"	
3	Remboursement de postes aux offices étrangers.	150,000	"	
4	Remboursement du péage sur l'Escaut	800,000	"	
5	Déficit de comptables anciens et nouveaux (pour mémoire.). (Les crédits portés au présent chapitre ne sont point limitatifs.)	"	"	
TOTAL DU BUDGET DES NON-VALEURS ET REMBOURSEMENTS. fr.		2,026,000	"	2,026,000 "

Vu et approuvé pour être annexé à Notre arrêté
du 15 avril 1846.

LÉOPOLD.

PAR LE ROI :

Le Ministre des Finances,

J. MALOU.

NUMÉRO d'ordre.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CHARGES		TOTAL.
		ORDINAIRES.	EXTRAORDINAIRES.	
1	Dette publique	50,458,495 15	1,107,256 77	51,565,751 92
2	Dotations	5,525,872 75	»	5,525,872 75
3	Ministère de la Justice	11,660,895 »	311,500 »	11,972,395 »
4	— des Affaires Étrangères	1,510,524 »	15,000 »	1,525,524 »
5	Marine.	1,250,482 »	55,000 »	1,305,482 »
6	Ministère des Finances	12,784,520 »	100,000 »	12,884,520 »
7	Non-valeurs et Remboursements	2,026,000 »	»	2,026,000 »
TOTAUX. . . . fr.		62,794,788 90	1,568,756 77	64,363,545 67

24

DÉVELOPPEMENTS

DU

Budget de la Dette Publique

POUR L'EXERCICE 1847.



NUMÉRO des articles de la loi.	dévelop- pements des articles.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	
CHAPITRE I^{er}.			
<i>Service de la Dette.</i>			
1	"	Annuité de l'inscription au Grand-Livre des rentes créées sans désignation de capital, portée au nom de la ville de Bruxelles, en vertu de la loi du 4 décembre 1842	
2	"	Annuité de l'inscription portée au même Grand-Livre, au profit du Gouvernement des Pays-Bas, en exécution du § 1 ^{er} de l'art. 65 du traité du 5 novembre 1842	
5	"	Intérêts des capitaux inscrits au Grand-Livre de la dette publique, à 2½ p. %, en exécution des §§ 2 à 6 inclus de l'art. 65 du même traité.	
4	"	Frais relatifs à cette dette	
"	"	Intérêts arriérés de la dette à 2½ % (<i>crédit non reproduit au Budget de 1847</i>)	
1	1	Intérêts de l'emprunt de 50,000,000 de francs, à 4 p. %, autorisé par la loi du 18 juin 1836	1,200,000 "
5	2	Dotation de l'amortissement de cet emprunt	(a. 500,000 "
6	"	Frais relatifs au paiement des intérêts et à l'amortissement du même emprunt	
1	1	Intérêts de l'emprunt de 50,850,800 francs, à 5 p. %, autorisé par la loi du 25 mai 1858	1,525,524 "
7	2	Dotation de l'amortissement de cet emprunt	(b. 508,508 "
8	"	Frais relatifs au paiement des intérêts et à l'amortissement du même emprunt	
1	1	Intérêts de l'emprunt de 86,940,000 francs, à 5 p. %, autorisé par la loi du 26 juin 1840	4,547,000 "
9	2	Dotation de l'amortissement de cet emprunt	869,400 "
10	"	Frais relatifs au paiement des intérêts et à l'amortissement de cet emprunt	
1	1	Intérêts de l'emprunt de fr. 28,621,718 40 c., à 5 p. %, autorisé par la loi du 29 septembre 1842.	1,451,085 92
11	2	Dotation de l'amortissement de cet emprunt	286,217 18
12	"	Frais relatifs au paiement des intérêts et à l'amortissement dudit emprunt	
1	1	Intérêts à 4½ p. % sur un capital de 95,722,000 francs, montant approximatif des obligations dont l'émission a été autorisée par la loi du 21 mars 1844 (<i>Bulletin officiel n° 42</i>)	(c. 4,507,490 "
15	2	Dotation de l'amortissement de cette dette	(d. 957,220 "
14	"	Frais relatifs au paiement des intérêts et à l'amortissement de la même dette (art. 2 de la loi du 21 mars 1844).	
1	1	Intérêts de l'emprunt de 84,656,000 francs, à 4½ p. %, autorisé par la loi du 22 mars 1844 (<i>Bulletin officiel n° 44</i>)	5,809,520 "
15	2	Dotation de l'amortissement de cet emprunt, à 2 p. % du capital	(e. 425,280 "
16	"	Frais relatifs au paiement des intérêts et à l'amortissement du même emprunt (art. 2 de la loi du 22 mars 1844)	
17	"	Indemnités pour pertes causées par les événements de guerre de la révolution	{ En numéraire (f Intérêts à 5 p. %, sur 7,000,000 de francs, montant approximatif des obligations à créer
A REPORTER.			fr.

CRÉDIT DEMANDÉ POUR L'EXERCICE 1847.			CRÉDIT alloué POUR L'EXERCICE 1840.	DIFFÉRENCE AU BUDGET DE 1847.		CRÉDIT ALLOUÉ POUR 1847.	Observations.
CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires	TOTAL.		EN PLUS.	EN MOINS.		
500,000 "	"	500,000 "	500,000 "	"	"		
846,560 "	"	846,560 "	846,560 "	"	"		
5,502,640 78	"	5,502,640 78	5,502,640 78	"	"		
3,000 "	"	3,000 "	3,000 "	"	"		
"	"	"	22,711 55	"	22,711 55		
1,500,000 "	"	1,500,000 "	1,500,000 "	"	"		a) Voir l'état no 1 des pièces à l'appui
3,400 "	"	3,400 "	3,400 "	"	"		
2,054,052 "	"	2,054,052 "	2,054,052 "	"	"		b) Voir l'état no 2 des pièces à l'appui
54,000 "	"	54,000 "	54,000 "	"	"		
5,216,400 "	"	5,216,400 "	5,216,400 "	"	"		
150,000 "	"	150,000 "	150,000 "	"	"		c) Le montant des obliga- tions à émettre par suite des remboursements en numé- raire pour appoints, ne peut être encore connu avec exac- titude
1,717,505 10	"	1,717,505 10	1,717,505 10	"	"		d) Voir l'état no 3 des pièces à l'appui
45,000 "	"	45,000 "	45,000 "	"	"		e) Voir l'état no 4 des pièces à l'appui
5,264,710 "	"	5,264,710 "	5,264,710 "	"	"		
15,000 "	"	15,000 "	15,000 "	"	"		f) Aucun crédit n'est de- mandé au Budget de 1847 pour les indemnités inté- rieures à 800 fr., la somme disponible sur l'exercice 1844 étant jugée suffisante pour faire face au paiement de toutes les indemnités de cette nature. Les travaux de la commission de liquidation paraissant devoir être termi- nés vers le mois d'octobre ou de novembre 1846, il y aura lieu alors de régulariser, par des crédits complémentaires, les allocations portées aux Budgets de 1843, 1844, 1845 et 1846, tant pour les indem- nités à payer en numéraire que pour les intérêts du ca- pital des obligations à 3 % à créer en vertu de la loi du 1er mai 1842
4,252,800 "	"	4,252,800 "	4,252,800 "	"	"		
15,000 "	"	15,000 "	15,000 "	"	"		
"	"	"	"	"	"		
210,000 "	"	210,000 "	210,000 "	"	"		
27,067,845 88	"	27,067,845 88	27,090,557 45	"	22,711 55		Quant à la question de l'am- ortissement, voir la note annexée no 5.

NUMÉRO des		DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	
articles de la loi.	dévelop- pements des articles.		
			REPORT. fr.
18	»	Frais relatifs à l'émission et au paiement des intérêts des mêmes obligations	
19	»	Intérêts et frais présumés de la dette flottante.	
20	»	Intérêts de la dette viagère.	
21	»	Intérêts à payer aux anciens concessionnaires de la Sambre canalisée (sur une somme de fr. 135,517 14).	
»	»	Complément de l'indemnité de reprise à payer à la société concessionnaire du canal de Bruxelles à Charleroy, aux termes de l'art. 26 de la convention du 6 novembre 1854, entre cette société et le Gouvernement (<i>crédit qui ne figure plus au Budget de 1847</i>)	
22	»	Indemnité annuelle pour travaux à exécuter au canal de Terneuzen (articles 20 et 25 du traité du 5 novembre 1842), 50,000 florins.	
25	»	Rachat des droits de fanal mentionnés au § 2 de l'art. 18 du traité du 5 novembre 1842.	
			TOTAL DU CHAPITRE I ^{er} fr.
CHAPITRE II.			
<i>Rémunérations.</i>			
1	1	Anciennes pensions ecclésiastiques tiercées	
	2	— — civiles et autres accordées avant 1850	
	5	— — civiques	
	4	— — militaires et pensions supplémentaires des Indes	
	5	— — de l'ordre Léopold	
	6	Pensions des veuves et orphelins de l'ancienne caisse de retraite	
	7	Arriérés de pensions de toute nature	
2	»	Remboursement à faire au trésor Néerlandais, en exécution du § 7 de l'art. 68 du traité du 5 novembre 1842, pour arrérages de pensions, du 1 ^{er} janvier au 31 décembre 1847	
5	1	Traitements d'attente (<i>wachtgelden</i>)	28,000 »
	2	— ou pensions supplémentaires (<i>toelagen</i>).	17,000 »
	5	Secours annuels (<i>jaarlijksche onderstanden</i>).	5,000 »
			TOTAL DU CHAPITRE II. fr.

CRÉDIT DEMANDE POUR L'EXERCICE 1847.			CRÉDIT alloué POUR L'EXERCICE 1846.	DIFFÉRENCE AU BUDGET DE 1847.		CRÉDIT ALLOUÉ POUR 1847.	Observations.
CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.		EN PLUS.	EN MOINS		
27,067,845 88	"	27,067,845 88	27,090,557 45	"	22,711 55		g) Augmentation résultant des stipulations de l'art. 23 du traité du 5 novemb. 1842 fondées sur la prévision que les travaux à exécuter au canal de Terneuzen seront complètement en état de satisfaire à leur destination.
5,000 "	"	5,000 "	5,000 "	"	"		
600,000 "	"	600,000 "	600,000 "	"	"		
5,665 15	"	5,665 15	17,527 87	"	11,662 72		
"	6,765 87	6,765 87	6,765 87	"	"		
"	"	"	406,011 12	"	406,011 12		
105,820 10	"	105,820 10	52,910 05	(g 52,910 05	"		
21,161 02	"	21,164 02	21,164 02	"	"		
27,805,495 15	6,765 87	27,812,261 02	28,199,756 56	52,910 05	440,385 59		
DIFFÉRENCE EN MOINS. . . fr.				537,475 54			
"	215,000 "	5,204,000 "	5,205,000 "	"	1,000 "		h) Du 1er jan- vier au 15 avril 1847, à raison de fl. 12,000 par an- née. . . fl. 3,600 . Du 19 avril au 31 déc. 1847, à raison de fl. 10,000 5,000 l'an . . . 5,600 . Ensemble . . fl. 9,200 . Francs . . 19,470 90
"	120,000 "						
"	160,000 "						
2,151,000 "	"						
25,000 "	"	19,470 90	27,956 51	"	8,465 61		
"	550,000 "						
5,000 "	"	50,000 "	66,424 "	"	(f 16,424 "		i) Cette réduction pourra être obtenue au moyen des mesures qui seront adoptées à la suite de l'instruction que le Ministre des Finances a commencée, conformément aux engagements pris dans la discussion relative aux voies d'eau.
"	(h 19,470 90						
2,179,000 "	1,094,470 90	3,273,470 90	3,299,560 51	"	25,889 61		
DIFFÉRENCE EN MOINS. . . fr.				25,889 61			

NUMÉRO des		DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
articles de la loi.	dévelop- pements des articles.	
CHAPITRE III.		
Fonds de dépôt.		
1	1	Intérêts des cautionnements versés en numéraire dans les caisses du trésor public de l'État, pour la garantie de leurs gestions respectives, par des fonctionnaires comptables de l'État, par des receveurs communaux, des receveurs de bureaux de bienfaisance, par des préposés de l'administration du chemin de fer, des courtiers, des agents de change, etc., soumis à fournir un cautionnement, et par des contribuables, des négociants, des commissionnaires, etc., pour garantie du paiement de droits de douanes, d'accises, etc., dont ils pourraient être éventuellement redevables 584,000 »
	2	Intérêts arriérés se rapportant à des exercices clos 6,000 »
2	»	Intérêts des consignations faites dans les caisses du trésor public de l'État
(Les crédits mentionnés aux deux articles qui précèdent ne sont point limitatifs.)		
TOTAL DU CHAPITRE III. fr.		

Chapitres.	Pages.	Récapitulation.	
I.	26	Service de la Dette	
II.	28	Rémunérations	
III.	50	Fonds de dépôt	
TOTAUX.			fr.

CRÉDIT DEMANDÉ POUR L'EXERCICE 1847.			CRÉDIT alloué POUR L'EXERCICE 1846.	DIFFÉRENCE AU BUDGET DE 1847.		CRÉDIT ALLOUÉ POUR 1847.	<i>Observations.</i>
CHARGES ordonnances et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.		EN PLUS.	EN MOINS.		
584,000 »	6,000 »	(j 590,000 »	590,000 »	»	»		j) Voir l'état n° 6 des pièces à l'appui k) L'état n° 7 des pièces à l'appui indique la situation des consignations au 31 décembre 1845
70,000 »	»	(k 70,000 »	70,000 »	»	»		
454,000 »	6,000 »	460,000 »	460,000 »	»	»		
DIFFÉRENCE. . . . fr				»			

27,805,495 15	6,765 87	27,812,261 02	28,199,756 56	»	587,475 54	
2,179,000 »	1,094,470 90	3,273,470 90	5,299,560 51	»	25,889 61	
454,000 »	6,000 »	460,000 »	460,000 »	»	»	
50,438,495 15	1,107,236 77	51,545,731 92	51,959,096 87	»	413,364 95	
DIFFÉRENCE EN MOINS. . . . fr				413,364 95		

PIÈCES A L'APPUI

DU

Budget de la Dette Publique

POUR L'EXERCICE 1847.

ÉTAT N° 4.

Emprunt de Fr. 30,000,000,

A QUATRE POUR CENT.

FONDS D'AMORTISSEMENT POUR L'EXERCICE 1845.

(Service du 1^{er} janvier au 31 décembre 1845.)

DOTATION.

1 % du capital de l'emprunt.	fr.	300,000	»
--------------------------------------	-----	---------	---

INTÉRÊTS DES CAPITAUX AMORTIS.

Semestre au 1 ^{er} juillet 1845 : 2 % de 3,500,000 francs . . .	70,000	»
--	--------	---

Semestre au 1 ^{er} janvier 1846 : » 3,726,000 » . . .	74,520	»
--	--------	---

TOTAL.	fr.	444,520	»
----------------	-----	---------	---

Cette somme de 444,520 francs a été employée à racheter un capital nominal de fr. 450,218 55 c^s, avec jouissance de l'intérêt des semestres courants.

N.B. Pour l'exercice de 1846, la force de l'amortissement sera du montant de la dotation annuelle de 300,000 francs, augmenté des intérêts se rapportant à l'année 1846, des capitaux amortis et de ceux à racheter avant le 1^{er} janvier 1847, dont le chiffre ne peut être déterminé à l'avance.

SITUATION DE L'EMPRUNT AU 15 MARS 1846.

Capital primitif de l'emprunt.	fr.	30,000,000	»
--	-----	------------	---

Dont il a été amorti :

Avec jouissance du 1 ^{er} janvier 1846 et jouissances antérieures. .	3,969,000	»
---	-----------	---

Reste du capital.	fr.	26,031,000	»
---------------------------	-----	------------	---

Emprunt de Fr. 50,850,800,

A TROIS POUR CENT.

FONDS D'AMORTISSEMENT POUR L'EXERCICE 1845.*(Service du 1^{er} janvier au 31 décembre 1845.)***DOTATION.**

1 % du capital de l'emprunt.	fr.	508,508	»
--------------------------------------	-----	---------	---

INTÉRÊTS DES CAPITAUX AMORTIS.

Semestre au 1 ^{er} février 1845 : 1 1/2 % de 5,207,800 francs, soit 78,117 francs, dont le 1/6 pour le mois de janvier 1845 est de.		15,019	50
Semestre au 1 ^{er} août 1845 : 1 1/2 % de 5,645,800 francs. . . .		84,657	»
Semestre au 1 ^{er} février 1846 : 1 1/2 % de 6,091,800 francs, soit 91,577 francs, dont les 5/6, pour les mois d'août, septembre, octobre, novembre et décembre 1845, sont de		76,147	50
TOTAL.	fr.	682,552	»

Cette somme de 682,552 francs a été employée à racheter un capital nominal de fr. 871,967 64 c^s, avec jouissance de l'intérêt des semestres courants.

N. B. Pour l'exercice 1846, la force de l'amortissement sera du montant de la dotation annuelle de 508,508 francs, augmenté des intérêts se rapportant à l'année 1846, des capitaux amortis et de ceux à racheter avant le 1^{er} février 1847, dont le chiffre ne peut être déterminé à l'avance.

SITUATION DE L'EMPRUNT AU 15 MARS 1846.

Capital primitif de l'emprunt	fr.	50,850,800	»
Dont il a été amorti :			
Avec jouissance du 1 ^{er} février 1846 et jouissances antérieures. . .		6,501,800	»
Restant du capital.	fr.	44,549,000	»

ÉTAT N° 5.

Dette convertie

A 4 1/2 POUR CENT.

FONDS D'AMORTISSEMENT.

(Service du 1^{er} novembre 1844 au 31 décembre 1845.)

DOTATION.

Pour la période du 1 ^{er} novembre au 31 décembre 1844 :	
1 % du capital approximatif de la dette, soit 957,220 francs,	
dont le 1/6 pour les mois de novembre et décembre 1844 est de fr.	159,556 66
Pour la période du 1 ^{er} au 31 décembre 1845 :	
1 % du même capital, soit	957,220 »

INTÉRÊTS DES CAPITAUX AMORTIS.

Semestre au 1 ^{er} novembre 1845 : 2 1/4 % de fr.	429,500 . . .	9,663 75
Semestre au 1 ^{er} mai 1846 : 2 1/4 % de » 1,470,000, soit		
55,075 francs, dont le tiers, pour les mois de novembre et décembre 1845, est de		11,025 »
TOTAL. . . . fr.		<u>1,157,445 41</u>

Cette somme de fr. 1,157,445 41 c^s a été employée à racheter un capital nominal de fr. 1,128,601 76 c^s, avec jouissance de l'intérêt des semestres courants.

IV. B. Pour l'exercice 1846, la force de l'amortissement sera du montant de la dotation annuelle de 957,220 francs, augmenté des intérêts se rapportant à l'année 1846, des capitaux amortis et de ceux à racheter avant le 1^{er} mai 1847, dont le chiffre ne peut être déterminé à l'avance.

SITUATION AU 15 MARS 1846 DE LA DETTE CONVERTIE A 4 1/2 %.

Capital primitif et approximatif de la dette fr.	95,722,000 »
Dont il a été amorti :	
Avec jouissance du 1 ^{er} novembre 1845 et jouissance antérieure, .	1,470,000 »
Restant du capital. fr.	<u>94,252,000 »</u>

Emprunt de Fr. 84,656,000,

A 4 1/2 POUR CENT.

FONDS D'AMORTISSEMENT.*(Service du 1^{er} mai 1844 au 31 décembre 1845.)***DOTATION.**Pour la période du 1^{er} mai 1844 :

1/2 0/0 du capital de l'emprunt, soit 424,280 francs, dont les 2/3, pour les mois de mai à décembre 1844, sont de fr.	282,186 67
--	------------

Pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 1845 :

1/2 0/0 du capital de l'emprunt	425,280 »
---	-----------

INTÉRÊTS DES CAPITAUX AMORTIS.

Semestre au 1 ^{er} mai 1846 : 2 1/4 0/0 de 560,000 francs, soit 8,100 francs, dont le 1/3, pour les mois de novembre et décembre 1845, est de	2,700 »
--	---------

TOTAL. fr.	708,166 67
--------------------	------------

Sur cette somme, il a été employé à l'extinction de la dette flot- tante, conformément à l'art. 2, §§ 2 et 3, de la loi du 22 mars 1844 (<i>Bulletin officiel</i> n° 44)	495,826 67
---	------------

Reste à appliquer à l'amortissement de l'emprunt fr.	214,540 »
--	-----------

Cette somme de 214,540 francs a été employée à racheter un capital nominal de fr. 214,116 44 c, avec jouissance de l'intérêt à partir du 1^{er} novembre 1845.

N. B. Pour l'exercice 1846, la force de l'amortissement sera du montant de la dotation annuelle de 425,280 francs, augmenté des intérêts se rapportant à l'année 1846, des capitaux amortis et de ceux à racheter avant le 1^{er} mai 1847. dont le chiffre ne peut être déterminé à l'avance.

SITUATION DE L'EMPRUNT AU 15 MARS 1846.

Capital primitif de l'emprunt fr.	84,656,000 »
---	--------------

Dont il a été amorti :

Avec jouissance du 1 ^{er} novembre 1845	560,000 »
--	-----------

Restant du capital. fr.	84,296,000 »
---------------------------------	--------------

ÉTAT N° 5.

INDEMNITÉS. — QUESTION DE L'AMORTISSEMENT.

Article 17 du Budget de la Dette publique.

(EXERCICE 1847.)

La loi du 1^{er} mai 1842, sur la réparation des pertes causées par les événements de guerre de la révolution, met à la disposition du Gouvernement une somme de huit millions.

Le payement doit avoir lieu :

1° En numéraire, pour les pertes arrêtées à moins de 500 francs ;

2° En inscriptions à 5 p. %, au pair, sur le Grand-Livre de la Dette publique, pour les pertes de 500 francs et au-dessus.

Il doit être créé des inscriptions de 2,500, 1,000, 500 et 500 francs, portant intérêt à partir du 1^{er} février 1845.

L'amortissement sera facultatif.

Les rentes à émettre s'élèveront à peu près à sept millions de francs, capital nominal.

Des discussions ont déjà eu lieu, à diverses reprises, sur la question de savoir si l'on établirait un amortissement.

Dans le comité secret du 16 mars 1842, l'honorable M. Cogels proposa un amendement ainsi conçu : *les nouvelles rentes seront dotées d'un amortissement d'un pour cent du capital nominal.* Ce paragraphe fut rejeté par 54 voix contre 19. (Voir *Moniteur* du 21 mars 1842, dernière page, 2^{me} colonne.)

La portée de ce vote n'est pas douteuse : le rejet d'une proposition tendant à établir un amortissement obligatoire, et l'admission d'un amortissement facultatif, laissait intacte et réservée la question posée ci-dessus.

Au projet de Budget de la Dette publique pour l'exercice 1845, le Gouvernement porta, comme dotation de l'amortissement des obligations à créer du chef des indemnités, une somme de fr. 64,166 67 c., pour 11 mois, et il fit remarquer que cette dotation pourrait être confondue avec celle de l'emprunt de 50 millions à 5 p. %.

La section centrale, voulant ajourner l'examen de la question, proposa la suppression du chiffre de fr. 64,166 67 c. (Voir *Actes de la Chambre*, session 1842-1843, n° 54, pages 4 et 5.)

Cette proposition, à laquelle le Gouvernement s'était rallié, fut adoptée sans discussion. (Voir *Moniteur* du 9 décembre 1842.)

Au projet de Budget de l'exercice 1844 se trouvait également une somme de 70,000 francs, comme dotation de l'amortissement de ces obligations. La section centrale proposa de laisser subsister le libellé, en portant le chiffre *pour mémoire*. (Voir *Actes de la Chambre*, session 1845-1844, n° 59, pages 7 et 8.)

Le libellé lui-même fut supprimé par la Chambre, afin de ne point préjuger le principe qui n'était pas susceptible de recevoir une application immédiate. (Voir *Moniteur* du 16 décembre 1845.)

La section centrale chargée de l'examen du Budget de 1846, engagea le Gouvernement à examiner s'il ne conviendrait pas de porter au Budget de 1847 une dotation pour l'amortissement. (Voir *Actes de la Chambre*, session 1845-1846, n° 60.)

Quelques explications furent encore échangées sur ce point, à la séance du 25 décembre 1845. (Voir *Annales parlementaires*, page 545.)

Les motifs pour et contre la création d'un amortissement se trouvent développés dans les actes et discussions qui viennent d'être cités.

ÉTAT N° 6.

INTÉRÊTS DES CAUTIONNEMENTS

VERSES EN NUMÉRAIRE DANS LES CAISSES DE L'ÉTAT, EN VERTU DE L'ARRÊTÉ DU GOUVERNEMENT PROVISOIRE DU 25 NOVEMBRE 1830, OU RENSEIGNÉS A LA BELGIQUE PAR LE GOUVERNEMENT DES PAYS-BAS, EN EXÉCUTION DES TRAITS DU 19 AVRIL 1839 ET DU 5 NOVEMBRE 1842.

Les capitaux inscrits au registre général des cautionnements s'élevaient, à la date du 1^{er} janvier 1846 :

Pour les cautionnements anciens, à	fr.	2,109,077 95
Pour les cautionnements nouveaux, à		6,442,108 11
On présume que, pendant 1846, il sera fait de nouvelles inscriptions pour une somme de.		1,100,000 »
ENSEMBLE.		9,651,186 06
En évaluant les remboursements à effectuer pendant l'année 1846, à		551,186 06
Il resterait inscrit au 1 ^{er} janvier 1847, un capital de	fr.	9,100,000 »
Intérêt de ce capital pour 1847, à 4 %		564,000 »
On présume que l'excédant des versements effectués pendant l'année 1847, sur les remboursements qui seront demandés durant la même année, sera de		500,000 »
Intérêts à payer sur cette somme		20,000 »
La somme nécessaire pour le paiement des intérêts sera donc de.		584,000 »
Pour arriérés d'intérêts sur des exercices clos		6,000 »
ENSEMBLE.		590,000 »

CAISSE DES CONSIGNATIONS.

RELEVÉ STATISTIQUE

PRÉSENTANT,

PAR PROVINCE ET PAR NATURE.

LES CONSIGNATIONS EFFECTUÉES ET LES REMBOURSEMENTS OPÉRÉS

Pendant la période du 1^{er} octobre 1830 au 31 décembre 1845.

VILLES.	PRIX d'adjudication d'immob. ou de biens d'inventaire, cession de biens, mil- lité, etc.	PRIX DE VENTE	DEMIERS COMPTANTS		OFFRES	DÉPÔTS	SOMMES	SOMMES APPARTENANT		
	DE FRUITS pendant sur taxes sur biens saisis, et produit de loyers, fermages ou autres prestations, perçus au profit de créanciers.	DE BIENS MEUBLES saisis, ou de ventes volontaires frappées d'opposition.	Saisis ou arrêtés entre les mains de dépositaires ou débiteurs.	Trouvés lors d'apposition de scellés ou de for- mation d'inventaires.	réelles PAR DES DÉBITEURS en faveur de CRÉANCIERS refusants.	ordonnés par des lois, arrêts, jugements ou décisions administratives, pour dommages-in- térêts, CAUTIONNEMENTS ou garanties.	frappées DE SAISIE-ARRÊT dans les caisses du Trésor, non produ- tives d'intérêts.	A	A	AUX
								des successions vacantes.	des absents.	saisies réelles du Hainaut.

RECETTES. — Consignations effectuées

Anvers	8,931 58	"	70,165 08	6,267 93	"	59,229 32	32,847 87	"	17,876 06	19,642 01	"
Bruxelles	450,026 04	36,361 14	84,906 30	621 64	"	732,767 29	132,646 01	61,207 30	33,385 44	88,001 42	4,294 91
Bruges	51,693 99	500 "	31,127 72	"	"	39,366 49	21,493 39	"	7,934 62	26,139 03	"
Gand	638,463 25	5,132 99	78,845 40	"	2,000 "	293,412 52	16,263 94	17,114 33	64,624 82	7,405 98	"
Mons	505,319 52	39,897 36	28,388 48	8,003 33	"	48,822 26	46,200 93	"	58,564 18	3,196 70	1,414,072 60
Liège	198,981 07	210 41	57,265 73	"	"	109,823 28	61,026 05	30,959 69	2,587 95	5,955 21	"
Hasselt	54,366 41	"	118 75	142 66	"	5,749 98	"	"	1,446 64	5,724 51	"
Arlon	181,495 45	"	6,952 90	370 82	135,000 "	51,680 29	32,159 83	"	64,593 76	"	"
Namur	8,521 43	5,574 08	10,576 59	"	"	103,448 71	4,268 "	18 52	8,413 26	881 77	"
TOTAL des consignations.	2,097,800 74	87,075 98	368,346 95	15,406 38	137,000 "	1,435,300 14	346,906 02	109,299 84	259,426 73	157,816 63	1,418,367 51

DÉPENSES. — Remboursements opérés

Anvers	8,839 09	"	70,164 83	6,267 93	"	53,279 53	15,431 66	"	9,957 66	16,534 91	"
Bruxelles	391,057 39	35,883 67	69,781 41	"	"	674,631 91	54,968 11	14,814 81	21,627 03	70,863 17	4,204 44
Bruges	38,643 09	"	21,922 05	"	"	26,346 69	15,790 69	"	4,783 66	10,351 58	"
Gand	515,090 89	"	55,862 76	"	2,000 "	289,854 10	13,320 10	15,239 05	39,508 25	7,267 63	"
Mons	191,484 26	7,057 37	28,388 48	"	"	37,905 41	44,359 93	"	53,075 87	1,274 74	1,160,662 61
Liège	175,964 82	210 41	39,937 20	"	"	81,577 29	16,861 34	29,883 72	2,401 56	4,300 37	"
Hasselt	54,366 41	"	"	119 06	"	"	"	"	1,400 "	2,019 22	"
Arlon	117,381 97	"	5,678 96	"	"	40,308 63	29,042 33	"	49,953 79	"	"
Namur	850 "	183 49	"	"	"	96,778 46	4,000 "	"	8,247 66	245 41	"
TOTAL des remboursements.	1,493,677 92	43,334 94	291,735 69	6,386 99	2,000 "	1,300,682 02	193,774 16	59,937 58	190,957 48	112,887 03	1,164,867 05

RÉSULTAT. — Restant à rem

Anvers	92 49	"	" 25	"	"	5,949 79	17,416 21	"	7,918 40	3,107 10	"
Bruxelles	58,968 65	477 47	15,124 89	621 64	"	58,133 38	77,677 90	46,392 49	11,758 41	18,038 25	90 47
Bruges	13,052 90	300 "	9,205 67	"	"	13,019 80	5,702 70	"	3,150 96	15,787 45	"
Gand	123,372 36	5,132 99	22,982 64	"	"	3,558 42	2,943 84	1,875 28	25,116 57	138 35	"
Mons	313,835 26	32,839 99	"	8,003 33	"	10,916 85	1,841 "	"	5,488 31	1,921 96	253,409 99
Liège	23,016 25	"	17,328 53	"	"	19,245 99	44,164 71	1,075 97	186 39	1,634 84	"
Hasselt	"	"	118 75	23 60	"	5,749 98	"	"	46 64	3,873 20	"
Arlon	64,113 48	"	1,273 94	370 82	135,000 "	11,371 66	3,117 50	"	14,637 97	"	"
Namur	7,671 43	5,390 59	10,576 59	"	"	6,670 25	268 "	18 52	165 60	636 36	"
TOTAL au dépôt au 31 dec. 1885.	604,122 82	44,341 04	76,611 26	9,019 39	135,000 "	134,618 12	153,131 86	49,362 26	68,469 25	44,959 60	253,500 46

INDEMNITÉS DU CHEF D'EXPROPRIATION pour cause d'utilité publique.					CAUTIONNE- MENTS d'entrepreneurs ou concessionnaires de TRAVAUX publics.	SOMMES SOUS SÉQUESTRE.	DÉPÔTS de toute autre NATURE.	CAPITAUX remboursés par LA HOLLANDE, sans distinction de NATURE.	Total GÉNÉRAL en PRINCIPAL.	(Pour mémoire) INTÉRÊTS payés EN 1845.
CHEMINS DE FER		ROUTES, Canaux et autres travaux publics								
Construits par l'État.	Construits par voie de concession.	Construits par l'État.	Construits par les provinces ou les comm.	Construits par voie de concession.						

du 1^{er} octobre 1830 au 31 décembre 1845.

323,301 63	"	124,346 25	1,674 06	"	8,100 "	3,688 20	167,918 69	93,966 11	957,934 79	"
479,207 17	"	224,808 87	31,944 57	170,500 "	118,000 "	"	829,828 91	367,354 75	3,846,759 76	"
790,362 43	"	234,288 20	24,948 53	3,096 98	43,850 "	"	"	85,281 19	1,360,084 57	"
845,441 17	645 93	"	205,697 52	14,083 55	60,000 "	"	61,398 50	89,996 54	2,400,433 44	"
799,218 78	26 30	64,974 44	42,422 88	242,341 84	71,770 "	"	35 "	55,851 63	3,429,106 23	"
970,225 91	"	127,688 73	306,469 03	83,293 60	24,850 "	"	3,582 60	186,704 63	2,160,623 89	"
26,045 03	"	38,731 50	"	"	20,592 27	"	60,235 44	8,888 89	231,045 08	"
"	"	9,299 66	54 "	"	11,300 "	"	10,913 89	10,224 24	514,044 84	"
186,672 02	266 51	9,911 86	14,082 65	1,950 "	19,400 "	"	29,867 "	10,993 26	414,848 66	"
4,420,474 14	938 74	834,050 31	627,293 24	515,265 97	377,862 27	3,688 20	1,192,780 03	999,174 24	15,314,904 26	"

du 1^{er} octobre 1830 au 31 décembre 1845.

323,301 63	"	94,238 51	1,474 06	"	8,100 "	3,688 20	164,967 35	7,047 01	783,262 37	2,429 56
472,147 55	"	216,032 47	28,973 "	"	62,500 "	"	636,496 12	17,008 92	2,740,992 "	12,502 55
778,883 47	"	215,068 66	18,265 86	3,096 98	43,650 "	"	"	2,347 41	1,179,150 14	2,401 80
842,783 29	"	"	203,597 04	14,083 55	55,000 "	"	61,398 50	2,197 78	2,117,294 94	12,407 90
630,199 83	"	60,696 74	39,275 78	204,705 36	70,846 "	"	"	3,438 54	2,533,370 92	21,440 30
855,610 63	"	95,429 19	306,469 03	55,109 35	24,559 "	"	3,582 60	"	1,691,887 51	19,147 88
25,791 48	"	20,783 95	"	"	20,592 27	"	60,235 44	"	194,339 83	1,668 95
"	"	8,792 15	"	"	11,300 "	"	10,913 89	"	273,373 72	1,967 12
186,651 68	"	9,911 86	10,835 73	1,950 "	19,400 "	"	29,867 "	"	368,921 31	2,297 95
4,115,371 56	"	720,953 53	608,891 52	278,945 24	315,918 27	3,688 20	946,463 00	32,099 66	11,882,502 74	76,264 01

bourser au 31 décembre 1845.

"	"	30,107 74	200 "	"	"	"	22,951 34	86,949 10	174,692 42	"
7,059 62	"	8,774 40	2,969 57	170,500 "	55,500 "	"	223,332 79	350,345 83	1,103,767 76	"
11,478 96	"	19,219 54	6,682 67	"	200 "	"	"	82,933 78	189,934 43	"
2,655 88	645 93	"	2,108 48	"	5,000 "	"	"	87,708 76	283,231 50	"
169,018 95	26 30	4,277 70	3,147 10	37,636 48	924 "	"	35 "	52,413 09	895,735 31	"
114,615 28	"	32,259 54	"	28,164 25	300 "	"	"	186,704 63	468,736 38	"
253 55	"	17,948 55	"	"	"	"	"	8,888 89	36,705 25	"
"	"	507 51	54 "	"	"	"	"	10,224 24	240,671 12	"
20 34	266 51	"	3,246 90	"	"	"	"	10,993 26	45,927 35	"
395,102 58	938 74	113,094 98	18,400 72	236,329 73	61,924 "	"	246,319 13	877,164 58	3,432,401 52	"

43

DÉVELOPPEMENTS

Du Budget des Dépenses

DE

LA COUR DES COMPTES,

POUR L'EXERCICE 1847.



NUMÉRO des		DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.				
articles de la loi.	dévelop- pements des articles.		Nombre d'AGENTS.	APPORTEMENTS PAR AN.	Montant de LA DÉPENSE.	TOTAL par SERVICE.
MEMBRES DE LA COUR.						
1	1	Le Président.	1	9,000 »	58,000 »	58,000 »
	2	Les Conseillers	6	42,000 »		
	3	Le Greffier	1	7,000 »		
		TOTAL.	8			
PERSONNEL DES BUREAUX.						
	1	Allocation pour majorer le traitement du chef de di- vision, qui sera en même temps chargé des fonc- tions de commis-greffier	»	500 »	500 »	
	2	Un chef de division.	1	3,500 »	14,021 »	
	3	Un sous-chef tenant l'indicateur général	1	2,340 »		
	4	Deux commis d'ordre et un expéditionnaire, aux traitements de 1,350 à 975 francs	3	4,025 »		
	5	Un archiviste chargé de la statistique, du matériel et des propriétés de l'Etat.	1	2,200 »		
	6	Un commis d'ordre.	1	700 »		
	7	Un garde-scel	1	1,256 »	13,515 »	71,000 »
	8	Un chef de division.	1	3,500 »		
	9	Un sous-chef.	1	2,340 »		
	10	Deux contrôleurs aux traitements de 2,340 à 2,025 francs	2	4,365 »		
	11	Un teneur de livres des fonds de l'Etat.	1	1,575 »		
	12	Trois vérificateurs aux traitements de 1,885 à 800 fr.	3	3,555 »	20,080 »	
	13	Un chef de division.	1	3,500 »		
	14	Un sous-chef	1	2,340 »		
	15	Un contrôleur des pièces de dépenses acquittées	1	2,025 »		
	16	Un vérificateur en chef	1	2,025 »		
	17	Sept vérificateurs aux traitements de 1,885 à 700 fr.	7	10,190 »	15,340 »	
	18	Un chef de division.	1	3,500 »		
	19	Un sous-chef.	1	2,340 »		
	20	Deux teneurs de livres.	2	3,100 »		
	21	Vérificateurs et expéditionnaires.	»	4,400 »		
	22	Pour rétribution de travaux extraordinaires		2,000 »	2,000 »	
	23	Huissiers, messagers, concierge et bonte-feux, aux traite- ments de 1,272 à 852 francs		5,744 »	5,744 »	
MATÉRIEL ET DÉPENSES DIVERSES.						
3	»	Éclairage, chauffage, fournitures de bureau, achat et répa- rations de meubles, entretien de l'hôtel, etc.				16,900 »
PENSIONS.						
4	»	Pensions à accorder éventuellement				1,200 »

CREDIT DEMANDE POUR L'EXERCICE 1847.			CREDIT alloue POUR L'EXERCICE 1848.	DIFFERENC. AU BUDGET DE 1847.		CREDIT alloue POUR 1847	Observations
CHARGES ordinaires et ci- mouventes	CHARGES extra ordinaires et temporaires	TOTAL		EN PLUS	EN MOINS		
58,000		58,000	58,000				
71,000		71,000	71,000				
16,900		16,900	16,900				
1,200		1,200	1,200				
TOTAL	fr	147,100	147,100				



A L'APPUI DU

BUDGET DE LA COUR DES COMPTES,

POUR L'EXERCICE 1847.

Le Budget de la Cour des Comptes pour l'exercice 1847, ne présentant point d'augmentation sur celui de 1846, la Cour aurait pensé pouvoir s'abstenir de le faire suivre d'aucune explication, si elle n'avait cru devoir consigner ici ses réserves, au sujet de l'augmentation de crédit qu'elle pourra se trouver dans la nécessité de pétitionner pour accomplir convenablement et consciencieusement la mission importante et étendue qu'une nouvelle législation sur la comptabilité publique lui imposera. Mais attendu que cette législation n'est encore admise que par une des branches du Pouvoir législatif, et qu'après son adoption complète et définitive, il faudra en subordonner l'exécution à des règlements d'administration générale; mue, d'ailleurs, par un esprit d'économie dont elle ne s'est jamais départie, et alors que de nouveaux besoins ne se font pas immédiatement sentir pour assurer la marche de son service, la Cour s'abstiendra, pour le moment, de demander une majoration d'allocation à son Budget de 1847.

Bruxelles, le 7 avril 1846.

LA COUR DES COMPTES :

PAR ORDONNANCE :

*Le Président,**Le Greffier,*

TH. FALLON.

HUBERT.

DÉVELOPPEMENTS

Du Budget des Dépenses

DU

MINISTÈRE DE LA JUSTICE,

POUR L'EXERCICE 1847.



CRÉDIT DEMANDÉ POUR L'EXERCICE 1847.			CRÉDIT alloué POUR L'EXERCICE 1846.	DIFFÉRENCE AU BUDGET DE 1847.		CRÉDIT ALLOUÉ POUR 1847.	Observations.
CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.		EN PLUS.	EN MOINS.		
21,000	»	21,000	21,000	»	»		
166,000	»	166,000	166,000	»	»		
23,000	»	23,000	20,000	(a) 3,000	»		a) Les développements qu'ont pris, depuis quelques années, les diverses branches de service, la création, en exécution de la loi du 21 juillet 1844, d'un bureau chargé de la liquidation et du service des pensions civiles et ecclésiastiques; enfin l'administration et la gestion de deux caisses de veuves et orphelins de magistrats et de fonctionnaires, etc., ont amené une augmentation annuelle de dépense, telle qu'une augmentation d'allocation est devenue indispensable. En fixant cette dernière à 3,000 francs, on reste peut-être encore en dessous des exigences du service.
3,500	»	3,500	3,500	»	»		
6,000	»	6,000	6,000	»	»		
219,500	»	219,500	216,500	3,000	»		
238,500	»	238,500	238,050	(b) 450	»		
5,250	(c) 1,500	6,750	6,750	»	»		b) Le Budget de 1846 contient une erreur matérielle. Au lieu du chiffre de 238 050 francs, il fallait 238,500 francs. — Il résulte de la discussion du Budget que la Législature (voir pages 630 et 681 des <i>Annales</i>) a accordé les 450 francs d'augmentation demandés pour les haussiers de la Cour de Cassation. Mais on a omis d'ajouter cette somme au chiffre fixe au Budget de 1846.
243,750	1,500	245,250	244,800	450	»		c) Comme au Budget de 1846, ces 1,500 francs sont demandés pour la bibliothèque de la Cour de Cassation.

CRÉDIT DEMANDÉ POUR L'EXERCICE 1847.			CRÉDIT alloué POUR L'EXERCICE 1840.	DIFFÉRENCE AU BUDGET DE 1847.		CRÉDIT VALUÉ POUR 1847.	<i>Observations.</i>
CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires	TOTAL		EN PLUS.	EN MOINS.		
243,750	1,500	245,250	244,800	450	»		
621,800	»	621,800	621,800	»	»		
18,000	»	18,000	18,000	»	»		
»	»	»	»	»	»		
885,550	1,500	885,050	884,600	450	»		

NUMÉRO des		DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.			
articles de la loi.	dévelop- pements des articles.	REPORT. fr.			
		NOMBRE d'agents.	APPOINTEMENTS PAR AN.	MONTANT de la DÉPENSE.	TOTAL par SERVICE.
		REPORT. fr.			274,820
		2 ^{me} CLASSE. — Arlon, Bruges, Mons, Namur, Tongres, Tournay et Verviers.			
		7	5,230	36,730	532,410
		6	4,575	26,230	
		7	4,080	28,560	
		29	3,500	101,500	
		7	5,230	36,730	
		13	3,500	45,500	
		7	2,500	17,500	
		22	1,800	39,600	
		3 ^{me} CLASSE. — Audenarde, Charleroy, Courtrai, Hasselt, Louvain, Malines, Termonde et Ypres.			
		8	4,630	37,200	237,235
		1	3,875	5,875	
		8	3,610	28,880	
		18	3,100	55,800	
		8	4,630	37,200	
		9	3,100	27,900	
		8	2,200	17,600	
		18	1,600	28,800	
		4 ^{me} CLASSE. — Dinant, Fumes, Huy, Marche, Neufchâteau, Nivelles et Turnhout.			
		7	4,200	29,400	157,820
		7	3,260	22,820	
		9	2,800	25,200	
		7	4,200	29,400	
		7	2,800	19,600	
		7	2,200	15,400	
		10	1,600	16,000	
		»	»	20,000	20,000
		»	»	36,000	36,000
		4	1,080	4,320	12,960
		9	960	8,640	
		A REPORTER. fr.			

CRÉDIT DEMANDÉ POUR L'EXERCICE 1847.			CRÉDIT alloué POUR L'EXERCICE 1846.	DIFFÉRENCE AU BUDGET DE 1847.		CRÉDIT ALL. POUR 1847.	Observations.
CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.		EN PLUS.	EN MOINS.		
883,550	1,500	885,050	884,600	450	»		
1,051,265	(a 20,000	1,071,265	1,069,265	(b 2,000	»		a) Ces 20,000 francs portés aux charges extraordinaires, sont nécessaires pour subvenir au traitement du personnel des tribunaux d'Arlon, Tongres et Neufchâteau, qui n'est pas encore réduit au chiffre normal fixé par les lois des 5 et 6 juin 1839. Il y a d'ailleurs quelques magistrats des parties civiles du Luxembourg et du Luxembourg non encore remplacés. b) Par arrêté royal du 3 janvier 1846, le nombre de commis-greffiers du trib. de Bruxelles a été porté à 7. Il en résulte une augmentation de 2,000 francs.
1,934,815	21,500	1,956,315	1,955,865	2,450	»		

NUMÉRO des		DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.			
articles de la loi.		dévelop- pement, des articles			
		REPORT. fr.			
		NOMBRE d'agents	APPOINTEMENTS PAR AN	MONIANT de la DÉPENSE.	TOTAL par SERVICE.
JUSTICES DE PAIX ET TRIBUNAUX DE POLICE.					
6	»	Juges de paix	205	1,800	369,000
		Greffiers.	208	900	187,200
		356,200			
		TOTAL DU CHAPITRE II. fr.			
CHAPITRE III.					
Justice militaire.					
HAUTE COUR. — <i>Personnel.</i>					
1	»	Président	1	8,460	8,460
		Conseillers	5	6,550	31,750
		Auditeur général	1	8,460	8,460
		Substitut de l'auditeur général.	1	5,500	5,500
		Greffier	1	5,290	5,290
		Commis-greffier	1	2,800	2,800
		Id. du greffier	1	1,270	1,270
		Id. de l'auditeur général	1	1,500	1,500
		Concierge	1	770	770
2	»	Matériel pour la haute cour.	»	»	5,000
		5,000			
AUDITEURS MILITAIRES ET PRÉVÔTS.					
3	»	Auditeurs provinciaux de 1 ^{re} classe, à Anvers, Bruges, Bruxelles, Gand et Liège.	5	4,200	21,000
		Auditeurs provinciaux de 2 ^{me} classe, à Arlon, Hasselt, Mons et Namur.	4	3,600	14,400
		Auditeur-adjoint	1	3,000	3,000
		Prévôts militaires.	9	517	2,855
		2,855			
		TOTAL DU CHAPITRE III. fr.			

CRÉDIT DEMANDÉ POUR L'EXERCICE 1847.			CRÉDIT alloué POUR L'EXERCICE 1846	DIFFÉRENCE AU BUDGET DE 1847.		CREDIT VALOUL POUR 1847.	Observations.
CHARGES ordinaires et per- manentes	CHARGES extraordinaires et temporaires	TOTAL.		EN PLUS	EN MOINS		
1,934,815	21,500	1,956,315	1,955,865	2,450	»		
536,200	»	536,200	536,200	»	»		
2,491,015	21,500	2,512,515	2,510,065	2,450	»		
63,800	»	63,800	63,800	»	»		
5,000	»	5,000	5,000	»	»		
41,255	»	41,255	41,255	»	»		
112,055	»	112,055	112,055	»	»		

NUMÉRO des		DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
articles de la loi.	dévelop- pements des articles.	
CHAPITRE IV.		
FRAIS DE JUSTICE.		
1	"	Frais d'instruction et d'exécution
2	"	Indemnité pour le greffier de la Cour de Cassation, à charge de délivrer <i>gratis</i> toutes expédi- tions et écritures réclamées par le procureur général et les administrations publiques
		TOTAL DU CHAPITRE IV. fr.
CHAPITRE V.		
PALAIS DE JUSTICE.		
1	"	Constructions, réparations, loyer de locaux.
"	"	Supplément de subside à verser dans la caisse communale de Gand, à cause de la construction du palais de justice, à charge par la province de fournir pareille somme. (<i>Crédit qui ne figure plus au Budget de 1847</i>
		TOTAL DU CHAPITRE V. fr.
CHAPITRE VI.		
PUBLICATIONS OFFICIELLES.		
1	"	Impression du <i>Recueil des lois</i> , du <i>Moniteur</i> et des <i>Annales parlementaires</i>
2	"	Abonnement au <i>Bulletin des Arrêts de la Cour de Cassation</i>
3	"	Publication d'un recueil des anciennes lois des Pays-Bas autrichiens. de la principauté de Liège et autres pays dont le territoire est compris dans le royaume de Belgique; publication d'un recueil d'instructions-circulaires émanées du Département de la Justice, depuis la réu- nion de la Belgique à la France, en 1795, jusqu'en 1830; impression d'avant-projets de lois à envoyer à l'avis des cours et tribunaux et des facultés de droit des universités du royaume.
		TOTAL DU CHAPITRE VI. fr.
CHAPITRE VII		
PENSIONS ET SECOURS.		
1	"	Pensions civiles.
2	"	Secours à des magistrats ou à des veuves et enfants mineurs de magistrats, qui, sans avoir droit à la pension, ont des titres à un secours, par suite d'une position malheureuse . . .
3	"	Secours à des employés ou veuves et enfants mineurs d'employés dépendants du Ministère de la Justice, se trouvant dans le même cas que ci-dessus.
		TOTAL DU CHAPITRE VII. fr.

CRÉDIT DEMANDÉ POUR L'EXERCICE 1847.			CRÉDIT alloué POUR L'EXERCICE 1846.	DIFFÉRENCE AU BUDGET DE 1847.		CRÉDIT ALLOUÉ POUR 1847.	Observations.
CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.		EN PLUS.	EN MOINS.		
679,000	»	679,000	679,000	»	»		
1,000	»	1,000	1,000	»	»		
680,000	»	680,000	680,000	»	»		
53,000	(a 40,000	73,000	73,000	»	»		a, Les 40,000 francs demandés pour charges extraordinaires sont destinés à accorder aux provinces des subsides pour reconstructions de palais de justice et à aider les communes, de concert avec les provinces, à fournir des locaux convenables au siège des justices de paix.
»	»	»	50,000	»	50,000		
53,000	40,000	73,000	123,000	»	50,000		
95,500	»	95,500	95,500	»	»		
5,000	»	5,000	5,000	»	»		
5,000	»	5,000	5,000	»	»		
101,500	»	101,500	101,500	»	»		
180,000	»	180,000	b 180,000	»	»		b L'état détaillé des pensions allouées depuis la publication de celui annexé au Budget de 1846, est inséré sous le n° 1 des Annexes.
12,000	»	12,000	12,000	»	»		
5,000	»	5,000	5,000	»	»		
195,000	»	195,000	195,000	»	»		

NUMÉRO des articles de la loi. dévelop- pements des articles.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	
	CHAPITRE VIII. CULTES. CULTE CATHOLIQUE. 1 » Clergé supérieur et professeurs des séminaires; bourses et demi-bourses affectées aux séminaires 2 » Clergé inférieur. 3 » Subsides pour les édifices servant aux cultes. La somme de fr. 444,000, y compris celle de 50,000 fr. pour la restauration des tours mixtes, est destinée à aider les provinces et les communes à remplir les obligations que la loi leur impose relativement aux édifices consacrés au culte. CULTE PROTESTANT. 4 » Traitements et autres frais CULTE ISRAËLITE. 5 » Traitements des Ministres et autres frais PENSIONS ET SECOURS. 6 » Pensions et secours pour les ministres des cultes. Les pensions sont accordées aux ministres des cultes démissionnaires, conformément à la loi du 21 juillet 1844. Des secours sont accordés à des ecclésiastiques et à d'anciens religieux ou religieuses âgés, infirmes et nécessiteux, et quelquefois aussi à des ecclésiastiques encore en fonctions ou dont les pensions sont très-modiques, lorsque, par suite de maladies ou de malheurs, ils se trouvent dans le besoin. La somme de 154,000 francs comprend celle de 1^o 124,000 francs pour pensions. 2^o 50,000 francs pour secours. Ensemble . . fr. 154,000 TOTAL DU CHAPITRE VIII. fr. CHAPITRE IX. <i>Établissements de bienfaisance.</i> 1 » Frais d'entretien et de transport de mendiants et d'insensés, dont le domicile de secours est inconnu 2 » Subsides : 1^o pour favoriser l'érection et l'amélioration des hospices d'aliénés, l'organisation et le soutien des établissements de bienfaisance, des ateliers de travail et d'autres institutions en faveur des classes ouvrières et indigentes; 2^o pour secours aux victimes de l'ophthalmie militaire qui n'ont pas droit à une pension ou à un secours à la charge du Département de la Guerre 3 » Subside pour l'érection des dépôts de mendicité agricoles 4 » Subsides pour les enfants trouvés et abandonnés, sans préjudice du concours des communes et des provinces. 5 » Subsides : 1^o pour le patronage des condamnés libérés; 2^o pour faire établir et soutenir à cette fin des maisons de refuge, où sont également reçues les personnes qui veulent abandonner la voie du vice et de l'immoralité; 3^o pour venir en aide aux institutions qui forment des sujets propres au service des prisons, des dépôts de mendicité et d'autres établissements de bienfaisance TOTAL DU CHAPITRE IX fr.	

CRÉDIT DEMANDE POUR L'EXERCICE 1847.			CRÉDIT alloué POUR L'EXERCICE 1846.	DIFFÉRENCE AU BUDGET DE 1847.		CRÉDIT ALLOUÉ POUR 1847.	Observations.
CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL		EN PLUS.	EN MOINS.		
(a) 405,822 59	"	405,822 59	405,822 59	"	"		a) L'emploi de la somme de fr. 405,822 59 est détaillé au tableau inséré à la suite du Budget, sous le n° 2, page 70.
(b) 5,519,104 61	"	5,519,104 61	5,512,224 61	6,880 "	"		b) L'emploi de cette somme est détaillé au tableau n° 3, inséré à la suite du Budget, page 72.
594,000 "	50,000 "	444,000 "	444,000 "	"	"		c) L'emploi de cette somme est détaillé au tableau n° 4, inséré à la suite du Budget, page 77.
57,900 "	"	(c) 57,900 "	57,900 "	"	"		d) L'allocation de fr. 11,000 sera répartie de la manière suivante : Augrand-rabbin . . . fr. 4,000 Aux deux ministres officiants à Bruxelles . . 2,500 Au secrétaire . . 400 Frais de bureau du conseil central . . 300 Aux ministres officiants à Anvers . . . 500 A Gand . . . 400 A Liège . . . 400 A Arlon . . . 400 Pour dépenses imprévues . 2,100 Ensemble fr. 11,000
11,000 "	"	(d) 11,000 "	11,000 "	"	"		
154,000 "	"	(e) 154,000 "	154,000 "	"	"		e) L'état détaillé des pensions allouées en exécution de la loi du 21 juillet 1844 (art. 38 de la loi), forme l'annexe n° 5 faisant suite à celui publié à l'appui du Budget de 1846, page 79.
4,559,827 "	50,000 "	4,589,827 "	4,582,947 "	6,880 "	"		
20,000 "	"	20,000 "	20,000 "	"	"		
170,000 "	"	170,000 "	170,000 "	"	"		
50,000 "	"	50,000 "	50,000 "	"	"		
175,000 "	"	175,000 "	175,000 "	"	"		
50,000 "	"	50,000 "	50,000 "	"	"		
445,000 "	"	445,000 "	445,000 "	"	"		

NUMÉRO des articles de la loi.	dévelop- pements des articles.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
CHAPITRE X.		
<i>Prisons.</i>		
SECTION PREMIÈRE. — Service domestique.		
1	»	Frais d'entretien, d'habillement, de couchage et de nourriture des détenus, frais d'habillement et de couchage des gardiens, gratifications aux détenus et frais de route et de séjour, tant des membres des commissions administratives des prisons que du contrôleur de la comptabilité des prisons et autres fonctionnaires et employés
2	»	Traitement des employés attachés au service domestique
3	»	Récompenses à accorder aux employés pour conduite exemplaire et actes de dévouement . .
4	»	Frais d'impressions et de bureau
5	»	Constructions nouvelles, réparations, entretien des bâtiments et du mobilier.
		TOTAL DE LA SECTION PREMIÈRE. fr.
SECTION DEUXIÈME. — Service des travaux.		
6	»	Achat de matières premières et ingrédients pour la fabrication
7	»	Gratifications aux détenus
8	»	Frais d'impressions et de bureau
9	»	Traitements et tantièmes des employés.
		TOTAL DE LA SECTION DEUXIÈME. fr.
		TOTAL DU CHAPITRE X. fr.
CHAPITRE XI.		
<i>Frais de police.</i>		
1	»	Service des passe-ports.
2	»	Autres mesures de sûreté publique.
		TOTAL DU CHAPITRE XI. fr.

CRÉDIT DEMANDE POUR L'EXERCICE 1847.			CRÉDIT alloué POUR L'EXERCICE 1846.	DIFFÉRENCE AU BUDGET DE 1847.		CRÉDIT ALLOUÉ POUR 1847.	Observations
CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.		EN PLUS.	EN MOINS.		
1,133,000	»	1,133,000	1,133,000	»	»		
373,000	»	373,000	373,000	»	»		
3,000	»	3,000	3,000	»	»		
10,000	»	10,000	10,000	»	»		
444,000	(a 200,000	644,000	644,000	»	»		a) Cette somme est destinée à couvrir les dépenses extraordinaires à résulter de la construction d'un quartier cellulaire à la maison de force de Gand; de la construction de nouvelles prisons à Liège, Verviers et Louvain
1,967,000	200,000	(b 2,167,000	2,167,000	»	»		b) Voir le compte des opérations pendant 1844 (annexe n° 7)
700,000	»	(c 700,000	700,000	»	»		c) Voir le compte général des travaux en 1844 (annexe n° 6).
170,000	»	170,000	170,000	»	»		
3,000	»	3,000	3,000	»	»		
83,500	»	83,500	83,500	»	»		
960,500	»	(d 960,500	960,500	»	»		d) Cette somme ne constitue qu'une avance, elle sera portée en entier au Budget des Voies et Moyens
2,927,500	200,000	3,127,500	3,127,500	»	»		
20,000	»	20,000	20,000	»	»		
48,000	»	48,000	48,000	»	»		
68,000	»	68,000	68,000	»	»		

NUMÉRO des		DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
articles de la loi.	dévelop- pements des articles.	
		CHAPITRE XII.
Uniq.	»	Dépenses imprévues
		TOTAL DU CHAPITRE XII. fr.
		CHAPITRE XIII.
Uniq.	»	Pour solde de dépenses arriérées concernant les exercices dont les Budgets sont clos
		TOTAL DU CHAPITRE XIII. fr.

Chapitres.	Pages.	Récapitulation.	
—	—		
I.	50	Administration centrale	
II.	Ib.	Ordre judiciaire	
III.	56	Justice militaire	
IV.	58	Frais de justice	
V.	Ib.	Palais de justice	
VI.	Ib.	Publications officielles	
VII.	Ib.	Pensions et secours	
VIII.	60	Cultes	
IX.	Ib.	Établissements de bienfaisance	
X.	62	Prisons	
XI.	Ib.	Frais de police générale	
XII.	64	Dépenses imprévues	
XIII.	Ib.	Dépenses concernant des exercices clos	
		TOTAUX.	fr.

CRÉDIT DEMANDÉ POUR L'EXERCICE 1847.			CRÉDIT alloué POUR L'EXERCICE 1848.	DIFFÉRENCE AU BUDGET DE 1847.		CRÉDIT ALLOUÉ POUR 1847.	<i>Observations.</i>
CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.		EN PLUS	EN MOINS.		
5,000	»	5,000	5,000	»	»		
5,000	»	5,000	5,000	»	»		
41,500	»	41,500	41,500	»	»		
41,500	»	41,500	41,500	»	»		

219,500	»	219,500	216,500	3,000	»	
2,491,015	21,500	2,512,515	2,510,065	2,450	»	
112,055	»	112,055	112,055	»	»	
680,000	»	680,000	680,000	»	»	
55,000	40,000	75,000	125,000	»	50,000	
101,500	»	101,500	101,500	»	»	
195,000	»	195,000	195,000	»	»	
4,559,827	50,000	4,589,827	4,582,917	6,880	»	
445,000	»	445,000	445,000	»	»	
2,927,500	200,000	3,127,500	3,127,500	»	»	
68,000	»	68,000	68,000	»	»	
5,000	»	5,000	5,000	»	»	
41,500	»	41,500	41,500	»	»	
11,660,895	511,500	11,972,395	12,010,065	12,550	50,000	
DIFFÉRENCE EN MOINS. . . . fr.				57,670		

66

PIÈCES A L'APPUI

DU

Budget de la Justice

POUR L'EXERCICE 1847.



ANNEXE N° 1.

ÉTAT NOMINATIF des fonctionnaires et employés ressortissant au Ministère

N° D'ORDRE.	NOMS.	DATE de NAISSANCE.	DERNIÈRES FONCTIONS.	DATE de la SORTIE DE FONCTIONS.
1	Frankinet, J.-J.	7 avril 1760	Conseiller à la Cour d'appel de Liège.	24 juin 1845
2	Stakowitz, M.	19 septembre 1779	Gardien de 2 ^{me} classe à la maison de force de Gand.	50 septembre 1845
3	Olivier, C.-L.-M.-P.-J.	6 septembre 1785	Juge au tribunal de première instance de Charleroy.	29 juillet 1845
4	Berneel, L.-M.	15 juin 1778.	2 ^e commis et garde-magasin à la maison de force de Gand.	50 novembre 1845
5	Jongkbloedt, P.	7 juin 1796.	Gardien de 1 ^{re} classe à la maison de force de Gand.	50 id. id.
6	Vanden Eynden, H.	7 septembre 1768.	Jardinier à la maison de reclusion de Vilvorde.	Février 1846.
7	Defize, L.-J.	26 juin 1770.	Greffier de la justice de paix des cantons Sud et Ouest à Liège.	12 août 1845.

de la Justice, pensionnés depuis le 1^{er} septembre 1845 jusqu'au 1^{er} avril 1846.

CAUSES de la SORTIE DE FONCTIONS.	NOMBRE d'années DE SERVICE.		TRAITEMENT moyen des 3 dernières années	MONTANT des PENSIONS ALLOUÉES	Observations.
	ANS.	MOIS.			
Âge avancé	35	11	5,000 "	2,995 "	Décédé le 12 mars 1846.
Id.	34	10	905 75	524 "	
Surdité et affaiblissement de la vue.	29	2	2,411 66	1,172 "	
Rhumatisme chronique. .	27	6	1,950 "	895 "	
Anévrisme au cœur . . .	28	5	1,215 66	574 "	
Affaiblissement	22	2	780 "	288 "	
Âge avancé	35	2	2,194 "	1,285 "	
TOTAL. fr.				7,729 "	

CHAPITRE VIII.

ARTICLE PREMIER.

CULTE CATHOLIQUE.

*TABEAU indiquant la répartition du crédit demandé
à l'art. 1^{er} du chapitre VIII.*

DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	NOMBRE.	TRAITEMENT INDIVIDUEL.	TOTAL.
ARCHEVÊCHÉ DE MALINES.			
Traitement du cardinal-archevêque	»	50,000 »	50,000 »
Abonnement pour frais de tournée et de secrétariat	»	»	4,600 »
Vicaires généraux	5	3,600 »	10,800 »
Chanoines	21	2,400 »	28,800 »
Personnel du séminaire	»	»	8,000 »
Bourses du séminaire (a)	16	425 28	6,772 48
Demi-bourses (a)	50	211 64	10,582 01
			99,554 40
ÉVÊCHÉ DE BRUGES.			
Traitement de l'évêque	»	14,700 »	14,700 »
Abonnement pour frais de tournée et de secrétariat	»	»	4,200 »
Vicaires généraux	2	3,200 »	6,400 »
Chanoines	8	2,000 »	16,000 »
Personnel du séminaire	»	»	8,000 »
Bourses du séminaire	11	425 28	4,656 08
Demi-bourses	25	211 64	5,291 »
			59,217 08
ÉVÊCHÉ DE GAND.			
Traitement de l'évêque	»	14,700 »	14,700 »
Abonnement pour frais de tournée et de secrétariat	»	»	4,200 »
Vicaires généraux	2	3,200 »	6,400 »
Chanoines	8	2,000 »	16,000 »
Personnel du séminaire	»	»	8,000 »
Bourses du séminaire	14	425 28	5,925 92
Demi-bourses	25	211 64	5,291 »
			60,516 92

(a) Créées par le décret du 30 septembre 1807.

DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	NOMBRE.	TRAITEMENT INDIVIDUEL.	TOTAL.
ÉVÊCHÉ DE LIÈGE.			
Traitement de l'évêque	"	14,700 "	14,700 "
Abonnement pour frais de tournée et de secrétariat	"	" "	4,200 "
Vicaires généraux	2	3,200 "	6,400 "
Chanoines	8	2,000 "	16,000 "
Personnel du séminaire	"	" "	8,000 "
Bourses du séminaire.	14	425 28	5,925 92
Demi-bourses	28	211 64	5,925 02
			61,151 84
ÉVÊCHÉ DE NAMUR.			
Traitement de l'évêque	"	14,700 "	14,700 "
Abonnement pour frais de tournée et de secrétariat.	"	" "	4,200 "
Traitement d'un secrétaire	"	1,260 "	1,260 "
Vicaires généraux	2	3,200 "	6,400 "
Chanoines	8	2,000 "	16,000 "
Personnel du séminaire	"	" "	8,000 "
Demi-bourses	54	211 64	11,428 58
			61,988 58
ÉVÊCHÉ DE TOURNAY.			
Traitement de l'évêque	"	14,700 "	14,700 "
Abonnement pour frais de tournée et de secrétariat.	"	" "	4,200 "
Vicaires généraux.	2	3,200 "	6,400 "
Chanoines	8	2,000 "	16,000 "
Personnel du séminaire	"	" "	8,000 "
Bourses du séminaire.	11	425 28	4,656 08
Demi-bourses	35	211 64	7,407 40
			61,565 48

Récapitulation.

Archevêché de Malines.	fr.	09,534	49
Evêché de Bruges		39,247	08
— de Gand.		60,516	92
— de Liège		61,151	84
— de Namur		61,988	58
— de Tournay		61,565	48

TOTAL de l'art 1^{er}. fr. 403,822 59

ANNEXE N° 3.

CHAPITRE VIII.

ARTICLE 2.

CULTE CATHOLIQUE.

TABLEAU indiquant la répartition du crédit demandé
à l'art. 2 du chapitre VIII.

DÉSIGNATION des DÉPENSES.	NOMBRE a).	TRAITE- MENT individuel.	TOTAL.	PLACES occupées le 4 ^{trimest.} 1846.	MONTANT D'UNE ANNÉE, d'après le 1 ^{er} trimestre 1846. b).	PLACES VACANTES le 1 ^{er} trimestre 1846.			NOMBRE des		Places vacantes qui seront remplies en 1847.
						1 ^{re} Places desservies provisoi- rement. c).	2 ^{de} Places non desservies	3 ^{de} TOTAL des n ^{os} 1 ^{re} et 2 ^{de} .	Coadju- teurs.	Augmen- tations de traite- ment.	
Province d'Anvers.											
Curés de 1 ^{re} classe.	10	2,047 50	20,475 "	10	20,475 "						
— 2 ^e classe.	11	1,365 "	15,015 "	11	15,015 "						
Desservants.	159	787 50	125,212 50	158	124,425 "	"	1	1			
Chapelains	12	500 "	6,000 "	12	6,000 "						
Vicaires.	191	500 "	95,500 "	188	94,000 "	"	5	5			
Coadjuteurs	"	500 "	"	"	2,500 "	"	"	"	5		
Augmentations de traitem ^t . . .	"	"	"	"	1,077 50	"	"	"	"	4	
Cinq prêtres auxiliaires . . .	"	210 "	"	"	1,050 "						
TOTAL.	585	"	262,202 50	579	264,542 50	"	4	4	5	4	4
A déduire pour revenus de 15 cures.	"	"	"	"	807 79						
RESTE.	"	"	"	"	265,754 71						
Province de Brabant.											
Curés de 1 ^{re} classe	10	2,047 50	20,475 "	10	20,475 "						
— 2 ^e classe	20	1,365 "	27,500 "	20	27,500 "						
Desservants	385	787 50	501,612 50	375	295,512 50						
Succursales desservies provi- soirement	"	"	"	"	5,150 "	8	"	8			
Chapelains	14	500 "	7,000 "	12	6,000 "						
Chapelles desservies provi- soirement	"	"	"	"	500 "	2	"	2			
Vicaires.	281	500 "	140,500 "	258	129,000 "	"	25	25			
Coadjuteurs	"	500 "	"	"	3,000 "	"	"	"	6		
Augmentations de traitem ^t . . .	"	"	"	"	5,252 50	"	"	"	"	15	
(Y compris 5 cures de 1 ^{re} classe, person.)											
Un prêtre auxiliaire	"	210 "	"	"	210 "						
TOTAL.	708	"	496,887 50	675	490,200 "	10	25	35	6	15	9
A déduire pour revenus de 7 cures.	"	"	"	"	3,677 67						
(Y compris Beuvechain pour 4,565 fr., et Neerijssche pour fr. 787 50 c.)											
RESTE.	"	"	"	"	486,522 55						

a) Cette colonne comprend toutes les places auxquelles un traitement est attaché au 31 mars 1846.

b) Ces sommes seront dépassées en 1847, par suite de l'augmentation du personnel et des dotations successives qui auront eu lieu.

c) Les places de desservants et de chapelains, bien que vacantes, donnent ordinairement lieu au paiement de la moitié du traitement, et quelquefois du traitement entier, à l'administrateur provisoire qui dessert, en outre, une autre place définitivement.

DÉSIGNATION des DÉPENSES.	NOMBRE	TRAITE- MENT individuel.	TOTAL.	PLACES OCCUPÉES le 1 ^{er} trimest. 1845.	MONTANT D'UNE ANNÉE, d'après le 4 ^e trimestre 1845.	PLACES VACANTES le 1 ^{er} trimestre 1845.			NOMBRE des		Places vacantes qu'auront remplies en 1847.
						1 ^{re} Places desservies provisoi- rement.	2 ^e Places non desservies	3 ^e TOTAL des n ^{os} 1 ^{re} et 2 ^e .	Conju- teurs.	Augmen- tations de traite- ment.	
Province de la Flandre occidentale.											
Curés de 1 ^{re} classe . . .	20	2,047 50	40,950 »	20	40,950 »						
— 2 ^e classe . . .	16	1,565 »	21,840 »	16	21,840 »						
Desservants . . .	228	787 50	179,550 »	228	179,550 »						
Chapelains . . .	7	500 »	3,500 »	6	3,000 »	»	1	1			
Vicaires. . .	270	500 »	135,000 »	267	135,500 »	»	3	3			
Coadjuteurs . . .	»	500 »	»	»	6,000 »	»	»	»	12	»	
TOTAL. . .	541	»	380,840 »	537	384,840 »	»	4	4	12	»	15
A déduire pour revenus de 11 cures. . .	»	»	»	»	278 54						
RESTE. . .	»	»	»	»	384,561 46						
Province de la Flandre orientale.											
Curés de 1 ^{re} classe . . .	22	2,047 50	45,045 »	22	45,045 »						
— 2 ^e classe . . .	15	1,565 »	20,475 »	15	20,475 »						
Desservants . . .	279	787 50	219,712 50	278	218,925 »	»	1	1			
Chapelains . . .	7	500 »	3,500 »	7	3,500 »	»					
Vicaires. . .	290	500 »	145,000 »	287	145,500 »	»	3	3			
Coadjuteurs . . .	»	500 »	»	»	9,500 »	»	»	»	19	»	
TOTAL. . .	615	»	455,732 50	609	440,945 »	»	4	4	19	»	20
A déduire le revenu d'une cure . . .	»	»	»	»	10 53						
RESTE. . .	»	»	»	»	440,954 47						
Province de Hainaut.											
Curés de 1 ^{re} classe . . .	6	2,047 50	12,285 »	6	12,285 »						
— 2 ^e classe . . .	26	1,565 »	55,490 »	26	55,490 »						
Desservants . . .	417	787 50	528,587 50	397	512,657 50						
Succursales desservies provi- soirement . . .	»	»	»	»	7,875 »	20	»	20			
Chapelains . . .	7	500 »	3,500 »	»	1,750 »	7	»	7			
Vicaires. . .	214	500 »	107,000 »	138	69,000 »	»	76	76			
Coadjuteurs . . .	»	500 »	»	»	3,500 »	»	»	»	7		
Augmentations de traitem ^t . (Un curé de 1 ^{re} classe, personnel.)	»	»	»	»	945 »	»	»	»	»	2	
Indemnités à des prêtres fran- çais . . .	»	»	»	»	650 »						
TOTAL. . .	670	»	486,662 50	567	444,152 50	27	76	103	7	2	15
A déduire pour revenus de 4 cures . . .	»	»	»	»	458 45						
RESTE. . .	»	»	»	»	443,694 05						

DÉSIGNATION des DÉPENSES.	NOMBRE	TRAITE- MENT Individuel.	TOTAL.	PLACES occupées le 4 ^e trimestr. 1845.	MONTANT D'UNE ANNÉE, d'après le 4 ^e trimestre 1845.	PLACES VACANTES le 4 ^e trimestre 1845.			NOMBRE des		Places vacantes qui seront remplies en 1847.
						1 ^{re} Places desservies provisoi- rement.	2 ^e Places non desservies	3 ^e TOTAL des n ^{os} 1 ^{er} et 2 ^e .	Coadju- teurs.	Augmen- tations de traite- ment.	
Province de Liège.											
Curés de 1 ^{re} classe . . .	6	2,047 50	12,285 »	6	12,285 »						
— 2 ^e classe . . .	18	1,565 »	24,570 »	18	24,570 »						
Desservants . . .	357	787 50	281,137 50	344	270,000 »						
Succursales desservies provi- soirement . . .	»	»	»	»	3,937 50	10	5	15			
Chapelains . . .	25	500 »	11,500 »	11	5,500 »						
Chapelles desservies provisoi- rement . . .	»	»	»	»	1,500 »	6	6	12			
Vicaires. . .	127	500 »	63,500 »	110	55,000 »	»	17	17			
Coadjuteurs . . .	»	»	»	»	3,500 »	»	»	»	7		
Augmentations de traitem ^t . (Pas de revenu de cure.)	»	»	»	»	1,197 50	»	»	»	»	5	
TOTAL. . .	551	»	592,992 50	489	378,590 »	16	26	42	7	5	7
Province de Limbourg.											
Curés de 1 ^{re} classe . . .	5	2,047 50	6,142 50	5	6,142 50						
— 2 ^e classe . . .	9	1,565 »	12,285 »	9	12,285 »						
Desservants . . . (Y compris l'église du camp; le traite- ment étant payé par le Département de la Guerre, aucune somme n'est portée ci-contre.)	208	787 50	165,012 50	204	159,862 50						
Succursales desservies provi- soirement . . .	»	»	»	»	1,181 25	5	1	4			
Chapelains . . .	17	500 »	8,500 »	10	5,000 »						
Chapelles desservies provisoi- rement . . .	»	»	»	»	1,250 »	5	2	7			
Vicaires. . .	105	500 »	52,500 »	98	49,000 »	»	7	7			
Coadjuteurs . . .	»	500 »	»	»	500 »	»	»	»	1		
TOTAL. . .	542	»	242,440 »	524	255,221 25	8	10	18	1	»	5
A déduire pour revenus de 2 cures . . .	»	»	»	»	179 54						
RESTE. . .	»	»	»	»	255,041 91						
Province de Luxem- bourg.											
Curés de 1 ^{re} classe . . .	5	2,047 50	10,237 50	5	10,237 50						
— 2 ^e classe . . .	15	1,565 »	20,475 »	15	20,475 »						
Desservants . . .	209	787 50	255,462 50	280	220,500 »						
Succursales desservies provi- soirement . . .	»	»	»	»	6,695 75	17	2	19			
Chapelains . . .	66	500 »	55,000 »	9	4,500 »						
Chapelles desservies provisoi- rement . . .	»	»	»	»	11,750 »	47	10	57			
Vicaires. . .	55	500 »	16,500 »	29	14,500 »	»	4	4			
Coadjuteurs . . .	»	500 »	»	»	1,000 »	»	»	»	2		
Augmentations de traitem ^t . (2 curés de 1 ^{re} classe, personnel.)	»	»	»	»	1,565 »	»	»	»	»	2	
TOTAL. . .	418	»	515,675 »	538	291,021 25	64	16	80	2	2	15
A déduire pour revenus de 7 cures . . .	»	»	»	»	282 54						
RESTE. . .	»	»	»	»	290,738 71						

DÉSIGNATION des DÉPENSES.	NOMBRE	FRAITE- MENT individuel	TOTAL.	PLACES OCCUPÉES le 4 ^e trimestre 1845	MONTANT D'UNE ANNÉE, d'après le 4 ^e trimestre 1845.	PLACES VACANTES le 4 ^e trimestre 1845			NOMBRE des		Places vacantes qu'étaient remplies en 1847
						1 ^{re} Places desservies provisoi- rement	2 ^e Places non desservies	3 ^e TOTAL des nos 1 ^{re} et 2 ^e	Coadju- teurs	Augmen- tations de traite- ment	
Province de Namur.											
Curés de 1 ^{re} classe	4	2,047 50	8,190 »	4	8,190 »						
— 2 ^e classe	12	1,365 »	16,580 »	12	16,580 »						
Desservants	509	787 50	243,337 50	206	233,100 »						
Succursales desservies provi- soirement	»	»	»	»	4,725 »	12	1	13			
Chapelains	47	500 »	23,500 »	8	4,000 »						
Chapelles desservies provisoi- rement	»	»	»	»	9,500 »	38	1	39			
Vicaires	44	500 »	22,000 »	37	18,500 »	»	7	7			
Coadjuteurs	»	»	»	»	1,500 »	»	»	»	3		
Augmentations de traitem ^t .	»	»	»	»	472 50	»	»	»	»	2	
TOTAL	416	»	313,407 50	337	296,567 50	50	9	59	5	2	10
A déduire pour revenus de 2 cures	»	»	»	»	60 45						
RESTE	»	»	»	»	296,507 07						

RÉCAPITULATION.

PROVINCES.	NOMBRE de PLACES dotées.	MONTANT auquel s'élèvent les TRAITEMENTS des PLACES DOTÉES.	Places occupées le 1 ^{er} trimest. 1845.	MONTANT D'UNE ANNÉE, d'après les places occupées ou desservies provisoirement le 4 ^{er} trimestre 1845.	PLACES VACANTES le 1 ^{er} trimestre 1845.			NOMBRE des		Places vacantes qui seront remplies en 1847.
					1 ^{re} Places desservies provisoi- rement.	2 ^{re} Places non desservies	3 ^{re} TOTAL des n ^{os} 1 ^{er} et 2 ^{es} .	Coadju- teurs.	Augmen- tations de traite- ment.	
Province d'Anvers	583	262,202 50	379	265,734 61	»	4	4	5	4	4
— de Brabant	708	490,887 50	675	486,522 33	10	23	33	6	15	9
— de la Flandre occidentale	541	380,840 »	537	384,561 46	»	4	4	12	»	15
— de la Flandre orientale	613	433,752 50	609	440,954 47	»	4	4	19	»	20
— de Hainaut	670	486,662 50	567	445,694 05	27	76	103	7	2	15
— de Liège	551	592,992 50	489	578,590 »	16	26	42	7	5	7
— de Limbourg	542	242,440 »	524	235,041 91	8	10	18	1	»	5
— de Luxembourg	418	315,675 »	558	290,758 71	64	16	80	2	2	15
— de Namur	416	315,407 50	557	296,507 07	50	9	59	5	2	10
TOTAL	4,622	5,524,840 »	4,275	5,219,924 61	175	172	547	62	28	100
A déduire pour revenus de 49 cures	»	5,755 59								
RESTE	(a	5,519,104 61								

Cette somme de fr. 5,219,924 61 c^t comprend en résumé :

1^{re} Places fixes occupées :

2,559 succursales, à fr.	787 50	fr.	2,015,212 50
80 cures de 1 ^{re} classe, à	2,047 50		176,085 »
142 — de 2 ^e — , à	1,565 »		195,850 »
75 chapelles, à	500 »		57,500 »
1,412 vicaires, à	500 »		706,000 »
4,274 (non compris l'église du camp)		fr.	5,128,627 50

2^{re} Places temporaires :

62 coadjuteurs	fr.	51,000 »
70 succursales desservies provisoirement		27,562 50
105 chapelles		26,250 »
175		
Augmentations de traitement, etc.		12,220 »
ENSEMBLE	fr.	97,052 50
TOTAL	fr.	5,225,680 »
Déduisant les revenus de cures		5,755 59
RESTE	fr.	5,219,924 61

Ne sont pas desservies au 4^e trimestre 1845 :

9 succursales.
20 chapelles.
145 places de vicaire.

ENSEMBLE . . 172

a) Si toutes les places créées étaient occupées, il faudrait cette somme de fr. 3,319,104 61

Il faudrait de plus :

1 ^{re} Pour le paiement des coadjuteurs qui, en vertu de la loi du 9 janvier 1837, combinée avec l'art. 15 du décret du 17 novembre 1811, ont droit à un traitement de 500 francs, soit pour 62 coadjuteurs	31,000 »
2 ^{re} Pour le paiement des augmentations de traitement précédemment accordées, s'élevant encore à	12,220 »
3 ^{re} Pour créations nouvelles reconnues nécessaires	»

ENSEMBLE fr. 43,220 »

Mais les vacances de places, l'insuffisance du personnel, laisseront un excédant suffisant pour couvrir ces trois catégories de dépenses, sauf peut-être en ce qui concerne le n^o 3, l'instruction des différentes demandes n'étant pas encore terminée et ne permettant pas, par conséquent, d'apprécier définitivement les besoins. Le cas échéant, des crédits supplémentaires, basés sur les nécessités reconnues, seront demandés.

CHAPITRE VIII.

ARTICLE 4.

CULTE PROTESTANT.

TABLEAU indiquant la répartition du crédit demandé
à l'art. 4 du chapitre VIII.

DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	DOMICILE.	MONTANT DU TRAITEMENT OU SUBSIDE.	Observations.
Frais de voyage, de séjour et de bureau du synode		1,000 "	
ANVERS.			
Pasteur protestant	Anvers.	4,000 "	
2 ^e pasteur (section flamande)	Id.	2,400 "	
Chantre-sacristain	Id.	400 "	
Subside pour frais du culte.	Id.	1,000 "	
Pasteur anglican	Id.	2,000 "	
		9,800 "	
BRABANT.			
Pasteur protestant	Bruxelles.	4,410 "	
2 ^e pasteur protestant.	Id.	2,400 "	
Lecteur et chantre	Id.	840 "	
Sacristain	Id.	210 "	
Organiste	Id.	210 "	
Subside pour frais du culte.	Id.	500 "	
Pasteur anglican de la chapelle du Musée.	Id.	2,000 "	
— — — de St-Georges	Id.	2,000 "	
		12,570 "	
FLANDRE OCCIDENTALE.			
Pasteur anglican	Bruges.	2,000 "	
— —	Ostende.	2,000 "	
		4,000 "	
FLANDRE ORIENTALE.			
Pasteur protestant	Gand.	2,940 "	
Marguillier	Id.	420 "	
Subside pour le loyer du temple	Id.	425 28	
Pasteur protestant	Maria-Hoorebeke.	1,900 "	
Marguillier	Id.	400 "	
Pasteur anglican	Gand.	2,000 "	
		8,085 28	

DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	DOMICILE.	MONTANT DU TRAITEMENT OU SUBSIDE.	Observations.
HAINAUT.			
Pasteur protestant	Mons, Dour et Pâturages.	2,650 »	
Frais du local	Dour.	52 91	
Marguillier-chantre	Id.	210 »	
Pasteur protestant	Tournay et Rongy.	2,940 »	
Lecteur et chantre	Tournay.	210 »	
—	Rongy.	210 »	
		6,252 91	
LIÈGE.			
Pasteur protestant	Liège.	3,000 »	
Subsides pour les employés.	Id.	425 »	
Subside pour frais du culte et instruction des enfants pauvres	Id.	920 »	
Pasteur protestant	Verviers et Hodimont.	3,276 »	
Coadjuteur.	Id.	1,000 »	
Lecteur et chantre	Id.	650 »	
—	Daelhem.	210 »	
Pasteur anglican	Spa.	1,200 »	
Loyer du local servant au culte	Id.	600 »	
		11,261 »	

Récapitulation.

Frais du synode	fr.	1,000 »
Province d'Anvers.		9,800 »
— de Brabant		12,570 »
— de la Flandre occidentale.		4,000 »
— de la Flandre orientale		8,085 28
— de Hainaut		6,252 91
— de Liège.		11,261 »
TOTAL		fr. 52,967 19
Dépenses diverses imprévues		4,952 81 (*)
Crédit demandé		57,900 »

(*) Cette somme est destinée au paiement : 1° des bourses des enfants des pasteurs protestants; 2° des indemnités de déplacement, en cas de mutation; 3° des subsides à accorder.

ANNEXE N° 3.

ÉTAT NOMINATIF

DES

ECCLÉSIASTIQUES PENSIONNÉS DEPUIS LE 1^{er} SEPTEMBRE 1845

JUSQU'AU 31 MARS 1846.

N ^o D'ORDRE.	NOMS.	DATE de NAISSANCE.	DERNIÈRES FONCTIONS.	DATE de la SORTIE DE FONCTIONS.
1	Kerckhofs, N.	26 mai 1774.	Vicaire à Veldwezelt.	30 août 1830
2	Willems, P.	5 juillet 1797	Chapelain à Hulzen.	22 mars 1858
3	Herman, J.-G.	21 mars 1774	Vicaire à Grand-Halleux	31 octobre 1844.
4	Lagauche, J.-B.-J.	11 octobre 1791.	Desservant à Florée.	30 septembre 1845.
5	Le Massuy, E.	9 septembre 1762.	Id. à Weris	31 octobre 1845.
6	Demey, J.	50 mai 1790.	Id. à Oudeghien	1 ^{er} septembre 1822.
7	Bourgeois, P.-J.	14 décembre 1765.	Id. à Péronnes	1 ^{er} octobre 1845
8	Mayolez, B.-J.	29 octobre 1788.	Id. à Leugnies	Décembre 1826.
9	Lambrecht, F.	21 février 1789.	Aumônier à la maison de force de Gand.	30 novembre 1845
10	Pollie, J.-B.	22 novembre 1770	Vicaire à Hoogdele	26 février 1834.
11	Poignefer, J.-H.	11 avril 1760	Id. à Maboge.	1 ^{er} décembre 1845.
12	Parmentier, J.-H.-J.	18 juin 1799	Desservant à Grand-Halleux	29 août 1845
13	Balon, J.-M.	15 juillet 1814	Id. à Frandoux	30 septembre 1845.
14	Catelin, P.	18 juin 1782.	Id. à Waermaerde.	20 mars 1855
15	Daimeries, J.-B.-A.	23 juillet 1805	Id. à Molembaix	12 octobre 1845
16	Dewitte, A.	17 mai 1789.	Id. à Elst.	20 septembre 1845.
17	De Lodder, J.-F.	6 mai 1794.	Chapelain de l'église S ^t -Jacques à Gand.	21 mai 1841.
18	Vandelaer, A.-B.-G.-F.	1 ^{er} septembre 1778	Vicaire à Schuelen	5 octobre 1845.

CAUSES de la SORTIE DE FONCTIONS.	NOMBRE d'années DE SERVICE.		TRAITEMENT moyen DES 5 DERNIÈRES ANNÉES.	MONTANT des PENSIONS ALLOUÉES.	Observations.
	ANS.	MOIS.			
Catarrhe chronique . . .	32	6	210 76	158 "	Décédé le 14 novembre 1845.
Affaiblissement de la vue.	15	4	596 70	215 "	
Catarrhe pulmonaire chron.	56	4	500 "	458 "	
Laryngo-bronchite chron.	27	9	787 50	510 "	
Age avancé	51	7	787 50	787 "	
Affaiblissement mental. .	7	10	260 15	156 "	
Id.	54	1	787 50	652 "	
Id.	5	5	475 54	257 "	
Tremblement continuél. .	51	5	2,480 "	1,756 "	
Rhumatisme chronique. .	27	5	211 58	156 "	
Age avancé	42	7	500 "	500 "	
Affection nerveuse . . .	21	8	787 50	470 "	
Affection poitrinaire. . .	5	1	658 12	529 "	
Atteint d'une laryngite. .	25	4	795 34	498 "	
Affection poitrinaire. . .	14	"	787 50	420 "	
Surdité.	29	4	787 50	520 "	
Perclus des deux jambes.	20	1	488 55	285 "	
Atteint d'apoplexie. . .	36	2	500 "	456 "	
TOTAL. fr.				8,465 "	

82

ANNEXE N° 6.

COMPTE GÉNÉRAL

DES

TRAVAUX EXÉCUTÉS DANS LES PRISONS,

PENDANT L'EXERCICE 1844.

TRAVAIL DES DÉTENUS.

N ^o d'ordre.	INDICATION.	PÉNI		
		GAND.	VILVORDE.	S ^t -BERNARD.
		Travaux forcés.	Reclusionnaires.	Correctionnels.
1	Matières premières, ingrédients, etc.	112,129 39	97,775 35	187,454 48
2	Matériaux de construction	24,189 48	9,124 17	19,659 62
3	Objets divers	15,958 85	5,122 15	12,900 14
4	— fabriqués	121,422 11	58,197 41	112,905 55
5	— confectionnés	101,853 21	57,740 50	152,506 14
6	Mobilier, outils et ustensiles	48,955 26	51,598 16	57,195 42
7	Gratifications payées aux détenus employés au service des travaux . . .	50,450 55	18,285 95	59,908 51
8	— — au service domestique	4,764 27	5,224 22	6,105 05
9	Matières premières, ingrédients, etc.	250,452 78	141,814 78	242,095 52
10	Matériaux de construction	27,778 67	5,665 52	16,150 88
11	Frais de bureau	567 16	1,465 10	497 42
12	Outils divers	"	821 81	5,511 96
13	Frais généraux	8,279 75	6,546 71	9,286 78
14	Frais de blanchiment et calandrage de toiles.	8,155 05	2,221 57	806 04
15	Retenues à bonifier au service domestique	"	"	1,157 02
"	Traitements et tantièmes des employés	"	"	"
"	Bénéfice.	"	"	"
	Total.			

DOIT.

TENCIERS.			PRISONS provinciales.	MONTANT			TOTAL.
A L O S T. — Militaires.	N A M U R. — Femmes.	S ^t -HUBERT. — Jeunes délinq ^{ts} .	BRUXELLES. — Prévenus et condamn.	des INVENTAIRES au 1 ^{er} janvier	DES ACHATS et dépenses.	des GRATIFICATIONS.	
5,396 16	17,672 33	"	1,967 27	422,572 96			1,240.787 79
4,801 98	"	"	"	57,775 25			
2,201 40	197 62	"	"	56,470 12	"	"	
5,544 28	"	"	"	276,069 53			
2,792 15	14,404 86	"	"	509,096 86			
15,501 50	5,026 "	"	728 95	159,005 27			
52,150 35	7,720 86	582 36	706 28	"	"	129,584 42	150.056 97
4,275 04	1,676 11	427 88	"	"	"	20,472 55	
55,566 77	55,411 79	5,255 98	2,815 62	"	709,591 24		852.568 28
12,172 55	54 85	"	"	"	61,802 25		
588 79	400 05	720 18	25 52	"	4,060 22		
2,797 79	455 45	6,795 45	29 07	"	14,589 49	"	
5,559 47	686 07	659 49	29 55	"	50,627 62		
"	"	"	"	"	11,160 44		
"	"	"	"	"	1,157 02		
"	"	"	"	"	"	"	
"	"	"	"	"	"	"	78,275 85
"	"	"	"	"	"	"	61,527 17
							2,565,214 04

NOMBRE D'ORDRE.	INDICATION.	PÉNI					
		GAND.		VILVORDE.		St-BERNARD.	
		Travaux forcés.		Reclusionnaires.		Correctionnels.	
PREMIÈRE CATÉGORIE.							
1	Fournitures d'effets d'habillement et de couchage pour détenus	57,085	16	46,253	78	60,510	22
2	Mêmes fournitures pour gardiens	1,777	64	791	51	1,552	57
3	Fournitures de matières premières et autres objets aux services des travaux (cessions réciproques).	5,001	77	10,757	24	7,979	91
4	Fournitures et réparation de voitures cellulaires pour le service des prisons .	"		"		"	
5	— de divers objets pour le service domestique des prisons	"		54	62	198	14
6	Constructions et réparations aux bâtiments de la prison	5,120	76	2,677	07	5,918	06
7	— au mobilier du service domestique	2,692	17	1,196	68	5,744	40
8	Gratifications payées aux détenus employés au service domestique	4,764	27	3,224	22	6,105	05
9	Frais de reliure pour compte du service domestique	250	31	67	08	55	71
10	Retenues	"		"		"	
11	Fournitures d'effets aux détenus libérés	"		"		"	
12	Réparations d'objets divers pour compte d'employés	"		"		"	
13	Valeur d'objets égarés dans le transport et mis à la charge des commissionnaires-expéditeurs	"		"		"	
14	Fourniture d'objets mobiliers, etc., au service domestique des prisons. . . .	9,255	62	247	45	7,511	79
15	Cessions de fers et de charbons de terre à un entrepreneur de constructions. .	"		1,048	05	"	
16	Gratifications de détenus au service particulier de quelques employés	"		119	40	"	
17	Constructions et réparations aux bâtiments de la maison de sûreté (compte de l'État)	25	14	"		"	
18	Constructions et réparations aux bâtiments de la maison de sûreté (compte de la province).	594	47	"		"	
19	Réparations au mobilier de la salle du conseil de guerre et aux voitures cellulaires	75	07	"		"	
DEUXIÈME CATÉGORIE.							
1	Fourniture de lits en fer pour compte des provinces	68	57	"		"	
2	Journées de travail de détenus pour compte d'entrepreneurs de bâtiments et autres.	7,440	70	4,194	85	"	
3	Vente de déchets et objets hors de service.	2,105	46	"		519	72
4	Vente d'objets mobiliers et réparations pour compte d'employés.	1,116	01	"		"	
5	Masses de détenus décédés non réclamées par leurs héritiers	409	65	7	55	92	58
6	Façon d'effets d'habillement et de chaussures pour compte des corps de l'armée.	"		"		"	
7	— d'effets militaires et autres pour compte d'entrepreneurs particuliers .	524	"	"		"	
8	Fournitures d'effets d'habillement, etc., pour l'armée	224,525	10	59,168	74	255,617	94
9	— de fil de lin (cessions réciproques)	"		"		"	
10	Effets égarés ou détériorés dans le transport et mis à la charge des commissionnaires-expéditeurs.	66	54	"		40	59
11	Fourniture d'effets aux détenus libérés.	795	50	6	60	4,059	49
12	— d'habillement et de couchage aux hôpitaux militaires	1,725	29	26,692	27	"	
13	— et cessions d'objets à des entrepreneurs de constructions	10,107	59	178	80	"	
14	Retenues	1,495	62	854	40	2,455	07
A REPORTER. fr.							

AVOIR.

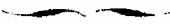
TENCIERS.			PRISONS provinciales	MONTANT			TOTAL.
A L O S T.	N A M U R.	S-HUBERT.	BRUXELLES.	DES PRODUITS aux prix de revient.	DES PRODUITS aux prix de vente.	DES INVENTAIRES au 31 décembre	
Militaires	Femmes.	Jeunes délinqts.	Prévenus et condamn.				
10,561 73	16,122 07	400 98	"	190,756 94			509,571 79
586 29	165 42	"	"	4,451 45			
5,176 58	569 87	"	"	25,285 57			
12,846 25	"	"	"	12,846 25			
682 57	"	179 16	"	1,114 29			
3,892 28	78 75	1,521 41	"	19,008 52			
4,540 21	"	190 64	"	12,164 10			
4,275 04	1,676 11	427 88	"	20,472 55			
240 29	"	"	"	611 89			
1,707 51	880 75	"	15 64	2,605 70			
1,545 50	"	"	"	1,545 50	"	"	
9 02	"	"	"	9 02			
10 85	"	"	"	10 85			
166 25	72 40	"	"	17,051 47			
"	"	"	"	1,048 03			
"	"	"	"	119 40			
"	"	"	"	25 14			
"	"	"	"	594 47			
"	"	"	"	75 07			
2,608 "	"	"	"	"	2,676 57		
1,574 51	"	"	"	"	15,210 06		
410 56	"	"	"	"	2,835 54		
52 50	"	"	"	"	1,168 51		
78 15	414 68	"	"	"	1,002 59		
48,729 55	"	"	"	"	48,729 55		
57,657 64	12,052 68	"	"	"	50,014 52		
465 50	24,264 60	"	"	"	561,841 88		
"	4,201 56	"	5,459 80	"	9,641 56		
"	2 55	"	"	"	109 68		
"	1,526 12	"	"	"	6,587 71		
"	"	"	"	"	28,417 56		
"	"	"	"	"	10,286 59		
"	"	"	"	"	4,781 09		
. . . .					741,100 59	"	509,571 79

N ^o du budget.	INDICATION.	PÉNI		
		GAND.	VILVORDE.	S ^t -BERNARD.
		Travaux forcés.	Reclusionnaires.	Correctionnels.
	REPORT.			
15	Fournitures d'effets à la marine.	9,510 "	"	1,380 "
16	— de toile à la douane	"	"	10,077 79
17	— — pour gardes champêtres.	"	"	250 25
18	Valeur d'effets fournis aux détenus et payés par eux	192 20	"	1,050 95
19	Fourniture de sacs de sauvetage et de seaux à incendie au Ministère de l'Intérieur	856 11	"	"
20	Fourniture d'ustensiles de tissage à l'atelier de charité, à Gand	5,066 28	"	"
21	Remboursement de frais de transport par les employés du service.	851 34	"	"
22	Fournitures d'objets mobiliers et de couchage à l'usage des prisons et pour compte des provinces	1,553 75	"	"
25	Recettes accidentelles	28 70	"	100 45
24	Matières premières, ingrédients, etc.	199,487 88	158,550 22	255,582 49
25	Matériaux de construction	16,451 85	6,791 92	25,406 28
26	Objets divers	18,977 99	7,171 41	12,087 81
27	— fabriqués	115,579 55	28,886 70	82,948 64
28	— confectionnés	41,422 04	17,742 78	128,107 98
29	Mobilier, outils et ustensiles	48,229 44	55,748 47	29,600 65

AVOIR (SUITE.)

TENCIERS.			PRISONS provinciales	MONTANT			TOTAL.
A L O S T.	N A M U R.	S-HUBERT.	BRUXELLES.	DES PRODUITS aux prix de revient.	DES PRODUITS aux prix de vente.	DES INVENTAIRES au 31 décembre	
Militaires.	Femmes.	Jeunes délinq ^{ts} .	Prévenus et condamn.				
					741,100 89		309,571 79
"	"	"	"	"	10,890 "		
"	"	"	"	"	10,077 79		
"	"	"	"	"	250 23		
"	"	"	"	"	1,223 15		
"	"	"	"	"	856 11	"	769,758 41
"	"	"	"	"	3,066 28		
"	"	"	"	"	831 54		
"	"	"	"	"	1,353 75		
"	"	"	"	"	129 15		
6,018 65	21,851 56	2,172 18	402 40	"	"	622,045 39	
5,093 82	"	"	"	"	"	51,723 85	
2,854 82	254 55	53 58	"	"	"	41,379 96	
4,749 80	"	698 07	"	"	"	252,862 76	1,283,883 84
2,004 20	7,510 01	"	"	"	"	196,787 01	
15,058 30	5,108 78	6,621 78	717 56	"	"	139,084 87	
							2,565,214 04

ANNEXE N° 7.



COMPTE GÉNÉRAL

DES

OPÉRATIONS DU SERVICE INTÉRIEUR DES MAISONS CENTRALES

PENDANT L'EXERCICE DE 1844.

NOMBRE D'ORDRE.	INDICATION.	PÉ		
		GAND.	VILVORDE.	
		Travaux forcés.	Reclusionnaires.!	
1	Inventaire au commencement de l'exercice.	Retenues restant à opérer sur l'exercice précédent.	30 98	"
		Habillement pour détenus	4,269 38	25,080 32
		en magasin.	25,925 "	19,347 07
		en usage	23,982 24	10,344 80
		Couchage pour détenus	18,094 50	18,967 15
		en magasin.	8,454 "	7,642 12
		en usage	11,161 90	8,581 11
		Habillement et couchage pour l'infirmerie	203 64	45 63
		— pour employés	3,503 91	1,092 63
		en magasin.	29 60	447 31
		en usage	1,711 59	489 43
		Objets de lingerie	1,136 19	56 31
		Draps neufs pour détenus et gardiens	15,642 50	1,101 14
		Articles d'alimentation.	5,745 33	997 02
		— chauffage	825 99	21 52
		— éclairage	1,009 33	327 57
		— propreté	"	51 84
		— lessivage	2,044 99	"
		— frais de bureau	709 87	1,354 97
		— pharmacie	562 06	70 17
		Objets divers.	44,787 "	54,538 88
		Mobilier	3,017,000 "	2,000,000 "
		Bâtiments.	1,718 86	"
		Vieux matériaux.	"	"
		Valeur des bâtiments de St-Hubert au 1 ^{er} juin 1844	1,035 13	"
		Objets repris des cantines	1,638 63	1,842 81
		Frais d'entretien d'habillement et de couchage des détenus	60,881 03	24,287 51
		Effets d'habillement et de couchage des détenus	2,606 63	1,669 12
		— des employés	197 67	"
		Lingerie	123,246 08	69,503 99
		Articles d'alimentation.	7,321 93	6,418 36
		— chauffage	3,114 99	2,195 56
		— éclairage	894 01	1,333 70
		— propreté	1,096 88	870 63
— lessivage	1,099 43	1,591 01		
— frais de bureau	4,569 12	1,611 16		
— pharmacie	5,088 50	4,738 14		
Mobilier	220,016 47	190,091 10		
Bâtiments.	88 72	350 "		
Culte	8,520 05	2,260 95		
Divers, paille, etc.	20 "	"		
Dépenses du compte des retenues.	4,845 74	3,224 22		
Gratifications	"	846 56		
Frais d'agriculture	57,706 71	44,247 68		
3	Frais de gestion			

N ^o s ^{er} o d'ordre.	INDICATION.	PÉ				
		GAND. — Travaux forcés.	VILVORDE. — Reclusionnaires.			
1	Consommation ou dépenses annuelles.	Habillement	20,924 91	13,455 96		
		Couchage	7,755 65	5,185 90		
		Habillement et couchage de l'infirmerie.	3,005 50	2,238 74		
		Lingerie	114 07	97 89		
		Alimentation des quartiers.	90,075 66	55,076 90		
		— de l'infirmerie	11,694 95	7,505 96		
		Lessivage	5,526 92	1,850 29		
		Chauffage	2,797 35	1,567 25		
		Éclairage	5,310 51	1,650 86		
		Propreté	2,265 59	1,875 75		
		Pharmacie	4,113 89	1,108 85		
		Instruction	526 74	699 69		
		Culte	168 12	500 08		
		Mobilier	2,174 34	1,952 25		
		Bâtiments.	4,141 09	3,411 10		
		Bureaux	2,016 51	601 55		
		2	Ventes et produits divers.	Secours en nature	147 25	271 52
Frais de gestion	57,564 36			46,505 59		
— généraux	"			855 70		
Dépenses de la maison de sûreté	41,486 05			"		
Effets d'habillement hors de service	21 75			"		
— de couchage	44 "			31 60		
— de mobilier	"			420 71		
Ventes diverses	21,098 59			15,018 75		
Retenues sur l'habillement des détenus	76 99			58 75		
Journées de détenus occupés pour entrepreneurs.	"			41 "		
Vente de résidus	5,692 26			1,668 70		
Vieux matériaux de construction vendus au service des travaux	5,680 81			"		
Retenues restant à opérer	50 98			6 25		
3	Inventaire de fin d'exercice.			Habillement pour détenus { en magasin	44,002 19	35,115 51
				en usage	11,780 "	5,750 "
				Couchage pour détenus { en magasin	17,555 84	16,800 75
				en usage	31,575 "	12,187 50
		Habillement et couchage pour l'infirmerie { en magasin	11,674 77	11,565 76		
		en usage	11,060 55	4,270 89		
		Habillement et couchage pour employés { en magasin	819 14	29 31		
		en usage	5,774 10	776 55		
		Objets de lingerie { en magasin	12 "	457 59		
		en usage	1,909 26	117 52		
Draps neufs pour détenus et gardiens	454 78	1,471 12				
A REPORTER. fr.						

A VOIR.

NITENCIERS.				MONTANT			TOTAL.
S ^t -BERNARD. — Correctionnels.	A L O S T. — Militaires.	N A M U R. — Femmes.	S ^t -HUBERT. — Jeunes délinqu ^{ts} .	Des DÉPENSES annuelles	Des PRODUITS divers.	Des INVENTAIRES au 31 decembr.	
26,471 57	26,517 91	14,760 21	1,951 84	105,862 40			
11,258 20	8,872 41	3,634 64	439 40	37,126 26			
2,878 08	1,507 10	546 65	235 35	10,009 42			
410 82	25 07	50 98	222 46	901 29			
151,869 90	121,461 75	45,123 25	7,809 84	452,017 30			
18,624 42	7,469 41	4,395 64	755 58	50,445 96			
5,541 45	5,120 36	1,621 57	541 19	14,181 78			
2,675 17	2,069 02	2,941 92	865 78	15,514 47			
4,507 07	5,507 04	5,645 52	877 01	19,095 81			
5,519 45	5,568 85	1,587 14	566 90	12,781 66	"	"	1,042,162 02
5,411 56	955 55	1,644 81	519 20	15,755 64			
605 13	1,154 21	175 05	215 19	5,412 01			
224 47	507 06	227 25	157 21	1,584 19			
2,560 90	1,852 45	2,817 96	1,151 26	12,249 12			
16,245 79	14,526 72	4,162 94	7,650 55	49,955 97			
1,564 18	906 41	915 25	586 52	6,190 "			
54 "	47 25	"	"	499 80			
50,765 09	41,501 29	27,415 75	14,248 80	257,796 86			
1,970 57	"	"	"	2,824 07			
"	"	"	"	"	41,486 05		
5,908 99	798 85	556 50	"	"	7,066 07		
"	11 97	75 47	"	"	161 04		
2 "	"	551 05	"	"	975 76		
37,206 44	105,964 48	155 80	2,457 84	"	179,861 70	"	245,869 65
1,157 02	127 49	575 45	"	"	1,755 66		
"	"	"	"	"	41 "		
1,268 94	1,715 82	500 "	84 86	"	8,728 58		
"	117 "	"	"	"	3,797 81		
"	46 25	5 98	"	"	"	87 46	
24,781 98	45,242 01	6,867 81	5,866 40	"	"	157,875 90	
57,555 "	26,550 "	19,668 "	7,520 "	"	"	108,565 "	
18,122 19	15,558 78	540 "	2,710 12	"	"	71,267 68	
44,111 59	24,840 "	10,850 "	5,450 "	"	"	128,974 09	
12,426 44	4,190 75	1,103 10	5,526 08	"	"	46,484 88	
10,768 90	4,955 67	6,548 55	1,954 91	"	"	50,559 27	
60 88	19 86	"	52 90	"	"	962 09	
1,504 02	1,424 09	2,162 59	1,705 31	"	"	11,547 14	
9 50	"	"	895 48	"	"	1,572 17	
1,645 27	476 55	5,615 12	1,168 08	"	"	8,927 58	
558 50	14,828 94	246 41	158 51	"	"	17,678 06	
.						592,679 12	1,286,051 67

NUMÉRO D'ORDRE.	INDICATION.		PÉ	
			GAND. — Travaux forcés.	VILVORDE. — Reclusionnaires.
5 (suite).	Inventaire de fin d'exercice. (Suite.)	REPORT. fr.		
		Articles d'alimentation.	9,547 45	5,161 93
		— chauffage	128 00	1,033 16
		— éclairage	452 85	498 17
		— propreté	193 44	682 93
		— lessivage	89 62	25 11
		— frais de bureau	422 81	416 96
		— pharmacie	1,176 67	2,125 15
		— école	5 02	°
		— divers	869 11	16 44
		Mobilier	47,721 99	36,712 41
		Bâtiments	3,219,930 65	2,186,181 91
		TOTAL.		

AVOIR (SUITE).

NITENCIERS.				MONTANT			TOTAL.
S'-BERNARD. — Correctionnels.	A L O S T — Militaires.	N A M U R. — Femmes	S'-HUBERT. — Jeunes délinquants.	Des DÉPENSES — annuelles	Des PRODUITS — divers	Des INVENTAIRES — au 31 décembre	
						592,679 12	1,286,051 67
8,900 14	2,161 16	168 51	1,481 66	"	"	27,420 85	
1,247 95	2,562 76	583 28	241 50	"	"	5,817 25	
205 17	151 09	89 54	71 48	"	"	1,466 28	
1,912 15	260 57	512 59	206 85	"	"	5,770 11	
"	59 69	"	15 62	"	"	168 09	
"	"	"	175 41	"	"	1,015 18	9,632,353 42
5,645 87	812 19	"	"	"	"	7,759 88	
"	"	"	"	"	"	5 02	
1,212 37	48 "	608 88	170 18	"	"	2,924 98	
52,758 29	55,126 19	43,516 26	46,457 87	"	"	262,275 01	
1,500,000 "	720,945 15	500,000 "	600,000 "	"	"	8,727,055 67	
							10,918,587 09

28

DÉVELOPPEMENTS

Du Budget des Dépenses

DU

MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

POUR L'EXERCICE 1847.



NUMÉRO des articles de la loi.	dévelop- pements des articles.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
CHAPITRE I^{er}.		
<i>Administration centrale. — Personnel.</i>		
1	"	Traitement du Ministre
"	"	Frais de représentation (<i>pour mémoire</i>)
2	"	Traitement des fonctionnaires, employés et gens de service
3	"	Frais des commissions d'examen
4	"	Pensions accordées à des fonctionnaires, employés et gens de service
5	"	Secours à des fonctionnaires ou veuves de fonctionnaires, à des employés ou veuves d'employés qui, sans avoir droit à la pension, ont néanmoins des titres à l'obtention d'un secours, à raison de leur position malheureuse
<i>Matériel.</i>		
6	"	Ports et affranchissements concernant la correspondance à l'intérieur, abonnement aux jour- naux belges, fournitures de bureau, impressions, achat de livres et de cartes, reliures, éclairage, chauffage, entretien des locaux, du mobilier, etc.
7	"	Achat de décorations de l'Ordre Léopold
		TOTAL DU CHAPITRE I ^{er} fr.
CHAPITRE II.		
<i>Traitement des agents politiques.</i>		
1	"	AUTRICHE. — Traitement d'un envoyé extraordinaire et Ministre plénipotentiaire et d'un secrétaire.
2	"	CONFÉDÉRATION GERMANIQUE. — — — — —
3	"	FRANCE. — Traitement d'un envoyé extraordinaire et Ministre plénipotentiaire et d'un conseiller de légation
4	"	GRANDE-BRETAGNE. — Traitement d'un envoyé extraordinaire et Ministre plénipotentiaire, d'un secrétaire et d'un commis.
5	"	PAYS-BAS. — Traitement d'un envoyé extraordinaire et Ministre plénipotentiaire et d'un secrétaire.
6	"	ITALIE. — — — — —
7	"	PRUSSE. — — — — —
8	"	ÉTATS-UNIS. — Traitement d'un Ministre résident
9	"	TURQUIE. — — d'un Ministre résident, d'un secrétaire, d'un chancelier, de deux drogmans et de deux soldats.
"	"	BAVIÈRE. — — d'un chargé d'affaires (<i>pour mémoire</i>).
10	"	BÉSIL. — — — — —
11	"	DANEMARCK. — — — — —
12	"	ESPAGNE. — — — — —
13	"	GRÈCE. — — — — —
14	"	VILLES LIBRES ET ANSÉATIQUES de Hambourg, Brème et Lubeck. — Traitement d'un chargé d'affaires.
15	"	PORTUGAL. — Traitement d'un chargé d'affaires
16	"	SARDAIGNE. — — — — —
17	"	SUÈDE. — — — — —
		TOTAL DU CHAPITRE II. fr.

CRÉDIT DEMANDE POUR L'EXERCICE 1847			CRÉDIT alloué POUR L'EXERCICE 1846	DIFFÉRENCE AU BUDGET DE 1847.		CRÉDIT ALLOUÉ POUR 1847.	Observations
CHARGES ordinares et per- manentes	CHARGES extraordinaires et temporaires	TOTAL		EN PLUS	EN MOINS		
21,000	"	21,000	21,000	"	"		
"	"	"	"	"	"		
75,500	"	75,500	75,500	"	"		
2,000	"	2,000	2,000	"	"		
14,024	"	14,024	12,800	a) 1,224	"		a) Le tableau des lon- tionnaires et employés rattachés au Minis- tère des Affaires Étran- gères, admis à la retraite depuis le 1 ^{er} octob. 1845 est annexé au Budget
1,000	"	1,000	1,000	"	"		
34,000	3,000	37,000	37,000	"	"		
10,000	"	10,000	10,000	"	"		
157,524	3,000	160,524	159,300	1,224	"		
40,000	"	40,000	40,000	"	"		
40,000	"	40,000	40,000	"	"		
60,000	"	60,000	60,000	"	"		
80,000	"	80,000	80,000	"	"		
50,000	"	50,000	50,000	"	"		
40,000	"	40,000	40,000	"	"		
50,000	"	50,000	50,000	"	"		
25,500	"	25,500	25,500	"	"		
47,000	"	47,000	47,000	"	"		
"	"	"	"	"	"		
21,000	"	21,000	21,000	"	"		
15,000	"	15,000	15,000	"	"		
15,000	"	15,000	15,000	"	"		
15,000	"	15,000	15,000	"	"		
15,000	"	15,000	15,000	"	"		
15,000	"	15,000	15,000	"	"		
15,000	"	15,000	15,000	"	"		
15,000	"	15,000	15,000	"	"		
558,500	"	558,500	558,500	"	"		

NUMÉRO des		DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
articles de la loi.	dévelop- pements des articles.	
		CHAPITRE III.
Uniq.	"	Traitement des agents consulaires et indemnités à quelques agents non rétribués
		TOTAL DU CHAPITRE III. fr.
		CHAPITRE IV.
Uniq.	"	Frais de voyage des agents du service extérieur et de l'administration centrale; frais de courriers, estafettes, courses diverses
		TOTAL DU CHAPITRE IV. fr.
		CHAPITRE V.
Uniq.	"	Frais à rembourser aux agents du service extérieur. (<i>Frais de correspondance de l'administra- tion centrale avec les agences, ainsi que des agences entre elles; secours à des Belges indigents; achat et entretien de pavillons, écussons, timbres, cachets, griffes; achat, copie et traduction de documents; abonnement aux journaux et écrits périodiques étrangers, frais extraordinaires et accidentels</i>)
		TOTAL DU CHAPITRE V. fr.
		CHAPITRE VI.
		<i>Commerce.</i>
1	"	École de navigation
2	"	Chambres de commerce
3	"	Frais divers et encouragements au commerce
4	"	Encouragements pour la navigation à vapeur entre les ports belges et ceux d'Europe, ainsi que pour la navigation à voiles, sans que, dans l'un ou l'autre cas, les engagements puissent obliger l'Etat au delà du crédit alloué pour l'année 1847, et sans que les subsides puissent excéder 40,000 francs par service
5	"	Primes pour construction de navires
6	"	Pêche maritime.
		TOTAL DU CHAPITRE VI. fr.
		CHAPITRE VII.
Uniq.	"	Missions extraordinaires, traitement d'agents politiques et consulaires en inactivité et dépenses imprévues
		TOTAL DU CHAPITRE VII. fr.

CRÉDIT DEMANDÉ POUR L'EXERCICE 1847.			CRÉDIT alloué POUR L'EXERCICE 1846.	DIFFÉRENCE AU BUDGET DE 1847.		CRÉDIT ALLOUÉ POUR 1847.	<i>Observations.</i>
CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.		EN PLUS.	EN MOINS.		
103,000	12,000	115,000	115,000	"	"		
103,000	12,000	115,000	115,000	"	"		
70,500	"	70,500	70,500	"	"		
70,500	"	70,500	70,500	"	"		
80,000	"	80,000	80,000	"	"		
80,000	"	80,000	80,000	"	"		
16,000	"	16,000	16,000	"	"		
12,000	"	12,000	12,000	"	"		
23,000	"	23,000	23,000	"	"		
115,000	"	115,000	115,000	"	"		
35,000	"	35,000	35,000	"	"		
100,000	"	100,000	100,000	"	"		
301,000	"	301,000	301,000	"	"		
40,000	"	40,000	40,000	"	"		
40,000	"	40,000	40,000	"	"		

NUMÉRO des		DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
Chapitres.	Pages.	
Récapitulation.		
I.	100	Administration centrale
II.	<i>Ib.</i>	Traitement des agents politiques
III.	102	— — consulaires et indemnités à quelques agents non rétribués
IV.	<i>Ib.</i>	Frais de voyage des agents du service extérieur, etc.
V.	<i>Ib.</i>	Frais à rembourser aux agents du service extérieur.
VI.	<i>Ib.</i>	Commerce
VII.	<i>Ib.</i>	Missions extraordinaires, traitements d'inactivité et dépenses imprévues
		TOTAUX.

CRÉDIT DEMANDÉ POUR L'EXERCICE 1847.			CRÉDIT alloué POUR L'EXERCICE 1846.	DIFFÉRENCE AU BUDGET DE 1847.		CRÉDIT ALLOUÉ POUR 1847.
CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.		EN PLUS	EN MOINS	
137,524	3,000	160,524	159,300	1,224	"	
558,500	"	558,500	558,500	"	"	
103,000	12,000	115,000	115,000	"	"	
70,500	"	70,500	70,500	"	"	
80,000	"	80,000	80,000	"	"	
301,000	"	301,000	301,000	"	"	
40,000	"	40,000	40,000	"	"	
1,810,524	15,000	1,825,524	1,824,300	1,224	"	
Différence en plus au Budget de 1847 . . . fr.				1,224		

ANNEXE.

RELEVÉ

DES

FONCTIONNAIRES ET EMPLOYÉS DU DÉPARTEMENT DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

ADMIS A LA RETRAITE,

depuis le 1^{er} octobre 1843 jusqu'au 31 mars 1846

N ^o D'ORDRE	DATES DES ARRÊTÉS de DÉMISSION.	NOMS ET PRÉNOMS des FONCTIONNAIRES	FONCTIONS.	ÂGE.	ANNÉES de service		MOTIFS des admissions à la RETRAITE.	MONTANT de LA PENSION.
					Ans	Mois		
1	2 août 1844	Van Lare (Léon).	Consul de Belgique.	44	10	8	Infirmités.	1,506 »

DÉVELOPPEMENTS

Du Budget des Dépenses

DE LA MARINE,

POUR L'EXERCICE 1847.

NUMÉRO des		DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	
articles de la loi.	dévelop- pements des articles.		
		CHAPITRE I ^{er} .	
		Administration centrale. (Personnel.)	
1	»	Traitement des employés	
		Les huissiers et autres gens de service sont rétribués par le Département des Affaires Étrangères.	
		Administration centrale. (Matériel.)	
2	1	Fournitures de bureau, frais d'impressions, reliure et achat de livres . 3,000	} 3,500 »
	2	Ports de lettres, chauffage et éclairage 500	
		TOTAL DU CHAPITRE I ^{er} fr.	
		CHAPITRE II.	
		Bâtiments de guerre.	
		La marine militaire se compose des bâtiments suivants :	
		Le brick <i>le Prince Royal</i> , armé de	20 pièces. Armé.
		La goelette <i>la Louise-Marie</i> , —	10 — —
		Canonnière-goëlette n° 1 —	7 — En disponibilité.
		— 4 —	7 — —
		Canonnière-chaloupe n° 5 —	5 — Armée.
		— 7 —	5 — —
		— 11 —	5 — —

NUMÉRO des articles de la loi	develop- pement des articles.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	
<i>Bâtiments de guerre. (Personnel.)</i>			
1		1 Capitaine de vaisseau	8,400 "
2		3 Capitaines-lieutenants de vaisseau	22,800 "
3		4 Lieutenants de vaisseau de 1 ^{re} classe	20,160 "
4		2 — de 2 ^e —	7,200 "
5		14 Enseignes de vaisseau	35,280 "
6		16 Aspirants de 1 ^{re} classe	20,160 "
7		3 — 2 ^e —	2,835 "
8		3 Sous-commissaires	7,560 "
9		3 Agents comptables	3,780 "
10		2 Écrivains	1,890 "
11		1 Chirurgien major de 2 ^e classe	3,600 "
12		1 — aide-major	2,520 "
13		3 — sous-aides	6,300 "
14		20 Maîtres et contre-maîtres	13,560 "
15		10 Quartiers-maîtres	5,400 "
16		5 Coqs	2,580 "
17		60 Matelots de 1 ^{re} classe	30,960 "
18		60 — 2 ^e —	23,040 "
19		180 — 3 ^e —	60,480 "
20		40 Mousses	6,240 "
21		1 Chirurgien aide-major chargé de la quarantaine	2,100 "
	432		
		1 Ingénieur de 2 ^e classe du génie maritime	3,600 "
		1 Sous-ingénieur id. id.	2,520 "
22		2 Enseignes en non-activité	1,900 "
		1 Aspirant en non-activité	800 "
		Pilotes et suppléments aux mécaniciens des bateaux à vapeur	1,806 "
<i>Bâtiments de guerre. (Vivres.)</i>			
2		Achat de vivres pour les équipages.	
Le prix des vivres est calculé d'après les contrats d'adjudication publique, passés pour l'exercice 1845. L'annexe n° 1 du Budget de cet exercice donne le détail et le prix de chaque ration, tant en Belgique qu'à la mer en Europe, et à la mer ainsi qu'en rade dans l'Inde.			
A REPORTER.			fr.

297,471 "

CRÉDIT DEMANDÉ POUR L'EXERCICE 1847.			CRÉDIT alloué POUR L'EXERCICE 1846.	DIFFÉRENCE AU BUDGET DE 1847.		CRÉDIT ALLOUÉ POUR 1847.	<i>Observations.</i>
CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.		EN PLUS.	EN MOINS.		
297,471	"	297,471	297,471	"	"		
148,000	"	148,000	148,000	"	"		
445,471	"	445,471	445,471	"	"		

NUMÉRO des		DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	
articles de la loi.	dévelop- pements des articles.		
			REPORT. fr.
		<i>Bâtiments de guerre. (Entretien, chauffage et éclairage.)</i>	
		1 Chauffage et lumière, à 8 centimes par jour et par tête	12,000 "
		2 Renouvellement et achat de futailles	4,000 "
		3 Instruments de chirurgie, médicaments et vivres de malades.	4,000 "
		4 Mâture et coque des bâtiments de l'État	8,000 "
		5 Gréement à renouveler	9,000 "
		6 Poudre pour la flottille et le service de la quarantaine	1,000 "
3		7 Voiles de rechange et tentes.	9,500 "
		8 Fournitures de bureau pour les officiers commandants et comptables.	1,500 "
		9 Frais de route et de déplacement	1,500 "
		10 Entretien de l'artillerie, des armes blanches et buffleteries	1,500 "
		11 Achat d'huile, couleurs et menus objets	3,500 "
		12 Renouvellement des canots et entretien des embarcations.	4,000 "
		13 Dépenses imprévues	2,820 "
			62,320 "
		TOTAL DU CHAPITRE II fr.	
		CHAPITRE III.	
		<i>Magasin de la marine.</i>	
Uniq.	"	Traitement du garde-magasin, des commis et des ouvriers, frais de loyer et achat de matériel.	
		TOTAL DU CHAPITRE III. fr.	

CRÉDIT DEMANDÉ POUR L'EXERCICE 1847.			CRÉDIT alloué POUR L'EXERCICE 1846.	DIFFÉRENCE AU BUDGET DE 1847.		CRÉDIT ALLOUÉ POUR 1847.	<i>Observations.</i>
CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.		EN PLUS.	EN MOINS.		
445,471	"	445,471	445,471	"	"		
62,320	"	62,320	62,320	"	"		
507,791	"	507,791	507,791	"	"		
11,200	"	11,200	11,200	"	"		
11,200	"	11,200	11,200	"	"		

NUMÉRO des		DESIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.		
articles du la loi	dévelop- pements des articles.			
CHAPITRE IV.				
PILOTAGE.				
<i>Personnel des stations.</i>				
Uniq.	1	Anvers. . . 1	inspecteur fr. 3,500	6,000
			et commissaire permanent de l'Escaut. . . 2,500	
		— 1	chef des pilotes à terre	2,400
		— 1	pilote de 1 ^{re} classe, sous-chef	1,200
		— 1	greffier-receveur	2,800
		— 2	commis, l'un à 1260, l'autre à 400 francs. . .	1,660
		— 1	concierge	840
		— 1	patron-pilote	960
		— 2	matelots, à 840 francs	1,680
		— 1	mousse	300
		— 1	chef-canotier	1,020
		— 4	rameurs, à 840 francs	3,360
		— 9	pilotes de 1 ^{re} classe, à 960 francs	8,640
		— 10	— 2 ^e — à 840 —	8,400
		— 16	— 3 ^e — { 9 à 720 francs 6,480	4,200
			{ 7 à 600 —	
		— 6	élèves-pilotes, à 540 francs	3,240
Uniq.	2	Terneuzen. 4	pilotes, à 720 francs	2,880
		— 1	agent.	600
	3	Flessingue. 1	sous-inspecteur.	3,200
		et 1	chef des pilotes à terre	2,400
		La Manche. 1	commis	1,500
		— 9	patrons, à 960 francs	8,640
		— 20	pilotes de 1 ^{re} classe, à 720 francs	14,400
		— 36	— de 2 ^e — à 600 —	21,600
		— 2	chefs canotiers, à 960 francs	1,920
		— 18	élèves, à 480 francs	8,640
		— 18	matelots, à 480 —	8,640
		— 10	canotiers, à 840 —	8,400
		A REPORTER.		fr. 136,000
				»
				»
				»
				»

[illegible]

NOMBRE des		DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.			
articles de la loi	dévelop- pements des articles				
			REPORT.	136,000 "	
		CHAPITRE IV. (Suite.)			
		PILOTAGE. (Suite.)			
4		Ostende, . . . 1 inspecteur fr.	2,500	20,190 "	
		— 1 sous-chef des pilotes, à terre	1,200		
		— 1 commis	1,260		
		— 1 concierge	510		
		— 1 signaleur	200		
		— 2 patrons-pilotes, à 1020 francs	2,040		
		— 12 pilotes, à . . . 720 —	8,640		
		— 4 élèves-pilotes, à 480 —	1,920		
		— 4 matelots, à. . . 480 —	1,920		
			Traitement du personnel des phares et fanaux	4,100	
Uniq. (suite)		Remises à payer aux pilotes.			
		Station d'Anvers. . 45 0/0 à la remonte en amont d'Anvers	2,000	140,580 "	
		— 66 0/0 à la descente id	2,970		
		— 30 0/0 à la descente en aval d'Anvers	30,000		
		— 20 0/0 à la remonte id.	14,000		
		Station de Terneuzen. 92 0/0 à la descente	2,600		
		Station de Flessingue. 20 0/0 à la sortie	11,500		
		— 45 0/0 à l'entrée	33,230		
		Remises aux élèves-pilotes et matelots de la station des bouches de l'Escaut.	10,080		
		Station de la Manche. 45 0/0 à l'entrée	7,000		
		Station d'Ostende. { 35 0/0 à l'entrée fr. 9,800	17,300		
		{ 25 0/0 à la sortie 7,500 }			
		2 0/0 à payer à la caisse de pensions du pilotage	6,000		
		3 0/0 de la recette à Ostende, pour le traitement du receveur	2,000		
		3 0/0 — à Gand id. id.	400		
		Restitution de droits indûment perçus	1,500		
			A REPORTER. fr.		300,870 "

[illegible]

NUMÉRO des		DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	
articles de la loi.	dévelop- pements des articles.		
		REPORT. fr.	300,870 »
		CHAPITRE IV. (Suite.)	
		PILOTAGE. (Suite.)	
Uniq. (suite.)	6	Entretien de treize bateaux-pilotes et chaloupes fr.	30,000
		Entretien de quatorze bouées	1,500
		Orins et pierres bleues pour bouées	1,500
		Entretien de deux maisons de pilotage et d'un poste de signal . . .	1,500
		Feu et lumière dans les bureaux, corps-de-garde et bateaux. . . .	1,500
		Fournitures de bureau	1,200
		Frais de voyage des inspecteurs, commissaires, élèves, etc. . . .	3,000
		Loyer d'un magasin à Anvers	250
		Loyer d'une maison à Flessingue	1,300
		Nourriture des pilotes en service extraordinaire dans l'Escaut . . .	1,000
		Éclairage et entretien des fanaux sur la côte de Flandre	2,900
		Dépenses imprévues	4,000
		TOTAL DU CHAPITRE IV. fr.	49,630 »
		CHAPITRE V.	
		FANAL DE WIELINGEN.	
Uniq.	1	Seconde moitié des frais d'établissement d'un feu flottant dans la passe de Wielingen.	35,000 »
	2	Exploitation du fanal pour six mois	4,213 »
		TOTAL DU CHAPITRE V. fr.	
		CHAPITRE VI.	
		SERVICE DES BATEAUX A VAPEUR DE L'ESCAUT (le Prince Philippe, la Princesse Charlotte et la Ville d'Anvers).	
Uniq.	»	Solde du personnel, frais d'entretien des bateaux et embarcations, achat de combustibles. .	
		TOTAL DU CHAPITRE VI. fr.	

CREDIT DEMANDE POUR L'EXERCICE 1847.			CREDIT alloue POUR L'EXERCICE 1846	DIFFÉRENCI AU BUDGET DE 1847		CRÉDIT ALLOUÉ POUR 1847	Observations
CHARGES ordinaires et per- manentes	CHARGES extraordinaires et temporaires	TOTAL		EN PLUS	EN MOINS		
350,520	"	350,520	350,520	"	"		
350,520	"	350,520	350,520	"	"		
4,213	35,000	39,213	35,000	a) 4,213	"		a) Voir les annexes nos 1, et 2
4,213	35,000	39,213	35,000	4,213	"		
48,758	"	48,758	48,758	"	"		
48,758	"	48,758	48,758	"	"		

NUMÉRO des articles de la loi.		dévelo- pements des articles.		DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	
CHAPITRE VII.					
POLICE MARITIME.					
Uniq.	»	Traitement des commissaires maritimes, loyers de bureaux, fournitures et impressions. . . .			
		TOTAL DU CHAPITRE VII. fr.			
CHAPITRE VIII.					
SERVICE DES BATEAUX A VAPEUR ENTRE OSTENDE ET DOUVRES (<i>le Chemin de fer belge, la Ville d'Ostende et la Ville de Bruges</i>).					
	1	Combustible calculé à raison de 7 tonneaux par traversée de chaque jour, pour deux bateaux, à 30 francs			153,300 »
	2	Combustible pour un bateau de même force, servant, à l'occasion, de remorqueur à Ostende			22,000 »
	3	Huile, graisse, étoupes, déchets de coton, à 10 francs par traversée : 365 traversées pour le premier bateau; 365 — pour le deuxième.			
Uniq.		730 traversées, à 10 francs 7,300 } Pour le troisième bateau 2,500 }			9,800 »
	4	Entretien de trois bateaux, 5 p. 0/0 du capital d'achat par an; pour l'année entière.			43,000 »
	5	Frais d'agence à Douvres et à Londres, publications, annonces dans les journaux étrangers, frais d'agence en Allemagne et en Belgique			12,000 »
		TOTAL DU CHAPITRE VIII. fr.			
CHAPITRE IX.					
SECOURS MARITIMES (<i>sauvetage</i>).					
Uniq.	»	Entretien des embarcations, hangars, achat de matériel et solde du personnel			
		TOTAL DU CHAPITRE IX. fr.			

CRÉDIT DEMANDÉ POUR L'EXERCICE 1847.			CRÉDIT alloué POUR L'EXERCICE 1846.	DIFFÉRENCE AU BUDGET DE 1847.		CRÉDIT ALLOUÉ POUR 1847.	Observations.
CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.		EN PLUS.	EN MOINS.		
32,800	»	32,800	32,800	»	»		
32,800	»	32,800	32,800	»	»		
242,100	»	242,100	116,608	125,492	»		
242,100	»	242,100	116,608	125,492	»		
16,500	»	16,500	16,500	»	»		
16,500	»	16,500	16,500	»	»		

NUMÉRO des		DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
articles de la loi.	dévelop- pements des articles.	
CHAPITRE X.		
PENSIONS CIVILES ET SECOURS.		
1		Pensions civiles. 13,050 »
		Ce crédit se décompose comme suit :
		Pensions accordées, depuis le 1 ^{er} octobre 1850, à des fonctionnaires ou employés de la marine. (<i>Transfert du Budget de la dette publique.</i>) 697 »
1		Pensions du pilotage, mises à la charge de l'État, en vertu de l'art. 60 de la loi du 21 juillet 1844. 6,553 »
		Pensions accordées et à accorder éventuellement en 1846 et 1847. 6,000 »
		<u>13,050 »</u>
		L'état des pensions accordées depuis le 1 ^{er} octobre 1845 forme l'annexe 3.
2		Secours aux marins blessés, frais d'hôpital et secours aux veuves d'officiers qui, n'ayant pas de droits à la pension, se trouvent dans une position malheureuse. 4,000 »
2	»	Dotation de la caisse de secours et de prévoyance en faveur des marins naviguant sous pavillon belge. (<i>Loi du 21 juillet 1844.</i>)
		TOTAL DU CHAPITRE X. fr.

Chapitres.	Pages.	RÉCAPITULATION.
I.	108	Administration centrale.
II.	ib.	Bâtiments de guerre.
III.	112	Magasin de la marine
IV.	114	Pilotage
V.	118	Feu flottant de Wielingen
VI.	ib.	Service des bateaux à vapeur de l'Escaut.
VII.	120	Police maritime
VIII.	ib.	Service des bateaux à vapeur entre Ostende et Douvres
IX.	ib.	Secours maritimes (<i>sauvetage</i>).
X.	122	Pensions civiles.—Secours aux marins blessés et dotation de la caisse de secours et de prévoyance en faveur des marins
		TOTAUX. fr.

CRÉDIT DEMANDÉ POUR L'EXERCICE 1847.			CRÉDIT alloué POUR L'EXERCICE 1846.	DIFFÉRENCE AU BUDGET DE 1847.		CRÉDIT ALLOUÉ POUR 1847.	<i>Observations.</i>
CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.		EN PLUS.	EN MOINS.		
17,050	»	17,050	14,050	3,000	»		
10,000	»	10,000	10,000	»	»		
27,050	»	27,050	24,050	3,000	»		

9,550	»	9,550	9,550	»	»	
507,791	»	507,791	507,791	»	»	
11,200	»	11,200	11,200	»	»	
350,520	»	350,520	350,520	»	»	
4,215	35,000	39,215	35,000	4,215	»	
48,758	»	48,758	48,758	»	»	
52,800	»	52,800	52,800	»	»	
242,100	»	242,100	116,608	125,492	»	
16,500	»	16,500	16,500	»	»	
27,050	»	27,050	24,050	3,000	»	
1,250,482	35,000	1,285,482	1,152,777	132,705	»	
DIFFÉRENCE EN PLUS. . . fr.				132,705		

124

PIÈCES A L'APPUI

DU

Budget de la Marine,

POUR L'EXERCICE 1847.



ANNEXE N° 1.

DEVIS

De la dépense annuelle d'entretien du personnel formant l'équipage d'un bateau servant de fanal flottant , à placer dans le chenal de Wielingen , à l'ouest du banc dit Paardemarkt.

Personnel d'été, du 1^{er} avril au 30 septembre.

Un patron, à 100 francs par mois, pour 6 mois. fr.	600	»
Un second, à 85 — — — — —	510	»
Trois matelots lampistes, à 75 francs	1,550	»

Personnel d'hiver, du 1^{er} octobre au 31 mars.

Un patron, à 100 francs par mois, pour 6 mois. fr.	600	»
Un second, à 85 — — — — —	510	»
Trois matelots lampistes, à 75 francs	1,550	»
Trois matelots, à 60 francs	1,080	»

TOTAL. fr.	6,000	»
--------------------	-------	---

Le personnel a été restreint autant qu'il était possible de le faire et de manière qu'il se trouve toujours à bord du bâtiment trois hommes en été et cinq en hiver.

Le patron et le second vont alternativement un mois à terre.

Les matelots restent pendant deux mois à bord, et ont le troisième mois libre. Les embarquements et les débarquements se font le 1^{er} de chaque mois, ou aussitôt que le temps permet les communications avec la terre.

Les hommes qui restent à bord, sont chargés de l'entretien du bâtiment, de la lanterne, des lampes et réflecteurs; ils veillent alternativement et font la garde de nuit comme de jour, surveillent l'état du fanal, descendent et remontent la lanterne toutes les trois heures, pour couper les mèches; enfin leur nombre est absolument nécessaire pour filer et embraquer du câble, mouiller et relever des ancres pendant le mauvais temps, et pourvoir, en cas de nécessité, à la sûreté du bâtiment.

DEVIS

De la dépense à faire pour l'alimentation et l'entretien, pendant une année, des lampes d'un fanal flottant à réflexion, composé de huit lampes d'Argent, garnies de réflecteurs paraboliques en cuivre, argentés par le procédé de la galvanoplastie.

Huit lampes brûlant 4510 heures par an et consommant chacune 44 grammes d'huile par heure, exigeront . . .	1,517,120 grammes.
Soit, à 878 grammes par litre.	1,728 litres.
A ajouter pour déchet, perte, 5 p. %	86 »
Consommation d'une année	1,814 »
à fr. 0 85 c ^{es} par litre	fr. 1,541 90
Mèches.	50 »
Cheminées en cristal pour les lampes	75 »
Tripoli pour nettoyer les réflecteurs	35 »
Peaux	100 »
Montant de la dépense pour l'alimentation et l'entretien de l'appareil d'éclairage.	fr. 1,801 90

RÉSUMÉ.

Personnel, pour 6 mois	fr. 3,000 »
Éclairage —	901 »
Frais divers	312 »
TOTAL.	fr. 4,213 »

ANNEXE N° 3.

ÉTAT

*Des pensions accordées par le Département de la Marine, depuis
le 1^{er} octobre 1845 jusqu'au 31 mars 1846.*

N. d'ordre.	DATE DE L'ARRÊTÉ de DÉMISSION.	NOMS ET PRÉNOMS.	FONCTIONS.	ÂGE.	Années de service		MOTIFS DE L'ADMISSION à la retraite	MONTANT de la PENSION.
					Ans	Mois.		
1	27 déc. 1845.	ADRIAENSSENS. Jean.	Pilote de 1 ^{re} classe à la station d'Anvers.	68	27	1	Grand âge et infir- mités.	1,298 »

DÉVELOPPEMENTS

Du Budget des Dépenses

DU

MINISTÈRE DES FINANCES,

POUR L'EXERCICE 1847.



NUMÉRO des		DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.			
articles de la loi.	dévelop- pements des articles.				
CHAPITRE I^{er}.					
ADMINISTRATION CENTRALE. — <i>Personnel.</i>					
			RONDES d'agents	APPOINTEMENTS PAR AN.	MONTANT de la DÉPENSE.
1	Uniq.	Traitement du Ministre	1	21,000	21,000
TOTAL de l'article I ^{er} fr.					
	4	Traitement du secrétaire général	1	8,400	8,400
<i>Secrétariat général.</i>					
	2	Traitement des fonctionnaires et employés	29	de 500 à 5,250	45,000
<i>Trésor public.</i>					
	5	Traitement des fonctionnaires et employés	54	de 500 à 10,500	110,000
<i>Contributions directes, cadastre, douanes, accises, poids et mesures, garantie, etc.</i>					
2	4	Traitement des fonctionnaires et employés	64	de 600 à 9,000	140,000
<i>Enregistrement, domaines et forêts.</i>					
	5	Traitement des fonctionnaires et employés	31	de 900 à 10,500	84,000
<i>Commission des monnaies.</i>					
	6	Traitement des fonctionnaires et employés	11	de 1,200 à 8,400	42,000
<i>Huissiers et gens de service.</i>					
	7	Salaire des concierges, huissiers, messagers, surveil- lante et nettoyeuse	»	»	29,000
TOTAL de l'article 2. fr.					

CRÉDIT DEMANDÉ POUR L'EXERCICE 1847.			CRÉDIT alloué POUR L'EXERCICE 1846.	DIFFÉRENCE AU BUDGET DE 1847.		CRÉDIT ALLOUÉ POUR 1847.	<i>Observations.</i>
CHARGES ordinaires et per- manentes	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.		EN PLUS.	EN MOINS.		
21,000	»	21,000	21,000	»	»		
21,000	»	21,000	21,000	»	»		
8,400	»	8,400	8,400	»	»		
45,000	»	45,000	45,000	»	»		
110,000	»	110,000	110,000	»	»		
140,000	»	140,000	140,000	»	»		
84,000	»	84,000	84,000	»	»		
42,000	»	42,000	42,000	»	»		
29,000	»	29,000	29,000	»	»		
458,400	»	458,400	458,400	»	»		

NUMÉRO des articles de la loi.		DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	
		(Suite de l'administration centrale.)	
		<i>Frais de tournées.</i>	
3	Uniq.	Frais de tournées du Ministre et des fonctionnaires supérieurs	
		TOTAL de l'article 3.	fr.
		<i>Matériel.</i>	
4	1	Fournitures de bureau, main-d'œuvre des impressions, frais de reliure, ports de lettres et autres menus frais	fr. 17,000 »
	2	Éclairage et chauffage de toute l'administration.	12,000 »
	3	Entretien des locaux du Ministère, achat et entretien de meubles, assurance contre incendie, etc.	15,000 »
	4	Frais de bureau et matériel de la vérification centrale de la comptabilité des contributions directes, etc.	3,000 »
		TOTAL de l'article 4.	fr.
		<i>Service de la monnaie.</i>	
5	1	Fournitures et main-d'œuvre concernant la monnaie et les essais	1,200 »
	2	Dépenses variables, poinçons de la garantie, plaques d'inscriptions et autres ustensiles, entretien de l'hôtel, etc.	6,000 »
		TOTAL de l'article 5.	fr.
6	Uniq.	Multiplication des coins et coussinets pour la fabrication des diverses monnaies, et frais de comptage.	
		TOTAL de l'article 6.	fr.
7	»	Achat de matières et frais de fabrication de pièces de cuivre	
		TOTAL de l'article 7.	fr.
		<i>Magasin général des papiers pour l'administration centrale et les provinces.</i>	
8	1	Pour l'administration centrale et l'administration du trésor dans les provinces	14,000 »
	2	Id. des contributions directes, cadastre, douanes, accises, etc.	46,000 »
	3	Id. de l'enregistrement, des domaines et des forêts	29,000 »
	4	Papiers à timbrer	46,000 »
		TOTAL de l'article 8.	fr.

CRÉDIT DEMANDÉ POUR L'EXERCICE 1847.			CRÉDIT alloué POUR L'EXERCICE 1846.	DIFFÉRENCE AU BUDGET DE 1847.		CRÉDIT ALLOUÉ POUR 1847.	Observations.
CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires	TOTAL		EN PLUS.	EN MOINS		
8,000	»	8,000	8,000	»	»		a) Le crédit de 10,000 francs, pour le matériel de l'administration centrale, n'est plus en rapport avec les besoins réels et invariables de l'admin. Une augmentation de 7,000 francs y est proposée. 3,000 fr. sont destinés à porter de 12,000 à 16,000 francs l'allocation pour l'éclairage et le chauffage. Ce supplément de dépense est basé, d'une part, sur le renchérissement du bois et de l'huile à brûler, et, d'autre part, sur ce que la consommation s'en est considérablement accrue depuis plusieurs années, tant par suite des travaux administratifs qui s'exécutent le soir que par suite de la construction de nouveaux bureaux et de leur distribution en un plus grand nombre de pièces. L'excédant de 3,000 francs, applicable au no 3, est également nécessaire pour pourvoir aux dépenses d'entretien des trois hôtels occupés par l'administration centrale. Cet entretien comprend les travaux de menuiserie et d'ébénisterie, de peinture, de tapisserie, de serrurerie, de poêlerie, de sublanterie, de blanchissage, de plâtrage, de vitrerie et de chaudronnerie, la lingerie, le crage d'appareils, l'entretien, le ramassage de cheminées, les assurances contre incendie, les concessions d'eau, etc., etc. L'augmentation de 3,000 francs est jugée nécessaire pour assurer convenablement un service aussi étendu.
8,000	»	8,000	8,000	»	»		
47,000	»	47,000	40,000	(a) 7,000	»		
47,000	»	47,000	40,000	7,000	»		
7,200	»	7,200	7,200	»	»		
7,200	»	7,200	7,200	»	»		
10,000	»	10,000	20,000	»	b) 10,000		
10,000	»	10,000	20,000	»	10,000		
»	100,000	100,000	210,000	»	110,000		
»	100,000	100,000	210,000	»	110,000		
153,000	»	153,000	117,000	(c) 18,000	»		c) Cette augmentation est motivée sur l'accroissement du prix des papiers et sur l'extension progressive des services qui exigent l'emploi d'une quantité plus considérable de matériel. Elle est d'ailleurs basée sur les résultats d'une adjudication récente, résultats qui font ressortir une différence de 16 à 24 p. o/o sur les prix antérieurs.
153,000	»	153,000	117,000	18,000	»		

NUMÉRO des articles de la loi.		DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.									
		(Suite de l'Administration centrale.)									
		Statistique.									
9	Uniq.	Frais de rédaction et de publication de documents statistiques									
		Total de l'article 9. fr.									
		Récapitulation du chapitre I ^{er} .									
1	»	Traitement du Ministre									
2	»	Id. des fonctionnaires et employés									
3	»	Frais de tournées du Ministre et des fonctionnaires supérieurs									
4	»	Matériel									
5	»	Service de la monnaie.									
6	»	Multiplication des coins et coussinets pour la fabrication des diverses monnaies, et frais de comptage.									
7	»	Achat de matières et frais de fabrication de pièces de cuivre									
8	»	Magasin général de papiers									
9	»	Statistique									
		TOTAL DU CHAPITRE I ^{er} fr.									
		CHAPITRE II.									
		ADMINISTRATION DU TRÉSOR DANS LES PROVINCES. — <i>Personnel</i> .									
		<table border="1"> <thead> <tr> <th>NOMBRE D'AGENTS.</th><th>Appointements par an.</th><th>Montant de LA DÉPENSE.</th><th>TOTAL PAR SERVICE.</th></tr> </thead> <tbody> <tr> <td>9</td><td>»</td><td>86,550</td><td>86,550</td></tr> </tbody> </table>		NOMBRE D'AGENTS.	Appointements par an.	Montant de LA DÉPENSE.	TOTAL PAR SERVICE.	9	»	86,550	86,550
NOMBRE D'AGENTS.	Appointements par an.	Montant de LA DÉPENSE.	TOTAL PAR SERVICE.								
9	»	86,550	86,550								
1	Uniq.	Traitement des directeurs									
		Total de l'article 1 ^{er} fr.									
		Caissier général de l'État.									
2	Uniq.	Service de la caisse générale de l'État									
		Total de l'article 2. fr.									
		Récapitulation du chapitre II.									
1	»	Traitement des directeurs									
2	»	Caissier général de l'État.									
		TOTAL DU CHAPITRE II. fr.									

CRÉDIT DEMANDÉ POUR L'EXERCICE 1847.			CRÉDIT alloué POUR L'EXERCICE 1846.	DIFFÉRENCE AU BUDGET DE 1847.		CRÉDIT alloué POUR 1847.	Observations.
CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.		EN PLUS.	EN MOINS.		
23,000	»	23,000	23,000	»	»		
23,000	»	23,000	23,000	»	»		
21,000	»	21,000	21,000	»	»		
438,400	»	438,400	438,400	»	»		
8,000	»	8,000	8,000	»	»		
47,000	»	47,000	40,000	7,000	»		
7,200	»	7,200	7,200	»	»		
10,000	»	10,000	20,000	»	10,000		
»	100,000	100,000	210,000	»	110,000		
133,000	»	133,000	117,000	18,000	»		
25,000	»	25,000	25,000	»	»		
709,600	100,000	809,600	904,600	23,000	120,000		
DIFFÉRENCE EN MOINS. . . . fr.				93,000			
86,530	»	86,530	86,530	»	»		
86,530	»	86,530	86,530	»	»		
230,000	»	230,000	230,000	»	»		
230,000	»	230,000	230,000	»	»		
86,530	»	86,530	86,530	»	»		
230,000	»	230,000	230,000	»	»		
336,530	»	336,530	336,530	»	»		

NUMÉRO des		DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.		
articles de la loi.	dévelop- pements des articles.			
CHAPITRE III.				
ADMINISTRATION DES CONTRIBUTIONS DIRECTES, CADASTRE, DOUANES ET ACCISES, DE LA GARANTIE DES MATIÈRES D'OR ET D'ARGENT ET DES POIDS ET MESURES.				
		Service sédentaire. — Traitements.		
		NOMBRE d'agents.	MONTANT de la dépense.	
1	4	Directeurs.	9 72,800	
	2	Inspecteurs du cadastre.	9 42,800	
	3	Id. d'arrondissement	26 119,400	
	4	Receveurs à appointements fixes	98 193,700	
	5	Entreponeurs	12 20,000	
	6	Contrôleurs et employés près des directions	49 77,400	
	7	Contrôleurs, géomètres et aspirants-géomètres du cadastre près des directions.	54 61,600	
	8	Vérificateurs des douanes et vérificateurs-teneurs de livres	90 168,000	
	9	Teneurs de livres.	74 114,800	
		Les suppléments de traitement pour pertes résultant de la suppression de <i>leges</i> , accordés à des fonctionnaires et employés de l'administration des contributions, ne pourront être imputés sur l'article 1 ^{er} que jusqu'à concurrence d'une somme totale de 22,000 francs.		
		TOTAL de l'article 1 ^{er} fr.		
		Remises et indemnités des comptables.		
2	Uniq.	Remises proportionnelles des receveurs et indemnités accordées par les litt. B, C et D de l'arrêté royal du 18 novembre 1822, n° 157		
		L'excédant de dépense résultant de la balance des <i>maxima</i> et des <i>minima</i> de remises et indemnités, ainsi que des suppléments de traitements accordés à des receveurs rétribués au moyen de remises proportionnelles, ne pourra dépasser la somme de 25,000 francs.		
		TOTAL de l'article 2. . . . fr.		
		Service actif. — Traitements.		
5	1	Inspecteurs en chef	9 48,000	
	2	Contributions directes, cadastre et comptabilité.	Contrôleurs	123 351,000
	5		Géomètres de 1 ^{re} et de 2 ^e classe	98 162,200
		TOTAL de l'article 3. . . . fr.		

CRÉDIT DEMANDÉ POUR L'EXERCICE 1847.			CRÉDIT alloué POUR L'EXERCICE 1846.	DIFFÉRENCE AU BUDGET DE 1847.		CRÉDIT ALLOUÉ POUR 1847.	Observations
CHARGES ordinaires et per- manentes	CHARGES extraordinaires et temporaires	TOTAL.		EN PLUS.	EN MOINS		
872,500	"	872,500	872,500	"	"		
872,500	"	872,500	872,500	"	"		
1,710,000	"	1,710,000	1,710,000	"	"		
1,710,000	"	1,710,000	1,710,000	"	"		
501,200	"	501,200	501,200	"	"		
501,200	"	501,200	501,200	"	"		

NUMÉRO des		DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.			
articles de la loi.	dévelop- pements des articles.				
(Suite de l'Administration des contributions directes, etc.)					
		Service actif. — Traitements (suite).			
			<table><tr><th>NOMBRE d'agents</th><th>MONTANT de la dépense</th></tr></table>	NOMBRE d'agents	MONTANT de la dépense
NOMBRE d'agents	MONTANT de la dépense				
4	1	Douanes et recherche maritime	Inspecteurs.	9	40,900
	2		Contrôleurs.	48	123,150
	3		Lieutenants et sous-lieutenants.	127	187,560
	4		Brigadiers et sous-brigadiers	1202	1,239,560
	5		Préposés de 1 ^{re} et de 2 ^e classe	3370	2,301,270
	6	Recherche maritime. {	Sous-lieutenants	2	2,800
	7		Sous-brigadier	1	1,100
	8		Matelots de 1 ^{re} et de 2 ^e classe et mousses.	61	53,860
TOTAL de l'article 4. fr.					
5	1	Accises	Contrôleurs.	27	73,300
	2		Commis-chef et commis-adjoint du service spécial des sucres	2	3,200
	3		Sections sédentaires. — Commis de 1 ^{re} , de 2 ^e et de 3 ^e classe	602	621,500
	4		Sections ambulantes. — Commis de 1 ^{re} , de 2 ^e et de 3 ^e classe	50	59,900
TOTAL de l'article 5. fr.					
Garantie.					
6	Uniq.	Traitement des employés	28	43,860	
TOTAL de l'article 6. fr.					
Poids et mesures.					
7	Uniq.	Traitement des vérificateurs	23	52,100	
TOTAL de l'article 7. fr.					
Avocats de l'administration.					
8	Uniq.	Honoraires fixes	18	33,670	
TOTAL de l'article 8. fr.					

CRÉDIT DEMANDÉ POUR L'EXERCICE 1847.			CRÉDIT alloué POUR L'EXERCICE 1846.	DIFFÉRENCE AU BUDGET DE 1847.		CREDIT ALLOUÉ POUR 1847.	<i>Observations.</i>
CHARGES ordinaires et per- manentes	CHARGES extraordinaires et temporaires	TOTAL.		EN PLUS.	EN MOINS.		
3,930,200	»	3,930,200	3,930,200	»	»		
3,930,200	»	3,930,200	3,930,200	»	»		
739,900	»	739,900	739,900	»	»		
739,900	»	739,900	739,900	»	»		
45,860	»	45,860	45,860	»	»		
45,860	»	45,860	45,860	»	»		
52,100	»	52,100	52,100	»	»		
52,100	»	52,100	52,100	»	»		
55,670	»	55,670	55,670	»	»		
55,670	»	55,670	55,670	»	»		

NUMÉRO des articles de la loi	dévelop- pements des articles.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
<i>(Suite de l'Administration des contributions directes, etc.)</i>		
<i>Frais de bureau et de tournées.</i>		
9	1	Frais de bureau des directeurs, y compris ceux du cadastre, de confection des rôles et d'impressions 104,350 »
	2	Frais de bureau des inspecteurs d'arrondissement 36,500 »
	3	Id. des contrôleurs de la garantie 4,000 »
	4	Frais de tournées des inspecteurs en chef 13,900 »
	5	Id. des contrôleurs et employés de la garantie 6,500 »
	6	Frais de bureau et de tournées des vérificateurs des poids et mesures 19,400 »
	7	Frais de tournées des inspecteurs du cadastre en province 5,200 »
		TOTAL de l'article 9. . . . fr.
Les crédits portés aux articles 1 à 9 inclusivement du présent chapitre, pourront être réunis et transférés indistinctement de l'un de ces articles sur les autres, selon les besoins qui résulteront de la nouvelle organisation. (Voir le discours du Ministre des Finances.)		
<i>Indemnités.</i>		
10	1	Indemnités des répartiteurs pour les patentes 28,400 »
	2	Id. des porteurs de contraintes 8,300 »
	3	Id. de route, etc., aux porteurs de contraintes et experts de la contribution personnelle. 1,500 »
	4	Primes pour saisies de sel et de boissons distillées, découverte de brasseries et distilleries clandestines, et arrestation de fraudeurs 8,000 »
	5	Indemnités de frais de route et de séjour aux employés des provinces 10,000 »
	6	Frais d'escorte de marchandises expédiées par chemin de fer. 4,000 »
	7	Indemnités aux employés pour maladies, accidents, etc. 20,000 »
	8	Indemnités aux receveurs de l'enregistrement pour les déclarations d'actes translatifs, etc. 7,000 »
	9	Indemnités des commis ambulants pour le service des accises 25,000 »
	10	Id. des géomètres du cadastre 98,000 »
	11	Id. pour tenue de chevaux 46,000 »
	12	Id. des experts de la contribution personnelle 10,000 »
	15	Id. des receveurs pour les copies des rôles des contributions directes, à délivrer aux collèges des bourgmestre et échevins, en conformité de l'article 4 de la loi du 1 ^{er} avril 1843, ayant pour objet d'assurer l'exécution régulière et uniforme de la loi électorale du 3 mars 1831 . . . 25,000 »
		TOTAL de l'article 10. . . . fr.

CRÉDIT DEMANDÉ POUR L'EXERCICE 1847.			CRÉDIT alloué POUR L'EXERCICE 1846.	DIFFÉRENCE AU BUDGET DE 1847.		CRÉDIT ALLOUÉ POUR 1847.	<i>Observations.</i>
CHARGES ordinaires et per- manentes	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.		EN PLUS	EN MOINS.		
189,850	"	189,850	189,850	"	"		
189,850	"	189,850	189,850	"	"		
291,200	"	291,200	291,200	"	"		
291,200	"	291,200	291,200	"	"		

NOMBRE des articles de la loi.	dévelop- pements des articles.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	
(Suite de l'Administration des contributions directes, etc.)			
<i>Matériel.</i>			
11	4	Matériel et main-d'œuvre des impressions, achat d'instruments, balances, etc.	40,000 "
	2	Loyer, entretien, chauffage et éclairage des locaux et embarcations.	35,000 "
	3	Loyer d'un local à Auvers pour la réunion des bureaux de l'administration.	12,000 "
	4	Ports de lettres, transport de matériel, passages d'eau, etc.	14,000 "
	5	Matériel pour les poids et mesures.	5,000 "
	6	Frais de procédure	20,000 "
	7	Frais de loyer, d'ameublement et d'entretien des locaux de la garantie	9,000 "
	8	Construction d'aubettes et autres locaux de la douane	5,000 "
Total de l'article 11.			fr.
12	Uniq.	Indemnités pour les transcriptions des mutations dans les tableaux indicatifs supplémentaires, matrices cadastrales et livres-journaux qui doivent être tenus dans les bureaux de conservation, au chef-lieu de chaque province	
Total de l'article 12.			fr.
<i>Entrepôt d'Auvers.</i>			
13	Uniq.	Frais généraux d'administration, entretien des bâtiments, etc.	
Total de l'article 13.			fr.

CRÉDIT DEMANDÉ POUR L'EXERCICE 1847.			CRÉDIT alloué POUR L'EXERCICE 1846.	DIFFÉRENCE AU BUDGET DE 1847.		CRÉDIT ALLUÉ POUR 1847.	<i>Observations.</i>
CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL		EN PLUS.	EN MOINS.		
140,000	»	140,000	140,000	»	»		
140,000	»	140,000	140,000	»	»		
52,000	»	52,000	52,000	»	»		
52,000	»	52,000	52,000	»	»		
51,000	»	51,000	51,000	»	»		
51,000	»	51,000	51,000	»	»		

CRÉDIT DEMANDÉ POUR L'EXERCICE 1847.			CRÉDIT alloué POUR L'EXERCICE 1848.	DIFFÉRENCE AU BUDGET DE 1847.		CRÉDIT ALLOUÉ POUR 1847.	<i>Observations.</i>
CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.		EN PLUS.	EN MOINS.		
872,500	"	872,500	872,500	"	"		
1,710,000	"	1,710,000	1,710,000	"	"		
501,200	"	501,200	501,200	"	"		
3,950,200	"	3,950,200	3,950,200	"	"		
759,900	"	759,900	759,900	"	"		
43,860	"	43,860	43,860	"	"		
52,100	"	52,100	52,100	"	"		
55,670	"	55,670	55,670	"	"		
189,850	"	189,850	189,850	"	"		
291,200	"	291,200	291,200	"	"		
140,000	"	140,000	140,000	"	"		
52,000	"	52,000	52,000	"	"		
51,000	"	51,000	51,000	"	"		
8,609,480	"	8,609,480	8,609,480	"	"		
556,290	"	556,290	556,290	"	"		
556,290	"	556,290	556,290	"	"		

NUMÉRO des		DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.			
articles de la loi.	dévelop- pements des articles.				
(Suite de l'Administration de l'enregistrement, etc.)					
Employés du timbre.					
		NOMBRE d'agents.	Montant de la dépense.	TOTAL par service.	
4	1	Traitement de l'inspecteur-conservateur de l'atelier général	1	5,000	54,700
	2	Id. des gardes-magasins contrôleurs du timbre.	9	19,200	
	3	Id. des timbreurs et compteurs	18	17,800	
	4	Id. des tourne-feuilles	17	12,700	
TOTAL de l'article 2. fr.					
Employés du domaine.					
Canal de Pommerœul à Antoing.					
1	1	Traitement des délégués à la recette	5	5,910	4,750
	2	Id. du contrôleur-garde-pont	1	640	
	3	Id. des employés chargés de retirer les bulletins	2	200	
Canal de Charleroy.					
5	4	Traitement du contrôleur.	1	4,000	22,050
	5	Id. des receveurs.	4	15,500	
	6	Id. des éclusiers employés au service du contrôle	9	1,550	
	7	Id. des gardes-digues	2	1,200	
Canal de Maestricht à Bois-le-Duc.					
5	8	Traitement du surveillant comptable	1	1,200	2,100
	9	Id. des délégués à la recette.	»	900	
Sambre canalisée.					
5	10	Traitement du contrôleur principal.	1	4,000	22,000
	11	Id. du sous-contrôleur	1	2,000	
	12	Id. des receveurs.	2	7,200	
	13	Id. des délégués à la recette	14	6,400	
	14	Id. des mesagers-gardes-canal	4	2,400	
Meuse.					
5	15	Traitement des préposés à la recette	10	7,000	7,000
Dendre.					
5	16	Traitement des préposés à la recette	7	960	960
A REPORTER. fr.				58,860	

CRÉDIT DEMANDÉ POUR L'EXERCICE 1847.			CRÉDIT alloué pour l'exercice 1846.	DIFFÉRENCE AU BUDGET DE 1847.		CRÉDIT ALLOUÉ POUR 1847.	Observations.
CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.		EN PLUS.	EN MOINS.		
54,700	»	54,700	51,200	(a 3,500	»		n) Eu égard à la position exceptionnelle dans laquelle se trouvent les timbreurs, compteurs et tourne-feuilles, on croit devoir reproduire au Budget l'augmentation de 3,500 francs, destinée à élever de 100 francs le modique traitement de chacun d'eux.
54,700	»	54,700	51,200	3,500	»		
»	»	»	»	»	»		
»	»	»	»	»	»		

NUMÉRO des		DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.			
articles de la loi.	dévelop- pements des articles.		NOMBRE d'agents	Montant de la dépense	TOTAL par service
(Suite de l'Administration de l'enregistrement, etc.)					
EMPLOYÉS DU DOMAINE (suite).					
REPORT. fr.					58,860
Escaut.					
17		Traitement des préposés à la recette	5	1,000	1,000
Demer.					
18		Traitement du préposé à la recette	1	500	500
Lys.					
19		Traitement des préposés à la recette	5	1,900	1,900
Canal de Gand à Ostende.					
20		Traitement des préposés à la recette	5	2,700	2,700
Canal de Mons à Condé.					
21	{	Traitement du contrôleur.	1	2,600	4,600
		Id. des délégués à la recette	4	2,000	
5 (suite)		Canal de la Campine.			
22		Traitement du surveillant et des préposés à la recette . . .	5	900	900
Bateaux à vapeur.					
23		Traitement des délégués à la recette et au pilotage , chargés de relever les coupons de passage.	4	4,500	4,500
Extraction de minerai de fer.					
24		Indemnité de surveillance des travaux d'extraction	1	1,200	1,200
Surveillant aux fabriques.					
25		Traitement du surveillant à Andennes et à Seraing	1	600	600
Palais de justice à Liège.					
26		Traitement du concierge	1	640	640
TOTAL de l'article 3. fr.					
Agents forestiers.					
1	{	Traitement des inspecteurs	9	35,600	245,600
2		Id. des sous-inspecteurs.	5	11,700	
5		Id. des gardes généraux.	19	51,120	
4		Id. des brigadiers et gardes forestiers	475	165,180	
TOTAL de l'article 4. fr.					

CRÉDIT DEMANDÉ POUR L'EXERCICE 1847.			CRÉDIT alloué POUR L'EXERCICE 1846.	DIFFÉRENCE AU BUDGET DE 1847.		CRÉDIT ALLOUÉ POUR 1847.	<i>Observations.</i>
CHARGES ordinaires et per- manentes	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL		EN PLUS.	EN MOINS.		
77,200	»	77,200	77,200	»	»		
77,200	»	77,200	77,200	»	»		
245,600	»	245,600	245,600	»	»		
245,600	»	245,600	245,600	»	»		

NUMÉRO des articles de la loi.		DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	
		<i>(Suite de l'Administration de l'enregistrement, etc.)</i>	
5	Uniq.	Remises des receveurs. — Frais de perception (tarif du 17 janvier 1831)	
			TOTAL de l'article 5. fr.
6	Uniq.	Remises des greffiers (loi du 21 ventôse an VII).	
			TOTAL de l'article 6. fr.
7	Uniq.	Frais de bureau des directeurs	
			TOTAL de l'article 7. fr.
		<i>Matériel.</i>	
8	1	Feu et lumière de l'atelier général du timbre fr.	1,000 »
	2	Confection de timbres, registres et impressions.	22,000 »
	3	Frais d'emballage, transport de ballots, paquets, etc.	9,000 »
			TOTAL de l'article 8. fr.
9	Uniq.	Frais de poursuites et d'instances	
			TOTAL de l'article 9. fr.
		<i>Dépenses du domaine.</i>	
10	1	Entretien de bâtiments, digues, poldres, chemins, fossés, etc. fr.	13,000 »
	2	Charges et contributions sur les domaines	7,500 »
	3	Frais d'arpentage et de réarpentage de coupes de bois	8,000 »
	4	Frais de culture et travaux d'amélioration, etc.	45,500 »
	5	Remboursement de prix d'engagères, rémérés de biens, etc.	2,300 »
	6	Remboursement, transport et prix de ventes dont on n'a pu faire suivre l'objet	3,000 »
	7	Frais de ventes et autres actes	500 »
	8	Intérêts moratoires du chef de restitutions	1,500 »
			TOTAL de l'article 10. fr.

CRÉDIT DEMANDÉ POUR L'EXERCICE 1847.			CRÉDIT alloué POUR L'EXERCICE 1846.	DIFFÉRENCE AU BUDGET DE 1847.		CRÉDIT ALLOUÉ POUR 1847.	<i>Observations.</i>
CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires	TOTAL.		EN PLUS.	EN MOINS.		
849,000	»	849,000	849,000	»	»		
849,000	»	849,000	849,000	»	»		
41,000	»	41,000	41,000	»	»		
41,000	»	41,000	41,000	»	»		
20,000	»	20,000	20,000	»	»		
20,000	»	20,000	20,000	»	»		
52,000	»	52,000	52,000	»	»		
52,000	»	52,000	52,000	»	»		
55,000	»	55,000	55,000	»	»		
55,000	»	55,000	55,000	»	»		
78,500	»	78,500	78,500	»	»		
78,500	»	78,500	78,500	»	»		

NUMÉRO des articles de la loi.		DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
		(Suite de l'Administration de l'enregistrement, etc.)
		Palais de Bruxelles et de Tervueren.
11	Uniq.	Personnel, entretien du parc, des plantations et menues réparations aux bâtiments.
		Total de l'article 11. fr.
		Récapitulation du chapitre IV.
1	"	Traitement des fonctionnaires et employés de l'enregistrement.
2	"	— du timbre
3	"	— du domaine
4	"	— des agents forestiers
5	"	Remises des receveurs
6	"	— des greffiers
7	"	Frais de bureau des directeurs.
8	"	Matériel
9	"	Frais de poursuites et d'instances
10	"	Dépenses du domaine
11	"	Palais de Bruxelles et de Tervueren
		TOTAL DU CHAPITRE IV. fr.
		CHAPITRE V.
		PENSIONS ET SECOURS.
4	"	Pensions civiles.
2	"	Secours à des employés, veuves ou enfants d'employés qui, n'ayant pas de droits à la pension de retraite, ont néanmoins des titres à l'obtention d'un secours, à raison de leur position malheureuse
		TOTAL DU CHAPITRE V. fr.

CRÉDIT DEMANDÉ POUR L'EXERCICE 1847.			CRÉDIT alloué POUR L'EXERCICE 1846.	DIFFÉRENCE AU BUDGET DE 1847.		CRÉDIT ALLOUÉ POUR 1847.	Observations.
CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.		EN PLUS.	EN MOINS.		
25,800	»	25,800	25,800	»	»		
25,800	»	25,800	25,800	»	»		
556,290	»	556,290	556,290	»	»		
54,700	»	54,700	51,200	5,500	»		
77,200	»	77,200	77,200	»	»		
245,600	»	245,600	245,600	»	»		
849,000	»	849,000	849,000	»	»		
41,000	»	41,000	41,000	»	»		
20,000	»	20,000	20,000	»	»		
52,000	»	52,000	52,000	»	»		
55,000	»	55,000	55,000	»	»		
78,500	»	78,500	78,500	»	»		
25,800	»	25,800	25,800	»	»		
1,850,890	»	1,850,890	1,827,590	5,500	»		
1,275,000	»	1,275,000	1,175,000	(a 100,000	»		
5,000	»	5,000	5,000	»	»		
1,280,000	»	1,280,000	1,180,000	100,000	»		

a) Voir la note expli-
cative, à laquelle est
joint le tableau des ad-
missions à la retraite
prononcées depuis le 1^{er}
oct. 1845 jusqu'au 31
mars 1846.

NUMÉRO des		DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	
articles de la loi.	dévelop- pements des articles.		
CHAPITRE VI.			
DÉPENSES IMPRÉVUES ET TRAVAIL EXTRAORDINAIRE.			
1	Uniq.	Dépenses imprévues	fr. 14,000 " }
2	Id.	Travail extraordinaire	4,000 " }
		TOTAL DU CHAPITRE VI. fr.	

		<i>Récapitulation Générale.</i>	
Chapitres.	Pages.		
—	—		
I.	150	Administration centrale	
II.	154	— du trésor dans les provinces	
III.	156	— des contributions directes	
IV.	144	— de l'enregistrement, des domaines et des forêts	
V.	152	Pensions et secours	
VI.	154	Dépenses imprévues et travail extraordinaire	
		TOTAUX DE LA RÉCAPITULATION GÉNÉRALE. fr.	

CRÉDIT DEMANDÉ POUR L'EXERCICE 1847.			CRÉDIT alloué POUR L'EXERCICE 1846.	DIFFÉRENCE AU BUDGET DE 1847.		CRÉDIT ALLOUÉ POUR 1847.	Observations.
CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.		EN PLUS.	EN MOINS.		
18,000	»	18,000	18,000	»	»		
18,000	»	18,000	18,000	»	»		

709,600	100,000	809,600	904,600	»	95,000	
556,550	»	556,550	556,550	»	»	
8,609,480	»	8,609,480	8,609,480	»	»	
1,850,890	»	1,850,890	1,827,590	5,500	»	
1,280,000	»	1,280,000	1,180,000	100,000	»	
18,000	»	18,000	18,000	»	»	
12,784,520	100,000	12,884,520	12,876,020	103,500	95,000	
DIFFÉRENCE EN PLUS. . . . fr.				8,500		

156

ANNEXES

AU

BUDGET DU MINISTÈRE DES FINANCES.

PENSIONS.

Le crédit nécessaire pour le service des pensions du Département des Finances ne peut être établi que sur des données hypothétiques. L'évaluation est faite d'après le montant réel des droits des titulaires de pensions, tels qu'ils résultent des inscriptions portées au grand-livre lors de la formation du Budget, en ajoutant, d'une part, le montant des droits nouveaux que l'on prévoit devoir s'ouvrir, depuis cette époque jusqu'à l'expiration de l'année pour laquelle le Budget est présenté, et en retranchant, d'autre part, la somme des extinctions qui pourront survenir durant le même laps de temps.

Une foule de circonstances peuvent modifier cette évaluation et déjouer les calculs les mieux établis : les extinctions peuvent ne pas répondre aux prévisions; le nombre de fonctionnaires que leur âge ou leurs infirmités obligent à demander leur retraite peut être supérieur à la moyenne des autres années; le traitement dont ils

jouissent, la durée de leurs services actifs ou sédentaires, l'époque à laquelle s'ouvriront leurs droits à la pension, sont autant de causes qui influent sur l'étendue des besoins que le service annuel des pensions exigera.

Les tableaux ci-après indiquent le montant des pensions inscrites et des pensions éteintes depuis 1838 jusqu'en 1845, ainsi que d'autres faits relatifs à ce service.

Le premier tableau fait ressortir une augmentation considérable dans le chiffre des pensions inscrites en 1844 et 1845 : cette progression s'explique par la circonstance qu'un grand nombre de fonctionnaires, entrés dans l'administration en 1814 et 1815, ayant accompli, en 1844 et 1845, leur trentième année de service, ont alors fait valoir leurs droits à la retraite. La loi du 21 juillet 1844 plaçant un grand nombre d'entre eux, et notamment les comptables, dans des conditions moins favorables que précédemment, peut avoir exercé aussi de l'influence sur les demandes d'admission à la retraite de fonctionnaires ayant un intérêt à réclamer leur pension d'après les bases du règlement du 29 mai 1822.

Ces circonstances ne se reproduiront plus; la sévérité rigoureuse apportée dans l'examen des demandes de pensions, les nombreuses justifications exigées avant de les accueillir, jointes aux recommandations expresses, adressées dans le même sens aux fonctionnaires supérieurs, auront probablement pour résultat d'amener à l'avenir une diminution sensible dans le montant des pensions.

TABLEAU présentant le mouvement, depuis le 1^{er} janvier 1838, des pensions des fonctionnaires et employés du Département des Finances.

ANNÉES.	SITUATION des pensions existantes au 31 décembre de chaque année.		PENSIONS NOUVELLES inscrites pendant l'année.		PENSIONS éteintes pendant l'année.		AUGMENTATION, pendant l'année, du chiffre des pensions.		Observations
	Nombre	Montant.	Nombre	Montant	Nombre	Montant.	Nombre	Montant.	
1838.	928	652,763	132	92,558	51	56,585	81	56,175	
1839.	940	655,487	86	70,104	74	67,580	12	2,724	
1840.	1015	757,010	155	157,162	80	55,659	75	81,525	
1841.	1056	776,572	88	75,815	47	54,455	41	59,562	
1842.	1154	870,412	147	125,404	49	29,564	98	94,040	
1843.	1281	962,042	151	147,449	74	55,819	57	91,650	
1844.	1356	1,105,454	250	a) 209,179	99	67,767	155	141,412	a) Y compris 16 pensions s'élevant à 25,675 francs, accordées en vertu de la loi de 1815 et comprises parmi celles mises à la charge du trésor par la loi du 21 juillet 1844
1845.	1504	1,201,757	147	165,984	89	65,701	58	98,285	

*PENSIONS accordées, depuis le 1^{er} janvier 1844 jusqu'au 31 mars 1846,
à des fonctionnaires et employés du Département des Finances.*

MOIS.	1844.		1845.		1846.		Observations.
	NOMBRE des pensions.	MONTANT total	NOMBRE des pensions	MONTANT total	NOMBRE des pensions	MONTANT total	
Janvier a).	12	7,057	4	2,574	7	9,945	a) Les pensions dont l'entrée en jouissance est du 1 ^{er} janvier au 31 mai 1844 ont été accordées en vertu du règlement du 29 mai 1821, celles dont l'entrée en jouissance est postérieure à cette date ont été accordées en vertu de la loi du 21 juillet 1844. b) Y compris une pension de 494 fr. accordée à un agent de l'administration des postes.
Février .	6	b) 2,589	16	50,109	6	5,516	
Mars .	16	9,260	14	15,041	8	8,602	
Avril	22	25,175	17	18,269			c) Y compris deux pensions s'élevant à 272 francs, accordées à des agents de la même administration. d) Y compris une pension de 1,565 fr. accordée à un fonctionnaire de l'administration.
Mai	15	c) 11,797	13	15,150			
Juin	6	d) 6,457	16	15,666			
Juillet	11	9,228	9	7,021			
Août	4	1,688	22	24,056			
Septembre . .	5	5,554	10	9,701			
Octobre . . .	10	12,075	12	15,905			
Novembre . .	14	10,957	10	15,154			
Décembre . .	6	4,165	4	4,549			
					NOMBRE.	TOTAL	
Moyenne mensuelle du premier trimestre de 1844.					11	6,255	
— second — —					14	15,810	
— troisième — —					7	4,757	
— quatrième — —					10	9,058	
— premier — 1845.					11	15,175	
— second — —					15	14,691	
— troisième — —					10	15,595	
— quatrième — —					9	11,205	
— premier — 1846.					7	7,554	

Il résulte du premier des tableaux qui précèdent que les pensions inscrites au 31 décembre 1845 s'élevaient à fr. 1,201,757 »

En prenant pour base la moyenne des droits nouveaux constatés de 1840 à 1845, les pensions à inscrire en 1846 s'élèveraient à . . fr. 142,000 »
Celles qui s'éteindraient seraient de 51,500 »

L'augmentation probable serait donc de 90,500 »
et les pensions inscrites au 31 décembre 1846, seraient, par conséquent, de fr. 1,292,257 »

Procédant d'après les mêmes bases pour fixer l'augmentation probable en 1847, les droits nouveaux seraient de 142,000 francs.

Mais comme ils s'ouvrent à différentes époques, la dépense à supporter par le Budget de 1847 peut être réduite à la moitié de cette somme, soit fr. 72,000 »

Comme, d'autre part, les extinctions donneront, par approximation, lieu à une diminution de dépense de 30,000 »
42,000 »

le crédit à porter au Budget de 1847 devrait être de . . . fr. 1,534,257 »

Soit. fr. 1,530,000 »

Le Ministre des Finances ne demandant que 1,275,000 »

espère que la diminution de fr. 55,000 »
pourra être obtenue au moyen du système d'économie qu'il a appliqué et des instructions rigoureuses qu'il a cru devoir donner.

RELEVÉ

*Des admissions à la retraite, depuis le 1^{er} octobre 1845
jusqu'au 31 mars 1846*

DÉTAILS DES ARRÊTÉS 1 admission à la retraite	NOMS ET PRÉNOMS DES FONCTIONNAIRES ET EMPLOYÉS	FONCTIONS remplies INDIVIDUELLEMENT	ÂGE	DURÉE des services		MOTIFS des ADMISSIONS A LA RETRAITE	MONTANT de la PENSION
				Années Mois	Années Mois		
1845							
2 octobre	Lebrun Hilarie	Sous-lieutenant des douanes	50	24 7	8 7	Faiblesse de la vue et autres infirmités	988
7 id	Mathy, H - J	Commis de 1 ^{re} classe des receveurs	69	31 11		Grand âge et infirmités	810
15 id	Adam, J - G	Preposé de 1 ^{re} classe des douanes	57	31 5	1	Âge avancé et infirmités	645
id	Vandendungen, J	Sous brigadier des douanes	55	19 11		Rhumatisme articulaire du genou	106
14 id	Vanderbeken, P.-D	Vérificateur teneur de livres	67		40 5	Âge avancé et infirmités	1 200
id	Petit, P - Fr - Ch	Receveur des contributions	66		41 6	Id id	6,000
id	Verkest, W	Id id	66		39 11	Id id	1 482
id	Minet, P - J	Id id	81	18 4	11 10	Grand âge	675
5 novembre	Pierant, J - B - A	Contrôleur des contributions	60	16 5	14 8	Goutte intense et faiblesse de la vue	1 788
id	Thomas, E - J - G	Receveur des contributions	59		31 5	Surdité	967
11 id	Snick, Fr - J	Brigadier des douanes	54	20 8	11 8	Faiblesse de la vue et autres infirmités	694
20 id	Castiaux, H - J	Preposé de 1 ^{re} classe des douanes	59	14 8		Epilepsie	922
id	De Beaudignat de Mansart, T - I	Preposé de 1 ^{re} classe des douanes	56	20 1		Âge avancé et infirmités	616
id	Ludwig, F - J - C	Brigadier des douanes	56	27 9		Id id	652
26 id	Defise J - J	Id id	55	32		Contraction des tendons des doigts	702
29 id	Piette, J - Fr	Commis de 2 ^e classe des receveurs	71	22 6	10 6	Grand âge	657
2 décembre	Jenot, J - J	Sous lieutenant des douanes	55	26 4	5 10	Aneurysme et autres infirmités	826
4 id	Marbais Dugraty H - J - X	Directeur du trésor	72		31 9	Grand âge	6,000
9 id	Boins Fr - J	Sous lieutenant des douanes	49	24 4	3 7	Affection organique du cœur	650
20 id	Ledoux Fr - Th	Brigadier des douanes	51	22 3	5 8	Faiblesse extrême de la vue et autres infirmités	558
21 id	Lepoint, A - L - J - C - J	Receveur des douanes	67	35 2	4 3	Âge avancé et infirmités	1,200
id	Bodet, J - B - B - J	Id id	65	9 8	50 7	Goutte intense	Non liquidé

DATES DES ARRÊTÉS d'admission à la retraite.	NOMS ET PRÉNOMS DES FONCTIONNAIRES ET EMPLOYÉS.	FONCTIONS remplies EN DERNIER LIEU.	ÂGE.	DURÉE des services		MOTIFS des ADMISSIONS A LA RETRAITE.	MONTANT de la pension.
				Actifs.	Infirmes et séducul- res.		
1846.				Ans. Mois.	Ans. Mois.		
24 janvier.	Blondelle, J.-B.	Brigadier des douanes. .	56	30 5	6 "	Âge avancé et infirmités. .	807
id.	Guilleaume, J.-L.	Sous-brigadier des douanes.	59	22 8	7 6	Id. id.	545
11 id.	Cordiez, P.-J.-Fr.	Préposé de 1 ^{re} classe des douanes.	58	17 6	5 8	Id. id.	557
id.	De Batty, J.-J.	Brigadier des douanes. .	50	21 2	1 10	Goutte sciatique et altéra- tion de la moëlle épinière.	499
2 février.	Dupuche, A.-Fr.	Préposé de 1 ^{re} classe des douanes.	48	19 9	8 11	Grande faiblesse de la vue et autres infirmités.	415
4 id.	Vanderlinden, M.	Receveur des contributions.	77	"	42 11	Grand âge	2,295
id.	Fauconier, J.-J.	Id. id.	68	"	51 "	Id.	Non liq.
id.	Walkiers, J.-A.	Id. id.	70	"	58 5	Id.	1,554
6 id.	Stroeken, E.-F.	Commis de 1 ^{re} classe des accises.	49	29 2	"	Grande faiblesse de la vue et autres infirmités.	868
15 id.	Wiseler, Nic.	Sous-brigadier des douanes.	54	22 10	8 7	Rhumatisme universel . . .	565
24 id.	Lannoy, E.	Préposé de 1 ^{re} classe des douanes.	42	18 4	4 10	Blessures incurables . . .	470
25 id.	Charlé, M.-Fr.-B.-J. . . .	Receveur des contributions.	51	"	51 "	Céphalée et hypertrophie du cœur.	Non liq.
26 id.	Borst, J.-L.	Sous-brigadier des douanes.	42	18 9	4 10	Santé entièrement délabrée..	450
id.	Somers, Ch.-Fr.	Id. id.	50	21 5	10 5	Infirmités incurables . . .	567
25 id.	Arnould, P.-Fr.	Contrôleur des contribut.	65	"	59 8	Âge avancé et infirmités. .	2,670
27 id.	Vanham	Garde-magasin, contrôleur du timbre.	65	"	50 "	Id. id.	Non liq.
11 mars.	Godembourg, L.-Fr.-Jos.	Garde-brigadier forestier.	64	26 "	"	Id. id.	Id.
id.	De Plunkelt	Receveur des contributions.	65	45 "	"	Id. id.	Id.
id.	Herreyns, E.-J.	Id. id.	68	"	52 "	Id. id.	Id.
id.	Vanhuffel	Id. id.	48	"	51 "	Infirmités physiques et af- fection morale.	Id.
14 id.	Mertens, Ch.-J.	Sous-brigadier des douanes.	47	29 2	"	Infirmités graves et incur- ables.	557
id.	Ryon, G.-J.-B.	Commis de 5 ^e classe des ac- cises.	57	22 4	7 "	Âge avancé et infirmités. .	429
id.	Michel, J.-B.-J.	Sous-brigadier des douanes.	57	25 1	5 "	Id. id.	521
9 id.	Bosmans, Jos.	Commis de 1 ^{re} classe des accises.	69	25 "	"	Grand âge et infirmités. .	Non liq.
id.	Gobiert, Fl.-J.	Entrepouseur-vérificateur. .	67	"	57 "	Id. id.	Id.

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET

DES

NON-VALEURS ET DES REMBOURSEMENTS

POUR L'EXERCICE 1847.



NUMÉRO des ARTICLES.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
CHAPITRE PREMIER.	
NON-VALEURS.	
1	Non-valeurs sur le foncier
2	Id. sur l'impôt personnel
3	Id. sur les patentes
4	Décharge ou remise aux bateliers en non-activité
5	Non-valeurs sur les redevances des mines
	[<i>Les crédits portés au présent chapitre ne sont point limitatifs.</i>]
	TOTAL du chapitre I ^{er} fr.
CHAPITRE II.	
REMBOURSEMENTS.	
1	Restitutions de droits et amendes et intérêts y relatifs, de frais d'adjudication et de façon d'ouvrages brisés
2	Restitutions d'impôts, péages, capitaux, revenus, remboursements, amendes et paiement d'intérêts, frais d'adjudication et charges des successions vacantes ou en déshérence, etc.
3	Remboursements de postes aux offices étrangers.
4	Remboursement du péage sur l'Escaut.
5	Déficit de comptables (anciens et nouveaux) <i>pour mémoire</i> (a
	[<i>Les crédits compris au présent chapitre ne sont point limitatifs.</i>]
	TOTAL du chapitre II. fr.
 Récapitulation. 	
Chapitre	I. Non-valeurs
—	II. Remboursements
	TOTALX. fr.

CRÉDIT DEMANDE POUR L'EXERCICE 1847.			CRÉDIT alloué POUR L'EXERCICE 1846.	DIFFÉRENCE AU BUDGET DE 1847.		CRÉDIT ALLOUÉ POUR 1847.	Observations
CHARGES ordinares et per- manentes	CHARGES extraordinaires et temporaires	TOTAL.		EN PLUS	EN MOINS.		
300,000	"	300,000	300,000	"	"		
370,000	"	370,000	370,000	"	"		
80,000	"	80,000	80,000	"	"		
30,000	"	30,000	30,000	"	"		
16,000	"	16,000	16,000	"	"		
796,000	"	796,000	796,000	"	"		
30,000	"	30,000	30,000	"	"		
250,000	"	250,000	250,000	"	"		
150,000	"	150,000	150,000	"	"		
800,000	"	800,000	800,000	"	"		
"	"	"	"	"	"		a) Article destiné à faire face aux éventualités.
1,230,000	"	1,230,000	1,230,000	"	"		
796,000	"	796,000	796,000	"	"		
1,230,000	"	1,230,000	1,230,000	"	"		
2,026,000	"	2,026,000	2,026,000	"	"		
DIFFÉRENCE				"			

166

TABLE DES MATIÈRES

CONTENUES DANS

LE BUDGET DES DÉPENSES ET SERVICES DU ROYAUME,

POUR L'EXERCICE 1847.

(DETTE PUBLIQUE, DOTATIONS, JUSTICE, AFFAIRES ÉTRANGÈRES, MARINE,
FINANCES ET NON-VALEURS.)

	PAGES.
DISCOURS DU MINISTRE	iij—xj
<i>Budget des dépenses et services du royaume pour l'exercice 1847</i>	1
Projet de loi réglant le Budget de la Dette publique.	5
Budget général de la Dette publique.	4—6
Projet de loi réglant le Budget des Dotations.	7
Budget général des Dotations	8
Projet de loi réglant le Budget de la Justice	9
Budget général du Ministère de la Justice.	10—12
Projet de loi réglant le Budget du Ministère des Affaires Étrangères.	15
Budget général du Ministère des Affaires Étrangères	14—15
Projet de loi réglant le Budget de la Marine	17
Budget général de la Marine	18
Projet de loi réglant le Budget des Finances	19
Budget général du Ministère des Finances.	20—21
Id. id. des Non-Valeurs et Remboursements	22
Récapitulation	25

Dette publique et Rémunérations.

<i>Développements du Budget de la Dette publique pour l'exercice 1847.</i>	25—51
<i>Pièces à l'appui du Budget de la Dette publique pour 1847.</i>	55
ÉTAT n° 1. — Emprunt de 50,000,000 de francs, à 4 pour cent	54
— 2. — Emprunt de 50,850,800 francs, à 5 pour cent	55
— 3. — Dette convertie à 4 $\frac{1}{2}$ pour cent.	56
— 4. — Emprunt de 84,656,000 francs, à 4 $\frac{1}{2}$ pour cent	57
— 5. — Indemnités. — Question de l'amortissement.	58—59
— 6. — Intérêts des cautionnements versés en numéraire dans les caisses de l'État, en vertu de l'arrêté du Gouvernement provisoire du 25 novembre 1850, ou renseignés à la Belgique par le Gouvernement des Pays-Bas, en exécution des traités du 19 avril 1850 et du 5 novembre 1842.	40
— 7. — Caisse des consignations. — Relevé statistique présentant, par province et par nature, les consignations effectuées et les remboursements opérés pendant la période du 1 ^{er} octobre 1850 au 31 décembre 1845.	41—45

Cour des Comptes.

	PAGES.
<i>Développements du Budget des dépenses de la Cour des Comptes, pour l'exercice 1847</i>	45
Membres de la Cour. — Personnel des bureaux. — Matériel et dépenses diverses. — Pensions	46—47
Note à l'appui du Budget de la Cour des Comptes	48

Ministère de la Justice.

<i>Développements du Budget de ce Département, pour 1847</i>	49
CHAPITRE I ^{er} . — Administration centrale	50—51
CHAPITRE II. — Ordre judiciaire. — Cour de Cassation. — Personnel. — Matériel et menues dépenses	<i>ib.</i>
— Cours d'Appel. — Personnel. — Matériel des cours. — Tribunaux de première instance et de commerce. — 1 ^{re} classe. Bruxelles, Gand, Liège et Anvers	52—53
— <i>Id.</i> 2 ^{me} , 3 ^{me} et 4 ^{me} classes	54—55
— Justices de paix et tribunaux de police	56—57
CHAPITRE III. — Justice militaire. — Haute Cour. — Personnel	<i>ib.</i>
— Auditeurs militaires et prévôts	<i>ib.</i>
CHAPITRE IV. — Frais de justice. — Frais d'instruction et d'exécution, etc.	58—59
CHAPITRE V. — Palais de justice	<i>ib.</i>
CHAPITRE VI. — Publications officielles	<i>ib.</i>
CHAPITRE VII. — Pensions et secours	<i>ib.</i>
CHAPITRE VIII. — Cultes. — Culte catholique. — Culte protestant. — Culte israélite. — Pensions et secours	60—61
CHAPITRE IX. — Établissements de bienfaisance.	<i>ib.</i>
CHAPITRE X. — Prisons. — Service domestique, etc.	62—63
CHAPITRE XI. — Frais de police	<i>ib.</i>
CHAPITRE XII. — Dépenses imprévues	64—65
CHAPITRE XIII. — Pour solde de dépenses arriérées concernant des exercices dont les Budgets sont clos.	<i>ib.</i>
— Récapitulation.	<i>ib.</i>
<i>Pièces à l'appui du Budget de la Justice, pour 1847.</i>	67
ANNEXE N ^o 1. — État nominatif des fonctionnaires et employés ressortissant au Ministère de la Justice, pensionnés depuis le 1 ^{er} septembre 1845 jusqu'au 1 ^{er} avril 1846	68—69
— 2. — Tableau indiquant la répartition du crédit demandé à l'art. 1 ^{er} du chap. VIII.	70—71
— 3. — Tableau indiquant la répartition du crédit demandé à l'art. 2 du chap. VIII.	72—76
— 4. — Tableau indiquant la répartition du crédit demandé à l'art. 4 du chap. VIII.	77—78
— 5. — État nominatif des ecclésiastiques pensionnés depuis le 1 ^{er} septembre 1845 jusqu'au 31 mars 1846	79—81
— 6. — Compte général des travaux exécutés dans les prisons, pendant l'exercice 1844. — Travail des détenus	85—89
— 7. — Compte général des opérations du service intérieur des maisons centrales, pendant l'exercice 1844.	91—97

Ministère des Affaires Étrangères.

<i>Développements du Budget des dépenses de ce Département, pour 1847</i>	99
CHAPITRE I ^{er} . — Administration centrale. — Personnel. — Matériel	100—101
CHAPITRE II. — Traitements des agents politiques, etc.	<i>ib.</i>
CHAPITRE III. — — — — — consulaires, etc.	102—105
CHAPITRE IV. — Frais de voyages des agents du service extérieur, etc.	<i>ib.</i>
CHAPITRE V. — Frais à rembourser aux agents du service extérieur, etc.	<i>ib.</i>
CHAPITRE VI. — Commerce	<i>ib.</i>
CHAPITRE VII. — Missions extraordinaires et dépenses imprévues.	<i>ib.</i>
— Récapitulation	104—105
<i>Annexe.</i> — Relevé des fonctionnaires et employés du Département des Affaires Étrangères admis à la retraite depuis le 1 ^{er} octobre 1845 jusqu'au 31 mars 1846.	106

Marine.

	PAGES.
<i>Développements du Budget des dépenses de la Marine, pour 1847</i>	107
CHAPITRE I ^{er} . — Administration centrale. — Personnel. — Matériel.	108—109
CHAPITRE II. — Bâtiments de guerre. — Composition de la flotille	<i>ib.</i>
— — — Personnel. — Vivres	110—111
— — — Entretien, chauffage et éclairage.	112—113
CHAPITRE III. — Magasin de la Marine	<i>ib.</i>
CHAPITRE IV. — Pilotage. — Personnel des stations	114—119
CHAPITRE V. — Fanal de Wielingen	118—119
CHAPITRE VI. — Service des bateaux à vapeur de l'Escout.	<i>ib.</i>
CHAPITRE VII. — Police maritime	120—121
CHAPITRE VIII. — Service des bateaux à vapeur entre Ostende et Douvres	<i>ib.</i>
CHAPITRE IX. — Secours maritimes. — Sauvetage	<i>ib.</i>
CHAPITRE X. — Pensions civiles et secours. — Récapitulation	122—125
<i>Pièces à l'appui du Budget de la Marine</i>	125
N ^o 1. — Devis de la dépense annuelle d'entretien du personnel formant l'équipage d'un bateau servant de fanal flottant à placer dans le chenal de <i>Wielingen</i> , à l'ouest du banc dit <i>Paardemarekt</i>	126
N ^o 2. — Devis de la dépense à faire pour l'alimentation et l'entretien, pendant une année, des lampes d'un fanal flottant à réflexion, composé de huit lampes d'Argent, etc.	127
N ^o 5. — État des pensions accordées par le Département de la Marine, depuis le 1 ^{er} octobre 1845 jusqu'au 31 mars 1846	128

Ministère des Finances.

<i>Développements du Budget des dépenses de ce Département, pour l'exercice 1847</i>	129
CHAPITRE I ^{er} . — Administration centrale. — Personnel. — Secrétariat général. — Trésor public. — Contributions directes, cadastre, douanes, accises, poids et mesures, garantie, etc. — Enregistrement, domaines et forêts. — Commission des monnaies. — Huissiers et gens de service	150—151
— — — Frais de tournées. — Matériel. — Service de la monnaie. — Magasin général des papiers	152—155
— — — Statistique. — Récapitulation du chapitre I ^{er}	154—155
CHAPITRE II. — Administration du trésor dans les provinces. — Caissier général de l'État. — Récapitulation du chapitre II	<i>ib.</i>
CHAPITRE III. — Administration des contributions directes, cadastre, douanes et accises, de la garantie des matières d'or et d'argent et des poids et mesures. — Service sédentaire. — Traitements. — Remises et indemnités des comptables. — Service actif. — Traitements	156—157
— — — Suite des traitements du service actif. — Garantie. — Poids et mesures. — Avocats de l'administration	158—159
— — — Frais de bureau et de tournées. — Indemnités	140—141
— — — Matériel. — Indemnités pour les transcriptions de mutations. — Entrepôt d'Anvers	142—145
— — — Récapitulation du chapitre III	144—145
CHAPITRE IV. — Administration de l'enregistrement, des domaines et des forêts. — Traitement du personnel de l'enregistrement	<i>ib.</i>
— — — Employés du timbre et du domaine	146—149
— — — Remises des receveurs. — <i>Id.</i> des greffiers. — Frais de bureau des directeurs. — Matériel. — Dépenses du domaine	150—151
— — — Palais de Bruxelles et de Tervueren. — Récapitulation du chapitre IV	152—155
CHAPITRE V. — Pensions et secours	<i>ib.</i>
CHAPITRE VI. — Dépenses imprévues, etc. — Récapitulation générale	154—155
<i>Annexes.</i> — Pensions. — Note explicative	157
— — — Tableau présentant le mouvement, depuis le 1 ^{er} janvier 1838, des pensions des fonctionnaires et employés du Département des Finances.	158

	PAGES.
<i>Annexes.</i> — Pensions accordées, depuis le 1 ^{er} janvier 1844 jusqu'au 31 mars 1846, à des fonctionnaires et employés du Département des Finances.	159
— Relevé des admissions à la retraite, depuis le 1 ^{er} octobre 1845 jusqu'au 31 mars 1846	161—162

Non-Valeurs et Remboursements.

<i>Développements du Budget des Non-Valeurs et des Remboursements pour l'exercice 1847</i>	165
CHAPITRE I ^{er} . — Non-Valeurs	164—165
CHAPITRE II. — Remboursements	<i>ib.</i>
Récapitulation.	<i>ib.</i>